VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 25 MARS 1936 — NUMERO 46

Adressez toute correspondance:
"LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada $2.00
Etats-Unis $2.50
Europe $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, Ltd.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Hitler déclare qu'il ne retraitera pas d'un seul centimètre

PROJET DE CONFÉRENCE POUR RÉORGANISER LA PAIX MONDIALE

Le problème de la remilitarisation de l'Ouest allemand — La formule anglo-française — Hitler l'acceptera-t-il?

LONDRES— La France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique, les quatre pays qui adhèrent encore au traité de Locarno, projettent de convoquer dans deux ou trois mois une conférence mondiale pour réorganiser la paix sur le globe — au moyen, disent des Français, d'une "sursociété des nations."

Mais d'ici la convocation de la conférence, il s'agira de régler ou liquider les difficultés que soulève la remilitarisation de l'ouest allemand. Paris et Londres sont, parait-il, d'accord sur la formule suivante: 1) l'Allemagne devra soumettre à la Cour permanente de justice internationale l'accusation qu'elle a énoncée contre la France relativement au pacte franco-soviétique; 2) au sujet de la zone remilitarisée, elle devra évacuer non pas toute cette partie de son territoire, mais une bande de 20 kilomètres à compter de la frontière, et elle devra accepter que des troupes de Grande-Bretagne et d'Italie, ou encore des pays scandinaves, fassent la police de la bande tant que dureront les négociations.

Et si l'Allemagne repoussait ces moyens de remédier à la situation résultant de la remilitarisation de la zone rhénane, la France, la Grande-Bretabne, l'Italie et la Belgique concluraient un traité qui en somme établirait une alliance militaire les liants toutes les quatres. Elles substitueraient le nouveau traite au présent pacte de Locarno, et l'Allemagne perdrait les garanties qu'elle a à cette heure.

Pas d'un centim;tre!

BERLIN — Dans un discours électoral à Hambourg, le Reichsfuhrer Hitler a déclaré samedi qu'il ne retraitera pas "d'un seul centimètre" et qu'il n'acceptera rien qui "porte atteinte à l'honneur allemand". Il a prononcé ces paroles après avoir pris connaissance du plan que les adhérents du pacte rhénan de Locarno ont formé pour mettre fin à la crise résultant de la remilitarisation de l'ouest allemand et pour permettre la convocation d'une conférence mondiale sur la réorganisation de la paix et sur les problèmes de la répartition des matières premières.

L'ALLEMAGNE EST COUPABLE DIT LE CONSEIL DE LA S.D.N.

L'histoire ne ratifiera pas ce jugement, déclare von Ribbentrop — La France est prête à soumettre le différend à La Haye

LONDRES — Jeudi, le Conseil de la Société des Nations a déclaré l'Allemagne coupable d'infraction aux traités de Versailles et de Locarno. Il a fait cette déclaration peu de temps après avoir entendu le délégué du Reichsfuhrer, M. von Ribbentrop, affirmer, dans un discours de ving-cinq minutes, que, par suite de l'alliance franco-soviétique, l'Allemagne était justifiable d'avoir remilitarisé sa zone frontière de l'ouest.

Après le scrutin, marqué par l'abstention du Chili, M. von Ribbentrop s'est levé et a dit au nom de l'Allemagne que l'histoire ne ratifierait pas le jugement du Conseil et que le résultat du scrutin eut été autre, si les membres avaient eu plus de temps pour étudier le discours qu'il leur avait adressé quelques heures avant le scrutin. Le ministre des affaires étrangères de la France, M. Flandin, s'est aussitôt levé et a rappelé que la France est prête à soumettre le différend à la Cour permanente de justice internationale.

Dans son discours, M. von Ribbentrop avait dit quant à la proposition française de recourir au tribunal de La Haye qu'un organisme judiciaire n'a pas la compétence qu'il faut pour déterminer l'effet du pacte franco-soviétique sur le traité de Locarno, parce qu'il y a là une matière non seulement juridique, mais aussi politique.

Ce discours a déçu les Britanniques qui comptaient que l'Allemagne retirerait une partie des troupes qu'elle a envoyées le long de sa frontière ouest.

Chambre Provinciale.

LE GOUVERNEMENT S'OCCUPE DE VOIR AUX GRAINS DE SEMENCE

Les autorités fédérales coopéreront à cette fin avec les provinces — Un budget trompeur—Les cultivateurs et la loi d'arrangements.

L'hon. D.-G. McKenzie, ministre de l'agriculture, a donné l'assurance à la Chambre que le gouvernement donnerait l'attention voulue à la disette de grain de semence.

Trente-cinq municipalités ont déjà entrepris des arrangements pour financer et distribuer de la semence au montant de $305,000.

Le ministre de l'agriculture est informé que le gouvernement fédéral fera adopter une loi pour lui permettre de coopérer avec les provinces dans cette question des semences.

On rétablira cette année les octrois aux expositions agricoles retranchés il y a trois ans par mesure d'économie.

Les droits de la province

W. Sanford Evans, chef conservateur, a manifesté des appréhensions au sujet des répercussions que peuvent avoir les amendements à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il a exprimé le regret que des changements aussi importants à la constitution ne soient pas discutés en Chambre avant de prendre effet. Ces amendements, d'après M. Evans, pourraient ouvrir la voie à une taxation indirecte pour les provinces Il lui semble que l'on cherche à pousser celles-ci vers de nouvelles taxes, dans le but de diminuer leurs demandes d'aide à Ottawa.

L'hon. E. A. McPherson, trésorier provincial, a dit que les droits de la province seraient pleinement protégés par les amendements.

L'hon. W. J. Major, procureur général, a déclaré que le gouvernement provincial avait approuvé les amendements projetés et qu'ils ne seraient pas soumis à la Chambre.

Budget trompeur

M. Evans reproche au gouvernement d'essayer de faire croire que le budget est équilibré. Il fait remarquer que les dépenses inévitables des secours de chômage n'y sont pas inclus, ce qui serait déjà suffisant pour dire qu'il n'est pas équilibré; mais d'autres estimés sont omis, ce qui fait que le déficit entre le revenu et les dépenses est de plus de $500,000. La position financière de la province est donc beaucoup plus grave que l'indiquent les chiffres du budget.

Dette doublée

Le chef conservateur s'en prend aussi aux chiffres de la dette provinciale. D'après le trésorier provincial, elle serait de $123,000,000, mais la position actuelle est moins favorable que l'indiquent ses chiffres. En réalité, dit M. Evans, la dette nette a augmenté, l'année dernière, de $5,000,000 et non pas de $2,000,000. Elle a presque doublé depuis que le gouvernement Bracken est au pouvoir, et les taxes ont doublé dans le même temps.

La loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers

W. J. Burgess, de Hamiota, premier syndic au Manitoba en vertu de la loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers, a exposé devant le comité de l'agriculture ses opérations depuis environ dix-huit mois qu'elle existe

Jusqu'au 1er février, 17,913 cas ont été soumis dans tout le Canada. Sur ce nombre, 9,179 ont été confirmés ou réglés; il y a eu aussi 4,845 règlements volontaires. Au Manitoba, 1,065 cas ont été soumis au bureau; 859 ont été étudiés et 436 confirmés ou réglés. Dans 66 cas, le bureau a refusé de formuler aucune proposition. De plus, 350 règlements ont été effectués par les syndics sans passer par le bureau.

UN ARCHEVÊCHÉ A MONCTON, N.-B.

Le R. P. Patrick Bray, Eudiste, évêque de St-Jean —Nouveau diocèse de Nelson, en Colombie.

CITE VATICANE — Sa Sainteté le Pape Pie XI annonce la nomination du R. P. Patrick Bray, eudiste, supérieur du Séminaire du Sacré-Coeur à Halifax, au poste d'évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Mgr Bray succède à Mgr Edouard-Alfred Leblanc, décédé l'année dernière.

Nouveaux diocèses

Sa Sainteté a annoncé en même temps l'érection de Moncton, en archevêché et la création du nouveau diocèse de Nelson, en Colombie-Anglaise.

Les diocèses de Saint-Jean et Chatham, Nouveau-Brunswick, ci-devant suffragants de Halifax, deviennent suffragants de la nouvelle province ecclésiastique de Moncton. Le titulaire du nouveau siège métropolitain de Moncton n'a pas encore été nommé.

Confirmation

OTTAWA — Monseignor Umberto Mozzoni, chargé d'affaires de la Délégation apostolique, a confirmé la nouvelle de l'élection du R. P. Patrice-A. Bray, comme évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Le diocèse avait été administré par Mgr F.-L. Carney depuis la mort de Son Excellence Mgr Leblanc, en février 1935

Nouvelles Brèves

LONDRES — On annonce officiellement que l'anniversaire de naissance du roi Edouard VIII sera célébré à Londres et dans les Dominions et possessions britanniques le 23 juin prochain.

MONTREAL — Lady Shaughnessy, femme de Lord Shaughnessy, fils de l'ancien président du chemin de fer Pacifique Canadien, est décédée.

LONDRES — Dans un rapport d'un comité ministériel sur la radiophonie dans le Royaume-Uni, les rapporteurs recommandent le renouvellement pour une période de dix ans de la charte de la **British Broadcasting Corporation.**

PARIS — M. le chanoine Rivière, curé de Saint-Thomas d'Aquin à Paris, vient d'être nommé évêque de Monaco, en remplacement de Mgr Clermont, qui a pris sa retraite pour raisons de santé.

QUEBEC — Huit mille Mennonites de langue allemande actuellement au Mexique, autrefois du Manitoba, cherchent à s'établir dans la province de Québec. On leur donne peu d'espoir.

PARIS — Le Parlement français s'est ajourné samedi: la Chambre des députés actuelle pour la dernière fois; le Sénat jusqu'à la prochaine session, à moins qu'il ne soit convoqué d'urgence avant que le nouvelle Chambre soit élue, le 26 avril.

LONDON — David Meisner, qui avait été condamné à 15 ans de pénitencier pour complicité dans l'enlèvement du brasseur Labatt, de London, a été acquitté.

OTTAWA— L'hon. Pierre-F. Casgrain, président des Communes, vient de rappeler l'ordonnance présidentielle qui interdisait aux femmes de tricoter dans les tribunes de la Chambre, pendant les séances. Le président, sans doute, s'est dit que tricoter est une occupation utile et que pendant que ces dames tricotent elles se taisent.

NOUVELLES DE PARTOUT

Mussolini prédit la guerre et se prépare en conséquence

ROME — Lundi, Mussolini, en prédisant une nouvelle guerre européenne prochaine, a aboli la chambre des députés et toute grande industrie privée en Italie.

La Chambre sera remplacée par un conseil corporatif appelé la Chambre des Fascistes et des Corporations.

Les petites et moyennes industries privée restent seules intactes. Quant aux grandes, elles auront à travailler presque exclusivement pour les armées de la nation.

Les inondations dans la province de Québec

Les crues des rivières causent er ce moment de graves inondations dans la province de Québec. Les points les plus éprouvés sont: Sherbrooke, Drummondville, Richmond, la Beauce, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Gentilly, Bécancour, etc.

Les accords commerciaux franco-canadiens

OTTAWA — En réponse à une question de M. C.-H. Cahan, le premier ministre a déclaré que le Canada n'a pas encore pris de mesure pour l'échange des ratifications avec la France à propos des derniers accords commerciaux entre les deux pays. La raison de cela, c'est que la France n'a pas encore ratifié. Une commission du sénat français a simplement soumis, ces jours derniers, un rapport favorisant la ratification. Quant à la ratification par le Canada, elle est complète depuis le 30 juin 1933.

Les ravages de l'inondation en Nouvelle-Angleterre

Les inondations continuent lours ravages en Nouvelle-Angleterre et dans l'Ohio, portant à 167 le nombre des morts connus dans treize Etats. Les pertes matérielles, actuellement placées à $300,000,000, seront plus considérables à en juger par le commencement de la reconstruction en Pennsylvanie. Plus de 260,000 personnes ont perdu leurs maisons dans le désastre.

Mort du gérant général de la Banque Canadienne Nationale

Me Ernest Guimont, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, est décédé. Il était âgé de 52 ans.

Admis au barreau en 1907, il exérça sa profession à Québec pendant quelques mois, puis à Saint-Hyacinthe pendant sept ans.

Il fit de la politique active de 1908 à 1915 et fut deux fois candidat nationaliste dans le comté de St-Hyacinthe, étant défait par de faibles majoritée dans chaque cas.

En octobre 1915, il avait accepté le poste de chef du contentieux de la Banque d'Hochelaga. Au début de 1923, il avait été nommé secrétaire général de cette institution. Devenu ensuite assistant du gérant général, il y a environ un an, il avait été nommé gérant général de la Banque Canadienne Nationale.

Le cerveau de la femme vaut celui de l'homme

MOSCOU — V.-P. Osipoff, directeur de l'Institut Bekteroff pour l'étude des cerveaux, a rapporté qu'il n'existait aucune base scientifique pouvant appuyer la théorie que le cerveau de la femme est plus faiblement construit que celui de l'homme.

Le rapport est basé sur l'étude de 500 cerveaux humains faite à l'institut depuis un grand nombre d'années.

Cinq députés catholiques en Saskatchewan

La revue "Salve Regina" note avec plaisir que la législation actuelle de la Saskatchewan compte au moins cinq députés catholiques: l'hon. J.-M. Uhrich, député de Rosthern, ministre de la santé; V.-R. Smith, C.R., député de Yorkton; Omer Demers, député de Shellbrook; John J. Mildinberger, député de Maple Creek, et E.-M. Gulliton, député de Gravelbourg.

La France donne un terrain au Canada

PARIS— La chambre des députés a adopté un projet de loi autorisant l'aliénation de cinq acres de terrain près du cimetière canadien à Vimy. Le terrain a été acheté par le gouvernement français pour être présenté au gouvernement canadien afin de permettre à ce dernier de faire les améliorations nécessaires au cimetière.

La jeunesse canadienne et la paix

OTTAWA — Un congrès de la jeunesse aura lieu à Ottawa, les 23, 24 et 25 mai. Il réunira les délégués de toutes les organisations canadiennes de la jeunesse, sans distinction de croyance ou d'opinion. Le congrès aura pour objet de définir la politique du Canada, en vue du maintien de la paix. La politique canadienne ainsi définie sera celle qu'exposera la délégation canadienne au congrès international de la jeunesse qui aura lieu à Genève, dans les premiers jours de septembre.

CITE-DU-VATICAN — Sa Sainteté le pape Pie XI vient de nommer M. Lo Pa-Hong, de Shanghai, riche industriel chinois, camérier de cape et d'épée. M. Lo, président du mouvement d'action catholique en Chine, est le premier membre de couleur de la cour papale.

Création à Montréal d'un centre d'examens pour le baccalauréat français

Le Conseil de l'Université de Paris a décidé de créer pour l'Amérique du Nord un centre d'épreuves de baccalauréat français analogue à ceux qui fonctionnent en Amérique du Sud, en Orient et dans un grand nombre de pays européens. En accord avec l'Université de Montréal, la ville de Montréal a été choisie comme siège de ce centre d'examens. La première session se tiendra dans le courant du mois de juin à une date qui sera ultérieurement fixée.

Le jury sera présidé par un professeur, désigné par la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Les épreuves pourront porter au choix des candidats, pour la première partie, sur les programmes A (latin-grec), A' (latin-langues) et B (sciences-langues); pour la seconde partie, sur les programmes de philosophie ou de mathématiques élémentaires. Les candidats à la seconde partie devront pouvoir établir qu'ils ont été reçus à la première partie du baccalauréat en France ou dans un centre d'épreuves de baccalauréat fonctionnant à l'étranger. Tous les renseignements détaillés sur les épreuves pourront être trouvés dans le **"Programme pratique du baccalauréat"** édité par la **Maison Fouraut, 47, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.**

Après les épreuves orales et la proclamation des résultats, les compositions écrites seront envoyées à l'Université de Paris où elles seront revisées par une Commission. Les admissions prononcées par le jury local ne seront définitives qu'après cette revision.

La création à Montréal d'un centre d'examens pour baccalauréat français ne porte naturellement aucune atteinte au régime des équivalences dont bénéficient les diplômes d'enseignement secondaire délivrés par un certain nombre d'Universités, de Collèges et d'Ecoles canadiennes et américaines.

Les candidats désireux d'être inscrits à la session de juin devront avant le 1er mai en faire la demande à M. le Consul Général de France à Montréal qui en accusera réception; ils indiqueront dans leur lettre le programme d'épreuves (A, A', B—Philosophie, Mathématiques) qu'ils auront choisi. Les pièces qu'ils auront à fournir leur seront indiquées individuellement.

Pour ce qui concerne les candidats provenant des Collèges de la Province de Québec, affiliés aux Universités, il est entendu qu'ils joindront aux dites pièces une autorisation du Recteur de l'Université à laquelle l'Etablissement où ils auront fait leurs études est affilié.

UNE GRANDE ENQUÊTE QUI SERA AUSSI COMPLÈTE QUE POSSIBLE

C'est celle sur la vente des blés et autres céréales — Une commission de vingt-trois députés en est chargée.

OTTAWA — La nouvelle enquête parlementaire sur la vente des blés et des autrs céréales sera aussi complète que possible. Le premier ministre, M. Mackenzie King, l'a annoncé en faisant voter par la Chambre un avis de motion qui s'y rapporte.

L'avis de motion même indique d'ailleurs l'étendue de la nouvelle enquête. Une commission de vingt-trois députés sera chargée de "s'enquérir de l'organisation du marché du blé et des autres céréales avec la garantie de l'Etat fédéral, et de toutes affaires connexes, et pour faire rapport."

Question très débattue

Depuis l'ouverture de la session, il a été question du blé et de la spéculation sur les blés au cours de maints débats. M. Bennett a prétendu souvent que le nouveau gouvernement, peu de temps après son entrée au pouvoir, avait favorisé certains opérateurs à la baisse sur les marchés du blé, principalement celui de Liverpool. Les libéraux ont non seulement nié cela mais ils ont fait toutes sortes d'insinuations à propos des opérations de M. MacFarland.

Les libéraux ont toujours prétendu que M. MacFarland avait spéculé, au lieu de vendre comme il aurait dû le faire, qu'il a spéculé, aux risques et périls de l'Etat, en emmagasinant dans nos greniers des quantités invraisemblables de blé, quelques centaines de millions de boisseaux.

Cette année, devant les accusations que M. Bennett, passé dans l'opposition, portait contre le gouvernement, toujours à propos des blés, M. Mackenzie King, et, après lui son ministre du Commerce, M. Euler, promirent une enquête complète, aussi complète que possible.

LE PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST

Le ministre de l'agriculture présente un avis de résolution à ce sujet — Pour remplir l'engagement du gouvernement Bennett.

OTTAWA — Le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, vient d'inscrire au feuilleton, la résolution suivante:

"Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au paiement de certaines sommes d'argent à la Commission canadienne du blé pour distribution aux producteurs primaires de blé dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ont livré du blé produit en 1930 à la **Canadian Co-Operative Wheat Producers Limited,** par l'intermédiaire des agences de leurs cartels respectifs, afin de pourvoir au paiement, par la Commission canadienne du blé, à la **Canadian Co-Operative Wheat Producers Limited,** de la solde de crédit net produit par les transactions de la **Canadian Co-Operative Wheat Producers Limited,** sur les grains-fourrages produits durant l'année 1930; et afin de pourvoir au paiement des dépenses raisonnables encourues par l'application de ladite loi."

Responsabilité morale

Strictement, l'Etat fédéral pourrait nier toute responsabilité en cette matière. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture l'ont déjà dit. Aucun engagement formel n'a jamais été pris par le gouvernement précédent à l'endroit des producteurs de blé pour leurs récoltes de 1930. Mais le gouvernement actuel considère que le gouvernement précédent a engagé la responsabilité morale de l'Etat envers les producteurs de blé.

Pour cette raison, il acquiesce à la demande des producteurs et il entreprend de leur payer une indemnité. La responsabilité morale, en l'occurrence, entrainera l'Etat fédéral dans une dépense de quelque chose comme six millions de dollars ($6,000,000).

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES INSTRUMENTS ARATOIRES

On veut savoir pourquoi leurs prix ont augmenté, malgré un abaissement substantiel du tarif amené par le traité avec les Etats-Unis.

OTTAWA — Une autre enquête parlementaire va se mettre en voie, celle qui doit porter sur l'industrie des instruments aratoires devant la commission de l'agriculture. Cette dernière s'est choisi un avocat, M. R.-D. Graham, de Swift Current, Sask., et un comptable, M. Walter MacDonald, pour s'occuper du travail de préparation, de la convocation des témoins, de l'examen des pièces, de la préparation et de la conduite des interrogatoires.

Les enquêteurs ont, en effet, le droit d'assigner des témoins tout comme une cour de justice. Dans le cas des compagnies qui fabriquent des instruments aratoires, il n'est pas vraisemblable, toutefois, qu'elles attendent une assignation pour se faire représenter et se faire entendre à l'enquête.

Cette enquête est la conséquence d'une hausse qui s'est produite dans les prix des instruments aratoires peu de temps après la signature du traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Le traité pourvoit à un abaissement substantiel de notre tarif sur ces instruments, un abaissement de 12½ pour cent. Au lieu de baisser, les prix de vente ont subséquemment monté, ce qui parait inexplicable. Les agriculteurs de l'Ouest soupçonnent là quelque chose de louche. Leurs députés aux Communes, du groupe libéral comme du groupe du Crédit social, ne se sont pas gênés pour le dire et pour réclamer l'enquête. Le gouvernement l'a accordée.

Le bill Boulanger défait

OTTAWA — Le bill de M. Oscar Boulanger, député libéral de Bellechasse, tendant à modifier la loi du service civil, a été défait aux Communes par un vote non inscrit. On sait que cette mesure avait pour fin d'enlever à la commission du service civil sa juridiction sur les fonctionnaires qui n'habitent pas Ottawa, d'abolir la priorité accordée aux anciens combattants aux examens du service civil, et de confier la nomination de techniciens et d'experts aux ministres du cabinet et aux sous-ministres.

Une enquête sur la Radio-Etat

OTTAWA— Un comité spécial de la Chambre des Communes, composé de vingt-trois députés, étudiera le fonctionnement de la Commission de la radio.

Les membres de ce comité sont: MM. Beaubien, Beaubier, Bertrand (Laurier), Bouchard, Campbell, Cardin, Cochrane, Dupuis, Edwards, Grand, Hanson, Howard, Howe, Johnston (Bow River), Mackenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-centre), McIntosh, Martin, Massey, Plunkett, Ryan, Slaght, Woodsworth.

PARIS — Les élections françaises ont été définitivement fixées au 26 avril par un décret publié dans le journal officiel du gouvernement.

ECHOS D'EUROPE

Socialistes et radicaux-socialistes français ne peuvent s'entendre

PARIS — Deux grands partis politiques de gauche, les socialistes, qui ont pour chef Léon Blum, et les radicaux-socialistes, qui ont pour chef Edouard Herriot, n'ont pu en venir à une entente sur un programme électoral commun, en vue des élections législatives du 26 avril.

Les pourparlers ont abouti à un échec complet. Les socialistes ont dressé un programme comportant leurs concessions maximum. Les radicaux, après l'avoir étudié, ont refusé de promettre leur appui à tous les candidats socialistes. En revanche, les socialistes appuieront, au deuxième tour de scrutin seulement, les seuls radicaux qui approuveront le programme socialiste.

Ce désaccord jette plus d'incertitude dans les résultats électoraux. On a remarqué, depuis l'armistice, que le tiers au plus des 615 députés réussissent à se faire élire dès le premier tour du scrutin, les autres ne l'étant qu'au second tour.

Il y aura au moins dix cardinaux à Paris

PARIS — On signale qu'il y aura au moins dix cardinaux présents aux cérémonies religieuses qui se dérouleront à Notre-Dame de Paris, à l'occasion de l'Exposition de 1937. Son Eminence le cardinal Verdier annonce, en effet, qu'il a déjà reçu d'Europe et d'Amérique cinq adhésions de cardinaux à son invitation pour 1937. On prévoit qu'il en recevra d'autres encore. Les cinq cardinaux français seront, bien entendu, présents eux aussi, de sorte qu'à la cérémonie principale qui sera célébrée à Notre-Dame, on assistera au déroulement grandiose d'un cortège tel qu'on n'en voit guère qu'à Rome, pour les plus grandes fêtes: à la chapelle Sixtine ou à Saint-Pierre du Vatican.

Le gouvernement italien monopolise tout le blé

ROME — Le gouvernement italien a monopolisé toute la production de blé de la nation. Un décret ordonne aux cultivateurs de transporter leurs récoltes de ce grain aux entrepôts du gouvernement et défend aux meuniers de recevoir le blé de toute autre source.

En même temps, le parti fasciste a défendu aux marchands de vendre de la marchandise provenant des pays qui ont appliqué des sanctions économiques à l'Italie. Les quatre mois écoulés depuis le 18 novembre 1935 ont suffi à épuiser la réserve de blé ici; on sait que c'est en novembre que la S.D.N. a commencé à appliquer les sanctions.

Un Français sur seize possède un appareil de T. S. F.

PARIS — Un Français sur seize possède un appareil de TSF.

Tel est le surprenant résultat du recensement de postes radiophoniques existant sur le territoire de 31 décembre 1935. Le nombre officiel en est de 2,625,677. C'est l'agglomération parisienne qui en possède le plus, soit 810,043. Parmi les autres départements, le Nord vient en tête avec 208,041. Le département qui en compte le moins — la Lozère — en a pourtant près de deux mille.

Des manifestants espagnols mettent le feu à sept églises

MADRID — Des manifestants socialo-communistes ont mis le feu aux sept églises de la ville d'Yécla. Trois personnes ont reçu des blessures. Les émeutiers ont aussi fait flamber plusieurs maisons, une pharmacie, le bureau du percepteur des taxes et le bureau d'enregistrement. De semblables scènes se déroulent à Jumilla, situé à quelques milles d'Yécla.

L'Etat libre d'Irlande et le traité naval

LONDRES — Selon une information sûre, l'Etat libre d'Irlande a fait connaître à la Grande-Bretagne son intention de refuser de signer le traité naval en préparation. L'Etat libre se dit indépendant et sans marine. Il ne voit pas de raison de signer un tel traité. Le bruit court que l'Afrique du Sud suivrait l'exemple de l'Etat libre.

Venizelos est mort

PARIS — Eleutheros Venizelos, ancien premier ministre de Grèce, est décédé dans son exil volontaire, à l'âge de 72 ans, après une brève maladie.

Venizelos était regardé comme l'un des plus grands hommes d'Etat des temps modernes. Il se retira de la politique après qu'on eut attenté à sa vie, en 1933. Il se retira d'abord dans l'île de Crète, où il naquit, afin de finir ses jours en paix, mais il n'y demeura pas longtemps. Après la révolution, dont il était le chef, il partit. Il dénonça le plébiscite de novembre 1935, qui eut pour résultat la restauration du roi Georges. Il qualifiait ce plébiscite de comédie, affirmant que 20 pour cent seulement de la population grecque était royaliste.

La Belgique renforce sa défense nationale

BRUXELLES — Dans un discours à Namur, ville par où les Allemands ont fait irruption en Belgique en 1914, le ministre de la défense, M. Albert Devèze, a dit que le gouvernement entreprend de renforcer la défense nationale à cause de la remilitarisation de l'ouest allemand et parce qu'il doute de la valeur des pactes de sécurité.

Un journal, la **Flandre libérale**, publie une information d'après quoi l'Allemagne aurait secrètement fabriqué un canon capable de lancer des obus depuis le Rhin jusqu'à Bruxelles.

Les internationales ouvrières réprouvent l'occupation du Rhin

LONDRES — Le monde européen du travail a prononcé un vibrante dénonciation de la dictature allemande dans un manifeste décrivant la remilitarisation de la Rhénanie comme un "acte éhonté."

Cette déclaration a été endossée par une assemblée conjointe des fédérations internationales de travailleurs européens représentant plus d'une douzaine de nations. Une délégation a voté contre la déclaration; on présume que c'est celle de l'Allemagne.

"La dictature nazie a essayé encore une fois d'arriver à ses fins en manquant à la parole jurée, dit le manifeste. Le travail international dénonce dans les termes les plus sévères cet acte éhonté et note avec satisfaction que la Société des Nations a condamné ce manque de parole.

"Le but de cette dernière violation est clair. Il s'agit de préparer la fortification de la zone démilitarisée et l'établissement de bases aériennes en préparation à des agressions à l'est et à l'ouest."

Historique de la Paroisse de Letellier

(Suite)

En 1876, M. Ritchot, curé de St-Norbert, aujourd'hui l'un des faubourgs de Winnipeg, conseilla à quelques Métis désireux de s'établir, d'aller prendre des terres à la Rivière-aux-Marais, nom que des colons venus plus tard de Saint-Pie-de-Rouville, échangèrent pour celui de Saint-Pie.

Plusieurs familles suivirent le conseil de l'abbé Ritchot et vinrent grossir le nombre des colons métis déjà sur les lieux. Leur séjour ne fut pas de longue durée. Peu à peu ils plièrent bagages pour aller planter leurs tentes au nord de la province.

Cependant la population de la Rivière-Rouge ne possédait encore qu'un petit groupe de colons canadiens-français. On était en 1876 et Saint-Pie ne comptait qu'une seule famille canadienne-française, Henri Lecuyer. Ce brave colon était, paraît-il, venu de Montréal en voiture. Le trajet avait duré dix ans, notre homme n'étant nullement pressé d'arriver à destination. C'est pour cette raison sans doute qu'il fit de la culture le long de la route; ou peut-être encore voulait-il goûter aux charmes de la vie nomade. C'est alors que Mgr Taché, digne successeur de Mgr Provencher, avec le concours du Père Lacombe, un des plus grands missionnaires Oblats de l'Ouest, fit venir des Etats-Unis plus de cent colons qui étaient allés chercher fortune loin de leur patrie.

L'itinéraire de ces braves gens à travers les Grands Lacs ressemble à une aventure romanesque. Pendant que le vaisseau voguait paisiblement sur les eaux du lac Supérieur, il fut tout à coup pris dans les glaces de plus de trente pieds de profondeur, ce qui rendit tout progrès impossible. Ainsi emprisonnés au milieu d'une mer sans pitié, les voyageurs allaient mourir de faim et de froid, quand quelques-uns d'entre eux, les plus braves, descendirent du navire pour aller chercher du secours à la ville la plus voisine. C'était s'exposer à une mort presque certaine, comme le savent trop bien ceux qui ont été témoins de la débâcle sur nos grands fleuves. Mais leur confiance en Dieu—plusieurs avouèrent qu'ils n'avaient jamais prié avec tant de ferveur — ne fut pas vaine. Avec l'aide d'un plus puissant paquebot, le vaisseau emprisonné fut enfin mis en liberté et les colons tant éprouvés arrivèrent au Manitoba.

Plusieurs d'entre eux vinrent s'établir à Saint-Pie et formèrent le noyau de notre paroisse aujourd'hui si florissante.

Sous l'action bienfaisante d'une association de colonisation organisée vers la même époque, de nouveaux colons vinrent grossir les rangs de leurs frères déjà établis au Canada central.

L'arrivée des Canadiens français consolida Saint-Pie qui fut cette même année 1877, par décret épiscopal, érigée canoniquement en paroisse.

L'humble mission fut confiée au zèle de l'abbé Filion, curé de Saint-Jean-Baptiste, qui arriva sur les lieux en 1878. Il y construisit une chapelle sur un terrain donné par un Métis du nom de Benjamin Marchand, qui avait, paraît-il, obtenu tout le terrain autour duquel il avait tracé un sillon dont la longueur avait complètement épuisé ses chevaux.

Rien ne manquait à ce temple pauvre et isolé pour en faire une autre étable de Bethléem. Le toit était de chaume, et les nombreuses ouvertures, le missionnaire les ferma avec de la boue, ce qui n'empêchait pas la neige d'y pénétrer.

Deux ans plus tard, M. Filion céda sa mission à l'abbé Marcil qui amena avec lui cinq nouvelles familles canadiennes.

En 1882, M. l'abbé Norbert Jutras, tout jeune ordonné, fut nommé desservant de Saint-Pie en même temps que missionnaire d'une réserve connue sous le nom de Roseau. En 1886 il venait s'établir à Emerson, juste sur la frontière américaine d'où il continua ses soins aux habitants de sa petite paroisse, dont le siège allait incessamment se déplacer, le territoire allant bénéficier de la création d'un chemin de fer. En 1889, il cédait à d'autres ses missions des Etats-Unis et au cours de 1891 il vint s'installer à Letellier, ainsi que Saint-Pie devait désormais s'appeler. Ce nom de Letellier remplaça peu à peu celui de "Catherine" donné à la gare en l'honneur d'une vieille dame anglaise qui avait sans doute fait quelque coup d'éclat — peut-être un voyage en charrette sans prendre un bain de boue — pour mériter de léguer ainsi son nom à la postérité. Quoi qu'il en soit, son triomphe fut de courte durée.

L'ancienne chapelle de Saint-Pie fut transportée au nouveau centre de la paroisse qui n'avait pas le moyen de contracter les dépenses nécessaires à une nouvelle église. Malheureusement cette humble bâtisse ne put être utilisée, ce qui obligea M. Jutras à prendre les mesures nécessaires pour en construire une nouvelle plus spacieuse et surtout moins indigne de l'Hôte Divin. Avec les matériaux de l'ancienne chapelle, on érigea le presbytère. Ces deux bâtiments forment le centre actuel de la paroisse.

Parmi nos vénérables pionniers, plusieurs se rappellent encore tous les détails de cette translation de la chapelle de Saint-Pie. Ils racontent l'émotion profonde de M. Jutras quand le convoi se mit en branle et qu'il vit son humble église quitter ce petit coin cher à son coeur de prêtre: là il s'était initié à sa sublime mission de pasteur d'âmes; là il avait peut-être espéré vivre et mourir. Aussi ses larmes coulèrent-elles abondantes mais silencieuses durant la première étape du trajet.

Notre église ne se trouvant qu'à quatre milles de celle de Saint-Joseph — chose presque unique dans l'Ouest — il ne paraît pas probable que ces deux paroisses puissent jamais devenir importantes au point de vue de la population.

Les fondateurs de Letellier étaient venus pour la plupart dénués des biens de la fortune. Grâce à l'impulsion qu'ils ont reçue de leur pasteur, — un véritable spécialiste en agriculture systématique, — ils ont su faire de leur paroisse l'une des plus florissantes au point de vue matériel.

Ce prêtre admiré, estimé, aimé de tous à cause de ses éminentes vertus sacerdotales et de son inlassable dévouement, nous quitta le 9 janvier 1929 pour aller recevoir là-haut la récompense de ses quarante-six années d'apostolat fécond. Avec M. Jutras disparut l'une des plus grandes figures du Manitoba.

Pasteur pieux et zélé, prédicateur au coeur d'apôtre, il fit aimer et respecter les lois de Dieu dans sa paroisse. Son influence rayonna dans plusieurs centres de la province par les conférences agricoles qu'il donna. Il atteignit un nombre encore plus considérable de cultivateurs par les chroniques remplies de précieux conseils qu'il publia dans les pages de la "Liberté."

Depuis 1910, M. Jutras dont les forces s'étaient prématurément épuisées à la rude besogne de fondateur, avait dû partager avec un vicaire le ministère de la paroisse. M. l'abbé Dérome fut le premier de ces prêtres assistants. Il se dévoua à Letellier de 1910 à 1911.

Cinq autres lui succédèrent: M. Alexandre Defoy, 1912 à 1919. Ce prêtre tant aimé a terminé sa carrière depuis plusieurs années déjà. Il repose dans notre petit cimetière à l'ombre de la croix.

M. l'abbé Léon Roy, de 1919 à 1921. Zélé promoteur de la gloire de Dieu en même temps qu'ardent défenseur de nos droits de Canadiens français, il fait fleurir dans sa paroisse de Saint-Joseph, voisine de la nôtre, la piété, les moeurs et les traditions des anciens Canadiens.

M. l'abbé Pierre Picton (1921-1923) dont la santé débile n'a pu soutenir pendant de longues années le labeur paroissial. L'apostolat de la souffrance parait, pour le moment, être son partage.

M. l'abbé Ulysse Forest (1923-1925), dont l'ardente piété est l'âme d'une initiative qui semble se jouer de tous les obstacles que rencontre l'exercice de son zèle. Saint-Adolphe a trouvé en sa personne un digne successeur de notre bon et dévoué curé.

M. l'abbé E.-A. Chamberland (1925-1927), ami des vieillards, des pauvres et des enfants et que tous se plaisent à appeler le bon M. Chamberland, fut le soutien dévoué de M. Jutras durant les deux dernières années de sa carrière terrestre. Il desservit la paroisse quelques semaines après la mort du vénéré fondateur. Il céda la place au nouveau curé, M. Horace Messier, qui prit possession de la nouvelle paroisse le 27 janvier 1929.

En 1932, M. l'abbé J.-P. Gagnon succédait à l'abbé Messier. C'est ce prêtre, véritable imitateur de saint Paul, habile organisateur, grand intellectuel, initiateur incomparable, qui tient entre ses mains les destinées de la paroisse.

Letellier ne possède encore qu'un seul monument commémoratif du passé. C'est une large croix érigée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Pie à quelques mètres seulement de la route Lord Selkirk. Elle rappelle aux habitants que leur paroisse a pris naissance et s'est développée à l'ombre de la croix et que pour assurer sa survivance ils ne doivent pas s'éloigner de ce bois sacré.

La Société Historique de la province se propose d'élever chez nous un second monument pour perpétuer la mémoire de la Jemmeraye, neveu de La Vérendrye, qui fut au Manitoba le précurseur du grand découvreur. Son héroïque dévouement à la cause de son illustre parent lui coûta la vie, car il mourut de misère et de fatigues dans la vallée de la rivière Rouge. Il fut enterré à quelques milles au sud du village à l'embouchure de la rivière Roseau et de la Rouge.

Le climat de Letellier, comme celui de la province en général, est excessivement variable. Il est caractérisé par des hivers longs et rigoureux, des printemps froids et variant en longueur, des étés courts avec des chaleurs intenses et des automnes qui ne se ressemblent guère d'une année à l'autre.

Les hivers, quoique rigoureux, sont très vivifiants, car l'atmosphère demeure ferme et sèche et il y a abondance de soleil. La neige couvre le sol depuis la fin de novembre jusqu'au commencement d'avril. Cette neige, sans parler des sports qu'elle procure, est, pour le fermier une grande bénédiction du ciel qui empêche les gelées profondes du sol et lui procure l'humidité nécessaire à la végétation; mais quand l'aquilon s'en empare elle devient dangereuse.

La poudrerie, c'est le simoun du Sahara de neige. Elle se soulève tout à coup, souffle avec une violence ininterrompue, saisit la neige qui recouvre le sol pour la relancer avec fureur dans l'espace. Malheur au voyageur surpris par ce cyclone aveuglant! Il se voit tout-à-coup enveloppé dans une nuit blanche et tout disparaît autour de lui. La crainte le fait avancer cependant; il cherche sa route, mais guidé par le tourbillon rageur, il tourne sans cesse sur lui-même et finit par se désorienter complètement. Heureux s'il est habitué à ces tempêtes! Il réussira peut-être à atteindre quelque point de repère. Mais pour l'étranger, c'est le fantôme de la mort qui le poursuit, qui se joue de lui pendant des heures interminables, qui l'étrangle enfin pour l'ensevelir sous le blanc linceul où ses amis ne découvriront bientôt qu'un cadavre glacé.

L'hiver est pour la plupart de nos gens un temps de repos, de délassement des travaux de l'automne. Dans les fermes, l'industrie laitière et le soin des animaux n'occupent qu'une partie de la journée et durant les longues soirées les parties de plaisir, surtout les joutes de gouret, sont fréquentes. Le village a sa patinoire où grands et petits passent leurs heures de loisir.

Le printemps nous rend une première visite au mois de février. Le temps se radoucit et la neige fond aux rayons plus chauds du soleil. Mais ces beaux jours ne sont que passagers et le mois de mars nous arrive avec ses violentes tempêtes de neige. Ce n'est que vers la mi-avril que le blanc linceul disparaît pour ne plus reparaître. Le soleil est chaud, très chaud même, mais le nord envoie encore une bise glaciale qui sème souvent la mort dans les vergers en fleurs. Les pluies ne sont généralement pas fréquentes.

Dès que le sol est dégelé, les cultivateurs, avec leurs semeuses modernes, se hâtent d'ensemencer les champs labourés dès l'automne précédent. Les principales céréales sont le blé jaune, l'avoine et l'orge.

Le printemps n'est pas une saison sportive dans notre paroisse, si ce n'est pour les gens désoeuvrés.

L'été nous arrive d'une manière si soudaine que l'on se sent affaissé sous le poids de la chaleur accablante. Vers la fin de mai, le thermomètre monte jusqu'à 80 degrés au-dessus de zéro et, durant les cinq ou six semaines qui suivent, atteint 100 degrés et plus. On se croirait au delà des tropiques. Les orages électriques sont fréquents durant ces semaines de chaleur intense. Les éclairs sillonnent les nues et la foudre éclate avec fracas, causant souvent de grands dommages. Mais le cauchemar du cultivateur, c'est la grêle. Chaque année de belles récoltes sont fauchées par cet élément destructeur qui montre bien la petitesse de l'homme devant la grandeur de Dieu. Il y a quelques années, des grêlons de plus de quatorze pouces de circonférence s'abattirent sur la paroisse. Heureusement qu'ils étaient en petit nombre, autrement c'en était fait de Letellier.

La balle-au-camp, le tennis constituent nos principaux sports durant la saison estivale. Nous avons trois clubs de balle-molle et nos joueurs vont souvent se mesurer avec ceux des paroisses voisines. Les parties de pêche procurent aussi de joyeux passe-temps.

L'automne est une saison agréable. L'air est frais et le soleil brille tout en répandant une douce chaleur. Les feuillages des arbres, surtout celui de l'érable, de l'orme et du prunier, teignent de pourpre et d'or les endroits boisés, donnant à tout le paysage une beauté incomparable.

L'automne est la saison des moissons. Dès le milieu d'août on entend de tous côtés la voix crépitante des moissonneuses et le pays offre un aspect charmant. Les champs piqués de moyettes à perte de vue ressemblent à de gigantesques échiquiers garnis de leurs pions. Dans la demi-lumière du crépuscule, quelques-unes font songer aux dolmens druidiques à l'heure du sacrifice C'est la saison des détails symboliques se mêlant aux visions de riches moissons.

C'est encore la saison de la cueillette des fruits sauvages, exquis malgré leur petitesse: prunes, pembinas, petites cerises, petites merises, framboises, etc., et toute cette abondance est soigneusement conservée pour l'hiver.

Le cultivateur est heureux, ditesvous à la perspective de toute cette abondance: il est bien dédommagé de tous ses ennuis, de ses fatigues. Cependant il ne faut pas oublier que Dieu, dont les desseins sont impénétrables, se plaît souvent à éprouver son serviteur en lui envoyant des fléaux, vraies plaies d'Egypte. Qui n'a pas entendu parler des sauterelles dont l'organisme est si bien approprié à leur oeuvre de destruction. Depuis trois ans ces petites créatures voraces sèment la désolation dans nos jardins, nos prés, nos champs, et le pauvre cultivateur se voit sans défense devant cet ennemi plus puissant qu'une armée en bataille.

(A suivre)

Marthe BRUYERE

VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 25 MARS 1936 — NUMERO 46

D'un bout à lautre de ma vie, je n'ai jamais rencontré que des confirmations de la vérité de l'Eglise. Rien ne tient qu'elle seule, pourvu qu'on tâche d'examiner.

René BAZIN

LA LIBERTÉ

Comme Canadien anglais, je me réjouis que trois millions de mes concitoyens parlent français, pensent en français, agissent en Français.

W.-F. OSBORNE.

La Semaine française à l'Université

Le Français comme élément de notre nationalité canadienne

Il y a eu la semaine dernière, à l'Université du Manitoba, deux belles conférences qui ont obtenu un très grand succès. La première, que présidait M. Sidney Smith, le distingué président de l'Université, a été donnée par M. le professeur W.-F. Osborne, directeur de l'enseignement français; la seconde par l'un des nôtres, M. Louis-Philippe Gagnon. Les deux orateurs ont parlé en anglais. Au lieu d'une pâle analyse, nous avons cru préférable de publier ici la traduction de quelques extraits de leurs importants travaux. Il faut nous contenter, pour cette fois, de la conférence de M. Osborne. Celle de M. Gagnon aura son tour au prochain numéro.

* * *

L'Europe, en dépit de ses tristes erreurs, — erreurs si graves, si énormes qu'aujourd'hui même elles rendent problématique la durée de la civilisation elle-même, — surpasse l'Amérique dans la définition et l'exposition d'idées dirigeantes. Elles sont fournies, dans le cas de presque toutes les nations européennes, par une élite supérieure à tout ce que nous pouvons offrir. A cet égard, le Canada français se rapproche plus de l'Europe que le Canada anglais. La vie, l'activité et la politique du Canada français ont été moulées et orientées par un brillant ensemble d'hommes qui, en général, dépassaient en culture et en distinction personnelle tout groupe du Canada anglais.

La force nationale ne repose pas dans l'existence et le développement d'une seule race, d'une seule langue et d'une seule culture, mais dans l'émulation réciproque, le mélange harmonieux d'une variété de caractères. L'un des grands titres de respect et d'affection de sir Wilfrid Laurier est qu'il consacra ses grands talents surtout à la proclamation de cette idée, particulièrement en tant qu'elle affecte les Anglais et les Français, mais aussi en tant qu'elle affecte d'une façon importante les relations de tous les éléments de notre population canadienne.

* * *

La ténacité, — la volonté de vaincre les difficultés et de survivre, — est reconnue d'une très grande valeur parmi les qualités personnelles. Elle est également précieuse et importante comme qualité nationale. Les Français ont déployé cette qualité en Amérique d'une façon très remarquable. La population du Canada français à l'époque de la conquête était environ 60,000. Ces 60,000 représentaient l'accroissement des premiers colons, grossi par l'immigration de France durant les cent cinquante ans depuis la fondation de Québec en 1608 jusqu'en 1759. C'est un fait remarquable que l'on se demande s'il vint jamais plus de 15,000 personnes de France sur les bords du Saint-Laurent. Aujourd'hui il y a sur le continent d'Amérique probablement quatre millions de Français. De 15,000 à quatre millions en trois siècles un quart, c'est l'une des plus notables expansions de races dans l'histoire:

Le Canadien français, en dépit de sa longue séparation de la France, demeure tout à fait typiquement français. Nous avons ainsi, comme l'un des deux éléments principaux au Canada, le Français, — qui parle la langue de France avec une rare unanimité et une grande fidélité, pratique la religion qui s'accorde si bien avec le caractère français, possède le tempérament français, la psychologie française, pense d'après les méthodes qui caractérisent le Français, si différentes en beaucoup de points de celles de l'Anglais.

Comme Canadien anglais, on me permettra de dire qu'il n'y a dans aucune portion du Canada anglais un sentiment pour notre pays natal aussi vif, aussi chaleureux que celui éprouvé par le Canadien français pour la terre qui l'a vu naître.

* * *

L'esprit anglais est sans rival pour les entreprises, les affaires, le contrôle, l'action, mais l'esprit français est sans égal pour la critique, l'exposition, l'analyse. Si ce qui nous occupe est la formation d'un peuple, l'évolution d'un type, le façonnement d'une civilisation, n'est-ce pas un actif d'avoir au Canada près de trois millions de concitoyens qui sont les héritiers de cette grande tradition critique et qui peuvent ajouter à nos talents nationaux ce tempérament, cette idiosyncrasie, cette mentalité? La faculté critique est la faculté qui analyse, qui expose, qui place les éléments dans leur perspective et leur proportion convenables et qui finalement formule un jugement. N'est-il pas désirable qu'un élément intégral et précieux de notre talent national soit précisément cette capacité de formuler des jugements sur les institutions, les principes, les programmes? Vous ne pouvez avoir cette mentalité particulière sans les personnes qui la possèdent. Vous ne pouvez avoir celles-ci sans leur langue. Montrons que nous les honorons, que nous apprécions leur mentalité et leur langue. Comme Canadien anglais, je me réjouis que trois millions de mes concitoyens parlent français, pensent en français, agissent en Français.

* * *

Nous sommes les héritiers de deux grandes traditions, de deux grandes nationalités, de deux grands tempéraments, de deux grandes puissances mentales. Si l'intelligence l'emporte sur l'obscurantisme, si la largeur d'esprit l'emporte sur les préjugés, la civilisation que nous pourrons produire sera enrichie de deux langues, de deux cultures, de deux mentalités. Ajoutez la grâce française à la réalité anglaise, le goût français au pratique anglais, la tendance française à créer une élite à la disposition anglaise à élever la masse, la prose française à la poésie anglaise, l'individualisme français à la démocratie politique anglaise, la logique et l'analyse françaises à l'empirisme anglais, — et vous avez une combinaison qui garantirait un grand avenir. C'est sur des considérations de ce genre que nous devrions fixer nos yeux quand nous pensons à l'avenir de notre pays. Notre espoir ne repose pas surtout dans nos champs, nos mines, nos lacs, nos forêts, mais dans les cerveaux, les talents, le caractère de notre peuple. Le secret du succès matériel, nous le trouverons dans l'exploitation des ressources naturelles par des hommes capables, droits, bien formés, sous l'influence de grandes idées directrices proclamées et mises en valeur par des chefs ayant du discernement, de l'imagination et du dynanisme. Le secret de la supériorité parmi les Canadiens de Laurier, — cette fine fleur de la race canadienne-française, — tient au fait que telle était sa conception de la direction nationale. Je me rappelle la fierté que j'éprouvai lorqu'un Français accompli me dit un jour à Paris: "Votre Laurier, quel bel homme!" Quel bel homme! D'apparence princière, noble de maintien, il avait ces grandes manières dominantes dont parle Robert Louis Stevenson dans: "L'Emigrant amateur", — vouant sa vie à proclamer l'amitié entre les races, à incarner la grâce de France dans sa personne et dans sa vie politique gouvernée par l'instinct profond de la liberté constitutionnelle britannique.

* * *

Nous faisons bien, de temps en temps, de lever nos yeux au-dessus du miasme de l'économie politique pour scruter l'horizon de notre avenir national. Et dans ces jours d'immense menace, nous faisons bien d'étendre le regard au delà de nos propres frontières, à la vaste scène du monde sur laquelle aujourd'hui les forces de construction et de destruction, de solidarité et de chaos, de vie et de mort pour la civilisation, se livrent une lutte dont personne ne peut prédire avec certitude le résultat. Notre présence depuis dix-huit ans dans la Ligue des Nations a fait souvent poser la question: quelle contribution un petit pays comme le Canada peut-il apporter à l'organisation indispensable, mais immensément difficile, de la paix mondiale? La réponse est dans nos propres mains. Si nous pouvons réellement démontrer au jour le jour que nous maîtrisons sur notre propre sol le problème d'une coopération nullement grincheuse, mais cordiale et empressée entre les races, il n'y a aucune raison pourquoi le Canada ne servirait pas à la fois de modèle et d'inspiration, aucune raison pourquoi ses hommes d'Etat, — formés à l'école de la justice, de l'apaisement et de la conciliation domestique, — ne joueraient pas un rôle honorable dans l'organisation de la technique de la paix.

W.-F. OSBORNE.

UNE DÉCLARATION OFFICIELLE DE S. E. LE CARDINAL VILLENEUVE

Mise au point à propos de nouvelles de la Presse Canadienne concernant une circulaire des archevêques et évêques de la province de Québec au clergé de leurs diocèses.

QUEBEC — S. E. le cardinal Villeneuve, cardinal-archevêque de Québec, vient de donner à la Semaine Religieuse de Québec, qui en publie le texte, la très importante déclaration suivante relative aux droits du clergé en matières politiques:

"Le service de la Presse Canadienne a donné à plusieurs journaux, tant de langue française que de langue anglaise, une analyse aussi fantaisiste que tendancieuse du document privé adressé par Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province de Québec au clergé de leurs diocèses respectifs. D'autres rumeurs non moins inexactes ont cours, de même, en divers milieux.

"On ne sait s'il faut en accuser plutôt l'imprécision commune à tant d'esprits, ou bien une passion politique aveuglée et l'habitude de faire servir à ses fins propres, par tous les moyens, les exposés les plus nets et les faits les plus évidents.

"En tout cas, il n'est pas possible de laisser circuler sans une stricte mise au point des nouvelles aussi mêlées que celles qu'on a répandues à ce propos dans tout le pays et qui sont de nature à désorienter les esprits.

"En premier lieu, il faut affirmer catégoriquement qu'il n'y a aucune contradiction ni évolution dans les divers documents publiés par l'autorité épiscopale, à propos de politique et d'élections, en ces derniers temps:

"1.—Le 26 juillet dernier, une circulaire aux curés leur donnait instruction de se mettre en garde contre divers abus électoraux;

"2.—Le 20 décembre, les prescriptions du Concile plénier de 1909 étaient publiées dans la "Semaine religieuse" de Québec, rappelant aux prêtres la conduite à tenir à propos des questions politiques, et au cours des campagnes électorales, pendant lesquelles ils doivent ne rien faire publiquement sinon sous la direction de leur évêques.

"3.—Le 18 janvier suivant, pour faire face aux rumeurs les plus sottes et mettre fin aux exploitations les moins honnêtes, une lettre pastorale affirmait énergiquement que le droit naturel et civil ne défend point, ni à l'Eglise ni au clergé, de s'occuper de politique, au contraire; quant aux règles prescrites à ce sujet par les autorités ecclésiastiques, et qui constituent le droit canonique, elles sont du ressort exclusif des évêques, non des hommes publics ni des fidèles, pas plus que l'observation, par exemple, du carême et du vendredi, prescrite aux catholiques, ne relève des politiciens. Cette même lettre pastorale stigmatisait une fois de plus les abus électoraux.

"4.—Enfin, le document privé, qu'a prétendu analyser le service de la Presse Canadienne, a renouvelé les prescriptions du Concile plénier de Québec, déjà publiées ouvertement, comme on l'a dit ci-dessus, et celles de la discipline du diocèse de Québec, déjà publiées de même. Ces textes même avec les quelques lignes de recommandation particulière qui les accompagnent, ne font que confirmer une discipline existante et n'y ajoutent rien."

"Il résulte de cela que le clergé possède indubitablement le droit naturel et civil de s'occuper de politique et d'élections, mais que les évêques, pour des motifs dont ils demeurent les seuls juges, en règlementent l'exercice, en vertu de leur autorité canonique, et selon les prescriptions qu'ils viennent de rappeler.

"Où y a-t-il en cela semblant même de contradiction pour les esprits non prévenus?

"Faut-il ajouter, pour confondre d'audacieuses calomnies, que l'épiscopat tout entier de la province a été et demeure d'une unanimité parfaite en cette matière, sans qu'il y ait eu besoin d'aucune intervention étrangère ou supérieure, mais de par la logique même de la discipline toujours et partout reçue dans la province.

"Il faut enfin déclarer, contrairement au pseudo-résumé du dernier document paru en divers journaux:

"1.—Qu'aucun acte épiscopal ne défend aux prêtres de faire allusion aux questions politiques dans leurs conversations privées.

"2.—Non plus qu'"en écoutant les confessions", ce qui du reste eût été superflu, car on n'a pas établi d'abus en cette matière.

"3.—Qu'il n'y a pas eu de Concile plénier des évêques en 1925.

"4.—Qu'aucun rituel n'y a été préparé.

"5.—Que la formule à lire à l'approche des élections n'est pas incluse dans le livre de messe des prêtres.

"Il faut penser ainsi d'autres affirmations gratuites, pour ne pas dire inconcevables, du même genre, publiées ailleurs ou répétées de bouches en bouche.

"Il y a lieu d'espérer que les journaux dont la bonne foi aura été surprise voudront bien publier cette déclaration."

(signé) J.-M.-Rodrigue, cardinal VILLENEUVE, O.M.I archevêque de Québec.

UN PAYS AVEC QUI LE CANADA FAIT ONZE MILLIONS D'AFFAIRES

Une entrevue avec M. Henri Turcot, commissaire de commerce du Canada en Belgique — Les produits canadiens qui intéressent le marché belge.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Henri Turcot, commissaire du commerce canadien à Bruxelles, un ancien professeur de la Saskatchewan, qui a fait un bref séjour à Winnipeg. Voici quelques renseignements de première main qu'il a bien voulu nous communiquer sur la situation des affaires en Belgique:

La dévaluation, décrétée le 31 mars 1935, fut sans conteste l'événement le plus marquant qui se soit produit en Belgique au cours de ces dernières années. Recul du commerce extérieur, déclin de la production industrielle, recrudescence du chômage, mévente des produits agricoles, raréfaction des capitaux, étiolement de nombreuses entreprises, resserrement du pouvoir d'achat, telles avaient été, en ce pays, les caractéristiques des années écoulées depuis 1929. La dévaluation semble avoir opéré un heureux changement. Durant ces derniers mois, les traits saillants de la situation créée au lendemain de cette opération se sont accusés: léger élargissement des débouchés à l'exportation, accroissement de la production, progrès de la marge bénéficiaire des entreprises industrielles, redressement de la situation agricole, augmentation de la circulation monétaire, abondance des capitaux, amélioration du marché intérieur, reprise dans le travail. Il reste du chemin à parcourir avant d'en revenir à la prospérité; l'on paraît être dans la bonne voie. Mais dans un pays comme la Belgique, qui, plus que tout autre, dépend du commerce international et ne peut songer à se soustraire aux influences extérieures, il va de soi que la prospérité ne reviendra qu'avec le redressement de l'économie mondiale.

Commerce avec le Canada

La Belgique, dont la population est de huit millions d'habitants mais dont la superficie est à peine supérieure à la moitié de celle de la Nouvelle-Ecosse, présente un débouché important pour les produits canadiens. En effet, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1935, elle figurait au sixième rang parmi nos acheteurs, immédiatement après le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Australie, le Japon et l'Afrique du Sud. Durant cette période, nos exportations vers la Belgique se sont chiffrées à plus de onze millions de dollars.

Les produits canadiens qui intéressent le marché belge sont, par ordre d'importance, les denrées alimentaires, les matières premières et, à un degré moindre, les produits manufacturés.

La Belgique est un pays essentiellement industriel. Or, le sous-sol belge est pauvre en matières premières, charbon excepté. Il s'ensuit que la Belgique est largement tributaire de l'étranger pour l'approvisionnement de ses usines. Matières premières et produits semi-finis représentent plus de 50 p.c. du total de ses importations, tandis que les produits fabriqués n'y entrent que dans une proportion de moins de 25 p.c. Divers produits semi-finis et matières premières du Canada trouvent en Belgique un débouché avantageux. Par contre, nos produits manufacturés ne peuvent y être vendus qu'en quantités limitées. Encore faut-il qu'ils constituent des spécialités ou soient d'une qualité et d'un fini supérieurs. Pour l'article bon marché, il est difficile, sinon impossible, de concurrencer la production belge. Les principaux produits manufacturés vendus par le Canada en Belgique comprennent les machines agricoles, divers articles en caoutchouc (pneus pour automobiles, bottes, gants, etc.), cuirs vernis, gants de travail en cuir, bas de soie, lames de rasoir, papier, portes, panneaux isolants, appareils photographiques, porte-plumes réservoir, blaireaux, pinceaux, outils, whisky, etc.

Agriculture belge

L'agriculture belge, quoique d'un rendement assez considérable, est loin de suffire aux besoins de la nation. L'importation des produits agricoles et denrées alimentaires se fait sur une grande échelle. C'est dans cette catégorie de produits que le Canada a sa plus large part sur le marché belge. Le blé constitue la majeure partie de nos exportations vers la Belgique. Les autres produits agricoles et denrées alimentaires venant du Canada sont l'avoine, l'orge, le seigle, le sarrasin, le maïs, la farine, les pommes, le fromage, le miel, etc.

Les pêcheries sont à même de fournir la plus grande partie du poisson requis dans le pays. Il reste que les importations sont assez substantielles. Le Canada vend en Belgique du saumon et des homards en boîtes et différentes variétés de poissons congelés, ainsi que des sous-produits, notamment la farine et les huiles de poisson.

En ce qui concerne les bois, de charpente ou autres, la Belgique doit, en grande partie, recourir aux marchés étrangers. Le Canada participe à ces importations en des quantités qu'il serait désirable d'augmenter, ce qui est aussi vrai pour la pâte de bois.

Les Soviets nous donnent une leçon

Les journaux et publications françaises ont reçu des numéros spécimens d'un périodique de Moscou, "Le Journal de Moscou". Voici ce qu'en dit l' "**Action Catholique**":

Nous avons reçu la semaine dernière un numéro specimen du "Journal de Moscou"; hebdomadaire politique, économique, social et littéraire. Au surplus.... soviet!

Ce journal est en excellent français.

Quelle conclusion en tirer?

Si Moscou juge bon de publier un journal en français c'est que les Soviets croient fermement à l'influence de la presse. On ne s'imposerait pas les frais d'une édition française et probablement aussi d'éditions allemande, anglaise, italienne si l'on ne voyait dans le journal un merveilleux instrument de propagande communiste.

Ajoutons que le "Journal de Moscou" ne contient aucun article qui attaque de front les opinions religieuses ou politiques du lecteur. La doctrine communiste est savamment dosée dans les diverses chroniques qui portent tantôt sur la politique internationale, tantôt sur la politique italienne.

De cette présentation, il faut tirer une autre conclusion: les Soviets distillent la doctrine communiste goutte à goutte. On absorbe le poison sans s'en apercevoir...; mais on l'absorbe tout de même. Donc, en garde!

L.-P. R.

La folie de ceux qui vont à leurs fins est de se croire habiles.

VAUVENARGUES

L'Hon. M. Major à Ottawa

Remise sur pied d'une Constitution perdue

(De la "Northwest Review" du 14 mars)

Les "remarques" de l'hon. M. Major, procureur général du Manitoba, que nous avons rapportées dans ces colonnes la semaine dernière, ne furent pas accueillies avec une approbation unanime par ses collègues de la Conférence fédérale-provinciale à Ottawa. Quelques délégués allèrent jusqu'à dire que le Manitoba n'avait aucun égard pour ses engagements et qu'il amendait sa propre constitution comme il lui plaisait. Avec un tel précédent, ajouta-t-on, il ne serait pas surprenant de voir le Manitoba, un jour, répudier ses obligations financières et dire aux créanciers qu'il n'a pas l'intention de payer un sou de l'argent qu'il a emprunté. "Après tout, a-t-on entendu dire à un délégué, un contrat est un contrat, et les contrats sont faits pour être tenus et non pas pour être brisés. Une province qui ne tient pas sa parole avec ses propres citoyens n'est pas, selon toutes probabilités, trop scrupuleuse pour tenir sa parole avec les citoyens des autres provinces. Vous pouvez m'en croire, je ne voudrais pas avoir une de vos obligations même en cadeau."

Ces paroles mordantes firent se dresser le champion du Manitoba. Le digne monsieur frappa fortement son pupitre et, se carrant les épaules, avait l'air en tout point "d'une armée rangée en bataille." Mais les premiers mots qu'il murmura rendaient un son velouté bien éloigné de l'indignation. Nous n'avons pas le texte de ce qu'il dit, mais voici, croyons-nous, ce qu'il aurait pu dire:

"Messieurs, le Manitoba a été puni, et très sévèrement puni, à cause de son attitude envers la minorité catholique. En 1905, lorsque la question se posa de donner un statut provincial aux Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba demanda très humblement une extension de ses limites à l'Ouest. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que notre requête aurait été accordée et qu'il n'y aurait eu que deux provinces entre les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses, sans les préjugés religieux qui furent soulevés et entretenus par la minorité catholique au Manitoba. Sir Wilfrid Laurier était alors premier ministre du Canada; comme Canadien français et comme catholique, il vit à ce que pas un seul acre de terre ne fût ajouté à nos limites de l'Ouest. Sir Wilfrid lui-même n'en fit pas de secret. Nous fûmes punis comme un enfant gâté, punis comme il faut, et je suis sûr qu'aucun de vous, Messieurs, n'a le désir d'ajouter l'insulte à la blessure.

"Le Manitoba fut taillé dans ce qu'on appelait la Terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest et devint une province du Canada en l'année 1870. Il n'y avait pas alors d'autorité civile constituée; la seule juridiction en exercice était celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de la charte accordée par le roi Charles Ier. Au moment de la formation de la province, la population était presque également divisée entre protestants et catholiques. Il y avait pour les enfants de chaque groupe religieux des écoles confessionnelles non établies par la loi, puisqu'il n'y avait pas de loi, mais établies par la coutume ou pratique et soutenues par les fidèles de chaque croyance religieuse. L'Acte Constitutionnel visa à perpétuer l'existence de ces écoles et, à cet effet, adopta un texte légèrement différent de celui employé dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Jusqu'à cette époque, ces écoles n'avaient reçu aucun octroi d'argent public, parce qu'il n'y avait pas de gouvernement capable de faire de tels octrois.

"A la première législature du Manitoba, en l'année 1871, la loi scolaire du Manitoba fut adoptée. Elle donnait une situation légale aux écoles confessionnelles déjà existantes et pourvoyait à leur continuation et à leur développement. La Loi Scolaire du Manitoba de 1881 fit certains changements nécessités par les conditions nouvelles, mais garda les mêmes dispositions générales que la Loi de 1871.

"Et alors, neuf ans plus tard, en 1890, la Loi des Ecoles publiques fut adoptée. Elle ne fit aucun changement "par la loi ou la pratique" dans ce qui avait été connu jusqu'ici comme les écoles protestantes. Elles devinrent automatiquement les écoles publiques. Au contraire, tout ce qui distinguait les écoles catholiques fut complètement balayé.

"Il s'ensuivit un appel aux Cours. Celui-ci alla finalement au Comité judiciaire du Conseil privé qui, en rendant jugement, déclara que la Loi scolaire de 1890 était du ressort de la Législature provinciale. Quelle qu'ait été ou que puisse avoir été l'intention des auteurs de la Constitution du Manitoba, la mesure de précaution a manqué son but, à cause d'un texte défectueux.

"Un second appel suivit. Il alla aussi finalement au Conseil privé et un second jugement fut rendu. Ce jugement est de la plus grande signification. Il déclarait que tous les droits et privilèges dont avait joui la minorité catholique avant 1890 avaient été injustement affectés par la Loi scolaire de 1890 et qu'ils devraient lui être restaurés, conformément aux stipulations de la sous-clause 2 de la section 22 de l'Acte du Manitoba. Le Manitoba refusa catégoriquement de restaurer ces droits et privilèges. Le gouvernement fédéral fit une tentative vaine pour faire observer la Constitution, mais la province cria: "Coercition!" et refusa de céder. Et l'affaire en est restée là jusqu'à ce jour.

"Il ne peut exister le moindre doute que les catholiques ont été dépouillés des droits et privilèges relatifs aux écoles confessionnelles dont ils ont joui de 1871 à 1890. Il n'y a pas le moindre doute que les catholiques ont droit à ces droits en vertu de la Constitution du Manitoba et en vertu de la décision du Conseil Privé. Il n'y a pas le moindre doute que la majorité a employé la force du nombre pour imposer à la minorité un système d'écoles auquel ladite minorité s'objectait consciencieusement. Il n'y a pas le moindre doute que la parole donnée a été brisée et que la minorité catholique a été traitée honteusement et injustement.

"Depuis 46 ans maintenant, les catholiques de Winnipeg, de Brandon et autres centres ont essayé de maintenir leur propre système d'écoles privées. De toute nécessité, si nous admirons les efforts héroïques, nous devons les admirer. Ils ont construit ces écoles et les ont maintenues de leurs contributions volontaires. Non seulement nous ne leur avons donné aucun argent public, mais nous avons, en fait, imposé une taxe sur ces écoles privées pour le maintien des écoles publiques. Je viens de lire dans un journal de Winnipeg qu'une délégation se présentait l'autre jour devant la Commission Scolaire de Winnipeg et la menaçait d'une grève possible des contribuables, si le budget était encore augmenté. Ce ne sont pas les catholiques qui ont fait cette menace, mais ceux qui, sans les sacrifices énormes des catholiques, gémiraient et murmureraient sous le poids de taxes plus élevées pour les privilèges dont ils jouissent.

"Sans nul doute, Messieurs, vous trouvez tout cela très injuste. Nos écoles publiques sont neutres, de par la loi, et il y en a qui croient que les catholiques n'ont pas de raison de se plaindre. Comme je l'ai déjà dit, les écoles protestantes de 1890 devinrent les écoles publiques sans aucun changement dans le caractère, le programme ou l'administration. Nous mîmes sur pied un Ministère de l'Education et, afin de pouvoir maintenir le caractère neutre des écoles, pas un seul catholique n'a été employé dans ce Ministère depuis 1890 jusqu'à l'an de grâces 1936. Le ministre actuel de l'éducation, l'hon. M Hoey, est un ex-ministre de l'Eglise Unie. Est-ce que cela vous fait penser à quelque chose? Vous demandez: le léopard peut-il changer sa peau? Je ne connais rien des léopards. Il n'y a pas de léopards au Manitoba, il n'y a que des lions et des ours polaires. Ce que je sais, c'est que M. Hoey n'a rien de l'onctuosité que l'on trouve ordinairement chez les ministres de l'Eglise Unie. Il a, il est vrai, un certain "coulant" — je n'emploie pas le mot en mauvaise part — il a un certain "coulant" qui, je pense, a son origine dans l'espoir qu'il peut devenir un jour Premier Ministre du Manitoba, quand le titulaire actuel se retirera.

"Voici les chefs du Ministère de l'Education du Manitoba:

Ministre—Hon. R. A. Hoey.

Sous-ministre — Dr Robert Fletcher.

Sous-ministre adjoint—C. K. Rogers.

Comptable — J. E. Millard.

Assistance scolaire — R. Wilson.

Régistrateur — H. G. Mingay.

Cours par Correspondance — C. J. Hutchings.

Instruction Technique — S. T. Newton.

Administrateur scolaire—A Tomlinson.

Bureau des Manuels du Manitoba—A. W. Brown

Percepteur de Taxes—H. H. Harris.

"A partir du ministre jusqu'au bas de l'échelle, pas un catholique. Non seulement les chefs sont protestants, mais tous les employés subalternes du Département, jusqu'au portier, appartiennent à la même croyance religieuse. Nous ne nous sommes pas arrêtés là dans nos efforts pour rendre notre système scolaire nettement neutre.

(Suite à la page 8)

Si j'avais à donner mon opinion sur la différence morale qui existe entre les hommes et les femmes, je dirais que les hommes valent plus et que les femmes valent mieux — Dumas fils.

SAINT-BONIFACE

A la Cathédrale

Les jeunes gens et hommes qui ont de la voix ont été invités à se rendre à la cathédrale mardi soir pour pratiquer en vue de la messe des hommes qui a lieu le premier dimanche du mois.

• • •

Comme on le sait, un Comité a été choisi, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste, afin de procéder au nettoyage de notre cathédrale. Notre cathédrale est un superbe temple et une espèce de monument national. Quand on songe à tous les étrangers qui viennent la visiter chaque année on se rend compte de la place que tient la cathédrale dans notre vie nationale. Bien des étrangers se souviennent de Saint-Boniface par sa cathédrale et probablement bien des souvenirs s'effacent, tandis que celui-là demeure. Il s'agit, en somme, d'une entreprise à la fois religieuse et nationale et on sait combien ces entreprises plaisent généralement à notre population.

En tout cas, le projet a été lancé et accepté avec enthousiasme et un Comité a été formé. Ce Comité va se mettre à l'oeuvre immédiatement et va percevoir des fonds. Le but est de faire un nettoyage complet de la cathédrale qui en a grandement besoin, comme chacun sait.

Le Comité choisi peut compter, croyons-nous, sur toute la coopération des paroissiens de Saint-Boniface et des environs. Souhaitons à ces messieurs la meilleure chance possible. Qu'ils puissent mener à terme cette entreprise si méritoire et si importante.

Deux belles séances au Collège de Saint-Boniface

Le Collège a l'habitude d'offrir chaque année à Son Excellence Mgr l'Archevêque une séance à laquelle professeurs et élèves apportent tous leurs soins. Celle du mercredi 18 mars, à laquelle assistait un vaste auditoire, et qui s'est répétée le lendemain, a obtenu un très beau et très légitime succès. Avec une pièce comme les "Aventures de Gilles" au programme, il ne pouvait en être autrement.

Le théâtre d'Henri Ghéon, — heureuse résurrection des mystères populaires du moyen-âge, — est d'un genre savoureux qui plaît à tous, et ce miracle en trois épisodes est particulièrement réussi. Gilles, ce bon jeune homme qui fait des miracles malgré lui, cherche à se soustraire aux ennuis intolérables que lui attire sa réputation de sainteté. Il a des aventures tragico-comiques inattendues. C'est un saint aimable et simple, qui ne s'en fait pas accroire. Il a pour compagnon un espiègle Gaspard qui, lui, n'est pas un saint, mais n'en est pas moins fort sympathique. De vrais miracles se passent sous les yeux du spectateur, comme la chose la plus naturelle au monde. Songez que l'on voit le diable en personne sortir du corps d'un possédé! On assiste à une tempête formidable soudain apaisée et à plusieurs autres scènes non moins extraordinaires.

Il faut beaucoup d'art pour entremêler ainsi le matériel et le spirituel. Ghéon y réussit d'une façon merveilleuse. Il a été bien servi par les acteurs, tous pénétrés de l'esprit de leur personnage. Gaspard (Jacques Senez) et Gilles (Jean Gauthier), l'évêque Césaire (Louis Lahaye) et Dame Magloire (David Roy) étaient particulièrement réussis. A noter que la pièce comporte des rôles féminins (une innovation au Collège) et qu'ils ont été fort bien tenus par nos jeunes élèves.

Voici la distribution complète:

Gaspard, Jacques Senez; Gilles, Jean Gauthier; Un paralytique, François Deniset; Une fillette, Robert Bockstael; Son petit frère, Pierre Raymond; Pélagie, Paul Bernier; Théodore, Maurice Bernier-Deniset; Un possédé, Louis Deniset; Un démon, Alfred Picard; Polycarpe, Léo Lambert; Nicodème, Armand La Rivière; Le capitaine de "La Calypso", Léopold Labossière; Un marchand, Joseph Burley; Un touriste, Louis Létienne; Une dame, Maurice Kenny; L'évêque Césaire, Louis Lahaie; Dame Magloire, sa bonne, David Roy; Un vieux berger, Lucien Paquin; Son enfant, Bernard La Berge; Des habitants d'Athènes et des matelots.

Comme entrée et comme intermèdes, le public a applaudi: Piano: Ronde villageoise (Vincent d'Indy), M. Maurice Prud'homme; La Marche des Amis de Gilles (Marc de Hanse), par le Choeur des élèves (au piano, Richard Hines); Le Corbeau et le Renard... à travers l'opéra; Mlle Yvonne Thorimbert, contralto; M. Marc Meunier, ténor, et M. Paul Dugal, baryton, au piano Mme Emile Dugal. Ce trio lyrique a été particulièrement apprécié.

Merci aux autorités du Collège et à ses jeunes artistes pour cette belle soirée.

Chorale des Enfants

M. l'abbé Lévêque, dont le dévouement pour nos jeunes est si bien connu, a entrepris de s'occuper plus spécialement de la chorale des enfants à la cathédrale. La chorale sera une des branches de la "Jeunesse Catholique", dont les oeuvres sont centralisées dans le magnifique local de l'avenue Taché.

M. Lévêque a demandé aux parents de donner les noms des enfants. Les meilleures voix seront choisies. Ces enfants seront l'objet d'un entrainement régulier. On leur apprendra le chant et peu à peu on bâtira une solide chorale qui ajoutera à la beauté de nos cérémonies.

Décès de Mme Ste-Marie

Mme Sainte-Marie, veuve de J.-O. Sainte-Marie, est décédée à Saint-Boniface, à l'âge de 80 ans. Mme Ste-Marie demeurait 218, rue Bertrand. Elle était originaire de Ste-Marie de Monnoir et était venue au Manitoba en 1878.

La défunte laisse six enfants, 32 petits-enfants et sept arrière petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale, au milieu d'un vaste concours de parents et d'amis. Mme Ste-Marie faisait partie des Dames de Ste-Anne et du Tiers-Ordre, et les membres des deux sociétés figuraient en corps.

Mme Sainte-Marie laisse la réputation d'une femme de bien, qui a donné beaucoup de son temps à nos oeuvres religieuses et sociales.

Décès de Mlle Clara Grouette

Mlle Clara Grouette, figure bien connue à Saint-Boniface et dans les environs, est décédée à l'Hospice Taché le 18 courant. Ses funérailles ont eu lieu à l'Hospice au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Cercle Ouvrier St-Joseph

Beau succès

Chaque année, le Cercle Ouvrier se fait un devoir de donner une soirée instructive et récréative aux dames et aux demoiselles, et chaque année, il est heureux de constater que ses programmes sont recherchés, goûtés, sans compter qu'ils font beaucoup de bien.

Le succès de leur soirée de dimanche dernier ne le cède en rien aux succès des années passées.

On nous excusera de ne pas pouvoir donner un compte rendu complet du programme si instructif, si amusant, que le Cercle a bien voulu nous servir.

Que le Cercle Ouvrier sache que tous les auditeurs et auditrices qui ont rempli la vaste salle de l'école Provencher le remercient bien sincèrement de l'initiative qu'il a prise de ne pas oublier l'élément féminin dans son travail pour former les esprits aux saines doctrines et pour délasser les coeurs.

L'élément féminin, comme tout autre groupe d'ailleurs, a besoin de l'un et de l'autre.

Et des paroles telles que celles qu'il entendit de la bouche, ou plutôt, du coeur de Son Excellence Mgr Yelle, arrivent on ne peut plus à propos pour éclairer les esprits sur les grands devoirs de la vie catholique, et pour montrer les hauteurs morales où il faut monter, d'où il ne faut pas descendre, si l'on veut vraiment vivre sa vie, la rendre heureuse et bénie du ciel.

L'élément féminin a besoin de délassement pour lui permettre de reprendre haleine en face des sacrifices qui lui sont propres.

Le Cercle Ouvrier mérite toutes nos félicitations en retour de ces reposantes distractions qu'il sait si bien nous procurer. Grand merci à lui, à tous ceux et celles qui y sont allés de leur temps et de leur dévouement dans la préparation du programme qui nous a été donné.

Grand merci à S. Excellence Mgr Yelle. Que notre sincère reconnaissance et le bien qui s'accomplira soient sa consolation et sa récompense.

Jour le Cercle Ouvrier, s'il nous était permis d'exprimer un souhait en lui disant merci, ce serait d'être réuni plus souvent pour recevoir les conseils dont nous avons besoin, pour goûter quelques heures de récréation qui font oublier les soucis d'hier, refont les forces morales qu'il faut pour les sacrifices et les devoirs du lendemain.

Merci à Monseigneur, au Cercle... à tous et... au plaisir de vous revoir avant trop longtemps....

Assemblée mensuelle du 17 mars

Notre vice-président, en l'absence de M. le président, indisposé, présidait cette assemblée à laquelle, au delà de 200 membres assistaient.

Une motion de sympathie fut unanimement adoptée à l'égard des familles R. et M. Bessette et J. Leblanc, lesquelles ont été éprouvées par le deuil depuis notre assemblée de février.

Le secrétaire nous donna toute une liste de noms de nouveaux membres entrés dans notre Cercle depuis le début de notre année financière, ainsi que de ceux entrés dans notre Caisse Fonds de Secours en cas de décès, depuis la même date. M. le vice-président se dit heureux de constater le nombre croissant des membres dans notre Fonds de Secours et espère que bien d'autres vont aussi nous joindre afin de pouvoir en bénéficier.

Le Cercle fera, le 7 avril, une rafle de jambons. Pour cette occasion une soirée récréative sera donnée, comme à la rafle de dindes, et l'entrée sera gratuite.

La conférence mensuelle fut donnée par M. le professeur A.-C. de la Lande, qui nous exposa la vie héroïque du Cardinal Mercier. Le conférencier nous entretint de la jeunesse, de la vie de prêtre, d'évêque et de cardinal du Cardinal Mercier. Il expliqua le rôle de première importance joué par le cardinal Mercier pendant la grande guerre, soutenant le peuple belge contre la brutalité et l'injustice allemandes qu'il a fait plier en maintes occasions. Ce fut un Cardinal héroïque et plus grand que le cardinal Richelieu, car, comme disait le peuple belge, et avec raison, "Ça c'est un prêtre, ça c'est un saint."

M. l'abbé Boulet adressant les remerciements à M. de la Lande au nom de tous, fait ressortir la leçon qui se dégage de cette belle conférence: celle de courage et de patience en face de l'épreuve jusqu'au bout. Suivons cette leçon et nous arriverons à nos différents buts.

MM. F. Jodoin et V. Masson prirent part au programme récréatif.

MM. Henri Pambrun et J.-E. Côté furent les heureux gagnants des prix de la rafle mensuelle.

Le Secrétaire.

Tiers-Ordre de Saint-François

N. B. — 1: **La réunion mensuelle** avec vêture, le jeudi 2 avril. Que les postulants à recevoir l'habit soient à la sacristie dès 7 h. On s'attend aussi à une belle assistance le matin à la Messe de Communion. Le soir sera donnée la Bénédiction Papale que les Tertiaires peuvent recevoir deux fois par an.

2: La réunion des Novices (Postulants, Novices, Profès qui venaient chercher des livres à la bibliothèque et restaient pour l'instruction et l'absolution générale du 19 mars) était bien fréquentée: une demi salle remplie.

L'instruction roulait d'abord sur les dévotions franciscaines en l'honneur de Saint Joseph (vr. Manuel, p. 257 et suiv.), et puis sur l'art. 12 du Chap. II de la Règle: "Ils mettront en commun, chacun suivant ses resources, une somme d'argent pour venir en aide aux plus pauvres des Frères, surtout en cas de maladie, ou pour le service et la dignité du culte." Le rêve de S. François était de reproduire dans son Tiers-Ordre les us et coutumes de la primitive Eglise. Il avait vu dans l'Evangile la pauvreté extrême du Fils de Dieu et son idéal était qu'il n'y eût plus ni riches d'esprit ni pauvres souffrants et méprisés. Mais tous frères et soeurs en Jésus-Christ. C'est pourquoi il veut, dans l'article cité, que les plus riches donnent davantage et que la somme mise en commun serve aux pauvres et aux malades et au service et la dignité du culte.

1—**Aux pauvres** on doit le respect: ils sont les remplaçants de Dieu et les médiateurs entre Dieu et les hommes. L'Eglise à travers les siècles s'est inspirée de cette idée dans l'appellation qu'elle a donnée aux "Hôtels-Dieu." L'Ordre franciscain dans S. François, Ste Elisabeth, S. Louis, B. Luchesius et tant d'autres a toujours vénéré les pauvres. Votre contribution consistera à vous donner vous-même en les visitant, à donner votre travail pour pauvres et missions dans les ouvroirs, à donner de l'argent en économisant quelque chose chaque semaine.

2—**Au culte** on doit le service et la dignité. S. François était d'abord "bâtisseur d'églises." Quant au service, si notre Tiers-Ordre pouvait faire étudier un aspirant-prêtre! Quelle gloire et quel bonheur! Quant à la **dignité**, aidez vos prêtres en tout ce qui concerne la beauté de votre église paroissiale: c'est la vôtre; aidez les missions, apprenez à vos enfants à économiser dans ce but: ce sera peut-être la semence d'une vocation chez vous. Rappelez-vous ce que j'ai dit de l'exemple des protestants et de la plainte d'un chef des Indiens du Pays d'en Haut. Quant à vous, priez, et faites prier vos enfants pour les missions; donnez, et faites donner, votre soutien.

• • •

Après l'article 1, qui exclut l'élégance trop luxueuse, et l'article 2, qui fait la guerre aux bals et spectacles dangereux, voici que l'article 2 s'en prend aussi aux repas licencieux.

I—Des repas licencieux

"Ils devront s'abstenir des repas licencieux" (Chap. II, art. 2). Les repas dont il est question, joignent aux excès de la table la licence de la tenue et l'immoralité des conversations. Il est peu utile de s'étendre sur un tel sujet; les Tertiaires forment l'élite des chrétiens et on ne les trouve pas dans les assemblées où se prennent ces sortes de festins. Cependant, profitons de cette occasion pour rappeler aux Frères du Tiers-Ordre que leur place n'est ni dans les cafés, ni dans les cabarets. Si parfois la nécessité les oblige d'y entrer, que ce soit rarement. On comprend ce que l'oisiveté, la gourmandise, auraient à gagner dans ces fréquentations, mais on ne voit pas que la sobriété, l'économie, l'ordre, la paix de la famille et même la foi et la morale aient à en profiter.

II—De la frugalité

"Ils observeront la frugalité dans le boire et le manger." (Chap. III, art. 3). L'esprit de pénitence doit se trouver dans tous les actes de la vie, mais plus particulièrement dans l'action de prendre sa nourriture, action nécessaire au maintien des forces physiques, mais dangereuse à cause de notre dépravation originelle. La gourmandise s'y glisse souvent, si bien que S. François a pu dire "qu'il est difficile d'accorder à la nécessité sans satisfaire à la sensualité." Pour éviter ce danger, le Tertiaire aura soin d'observer les lois de la frugalité en usant modérément des aliments pour la qualité et la quantité, selon ses besoins personnels et aussi selon sa condition.

M. Clovis Provencher, père de M. Ernest Provencher, de notre ville, est décédé à Saint-Célestin, P.Q., la semaine dernière. Nos sincères sympathies à M. Provencher et sa famille.

A propos du français à la Radio

M. A.-C. de la Lande, après avoir écrit à M. L. W. Brockington, C.R., l'éminent avocat et orateur de Winnipeg, une lettre de félicitations après la première radiodiffusion en français d'une partie du programme "Grain Forum", vient de recevoir de ce monsieur une lettre qui mérite d'être portée à la connaissance de tous les Canadiens français du pays, et leur ira certainement au coeur à tous.

La voici en toute son intégrité, traduite en français:

Cher Monsieur,

Mon délai à répondre à votre lettre doit vous paraître une pauvre façon de politesse; je vous prie de m'excuser et désire vous remercier le plus cordialement possible pour votre générosité.

J'ai toujours été un de ceux qui pensent que nous, Canadiens anglais, devrions nous glorifier de notre association avec ces Canadiens de langue française. Je ne sais si vous avez eu connaissance de l'extrait de l'adresse donnée par l'Université de aCmbridge à M. Mackenzie King. Je crois que c'est la meilleure description du Canada que je connaisse. "Coloniarum omnium Britannicarum primaria, gentium duarum societate fortis, et belle et pace illustris, frugum magna parens, magna virum, mira montium fluminum lacuum camporum pulchritudine, omnibus et solium et nivium amoenitatibus amabilis."

J'espère l'automne prochain, arranger plus de programme français élaborés, et l'aimable aide d'un "gentleman" tel que vous-même est une raison plus que suffisante pour me confirmer en mon intention présente.

Votre bien dévoué,
(signé) L. W. BROCKINGTON, C.R.

"Monseigneur Provencher et son temps"

"Le grand mérite de M. Donatien Frémont est de s'être si complètement dissimulé derrière son héros et les événements au milieu desquels il évolue, que le lecteur ne pense plus à l'auteur. Et c'est bien là la perfection de l'art."

Jules DORION
(L'Action Catholique)

"Mgr Provencher et son temps" est en vente aux bureaux de la "Liberté" et dans les librairies françaises au prix de $1.00 l'exemplaire.

Page Féminine

Directrice, MERE-GRAND

Courrier de Mère-Grand

Mariée de six mois — La paix domestique s'obtient au prix de concessions, de sacrifices mutuels. Si aucun des deux ne veut capituler, si chacun tire la couverture de son côté, comment espérez-vous en venir à une entente harmonieuse? Dans tous les ménages heureux, on trouve ordinairement un des époux qui se sacrifie un peu plus que l'autre, mais dans une juste mesure. L'abdication totale de toute personnalité, de toute volonté est aussi néfaste au bonheur conjugal que l'entêtement capricieux. Ayez donc la sagesse de céder la première, d'être celle qui donne davantage — n'est-ce pas là d'ailleurs un rôle bien féminin? — afin de concerver ce bien précieux qu'est la paix du foyer, bien sans lequel la vie de ménage est une chaîne insupportable.

× × ×

Chi lo sa — 1: Le parrain paie le taxi pour un baptême. — 2: Il existe un foyer pour jeunes filles chez les Soeurs du Service, rue Hargrave (Catholic Women's Hostel) et chez les Franciscaines, rue Jarvis.

× × ×

Un lecteur — Il est bien difficile d'éprouver de la sympathie pour un homme qui ne sait pas être le maître dans sa propre maison. Votre situation frôle presque le ridicule: défense de fumer, défense de sortir le soir, défense d'ouvrir le radio, de jouer avec les enfants, etc. Votre douce moitié règle donc tous vos mouvements? Secouer ce joug après dix ans de ménage me semble bien risqué, à cause de votre faiblesse de caractère. Cela vaut toutefois d'être tenté si vous tenez à vous libérer de cette domination qui empoisonne votre vie et terrorise vos enfants. Vous êtes le chef de la famille, comme tel vous avez des droits. Sachez les affirmer et les affirmer avec obstination en dépit des crises de nerfs et de larmes. En aurez-vous le courage?

× × ×

M. D. L.—Si vous avez la peau très grasse, vous ferez votre toilette à l'eau chaude. Vous vous trouverez bien aussi de lotions au thé tiède ou au jus de citron. Ce sont des astringents excellents et peu coûteux.

× × ×

Mme S. B. — C'est une excellente idée et je suis heureuse d'y souscrire. Je demande donc aux lectrices de la "Page" qui auraient fait quelques découvertes culinaires ou qui posséderaient des recettes économiques dont pourraient bénéficier les ménagères manitobaines de me les communiquer. Je me ferai un plaisir de les reproduire, avec nom et adresse de l'envoyeuse ou simplement le pseudonyme si on le préfère.

Soupe Bonne Femme
(Envoi de Mme S. B., St-Boniface)

¼ liv. de lard salé, 6 carottes, 2 tranches de navet, 1 petit oignon, 3 pintes d'eau ou de bouillon, 4 c. à table de tapioca fin, sel et poivre.

Faire revenir le lard dans un chaudron avec les légumes coupés en dés et ajouter l'eau. Laisser cuire doucement. ¼ d'heure avant de servir, ajouter le tapioca. Servir très chaud.

× × ×

Une lectrice du Courrier — Il n'est pas nécessaire de vous procurer des patrons spéciaux pour ces dentelles de surplis ou de linge d'autel. Tous les modèles conviennent. On en fait de toutes dimensions: 5, 6, 7 et 8 pouces. Les dentelles étroites (moins de 4 pouces) ne paraissent pas avec autant d'avantage que les autres et il y a toujours le risque qu'elles rétrécissent au blanchissage. Vous pourrez vous procurer chez VENNAT, 3770, rue Saint-Dénis, Montréal, "La Dentelle et la Broderie à portée de tous," $1.35. Je vous envoie par la poste un numéro spécimen de leur Revue "Musique et Broderie."

MERE-GRAND.

CE QUI SE PORTE

Les Chapeaux

PARIS, (C.P.-Havas)—La caractéristique des chapeaux nouveaux est l'impression de gaité et de jeunesse qu'ils dégagent qui est due surtout aux couleurs claires et à la grande variété de leurs garnitures. Beaucoup de grands chapeaux, de capelines souples légèrement ondulées, de plateaux d'inspiration tonkinoise, à fond pointu, de chapeaux bretons à larges bords régulièrement retroussés, s'inclinant sur un des côtés jusqu'à donner l'illusion de l'équilibre stable. Pour la plupart des chapeaux on a recours à des pailles exotiques aux aspects divers parmi lesquelles le panama, le bakou, le sisol, le bangkok sont toujours les favoris. Mais la fine paille d'Italie, le gros paillasson à écailles brillantes sont de nouveau à l'honneur.

A côté des pailles de nombreux grands chapeaux sont faits de tissus de faille, de taffetas piqués de gros grain façonné, de quelques soieries imprimées, brodées même. Enfin le tulle, lorsqu'il est employé en plusieurs épaisseurs superposées comme le fait une célèbre modiste parisinne qui en superpose 32 épaisseurs qu'elle pique et repique en tous sens, en faisant une nouvelle matière d'un effet tout à fait imprévu qui a un très joli maintien allié à une grande légèreté.

Plus que jamais les chapeaux et les robes doivent constituer un ensemble dont on assortit le plus souvent les couleurs.

Une nouveauté très remarquable est la grande quantité de chapeaux blancs en paille et en tissu (feutre, toile, piqué) qui accompagnent aussi bien les toilettes claires que les toilettes foncées, et qui confèrent à l'ensemble une impression de jeunesse recherchée. Des fleurs très grandes interprétant la nature d'une manière assez arbitraire ornent la plupart des chapeaux "habillés."

Là un seul bouquet de pivoines s'épanouit au pied d'une calotte. Ailleurs ce sont trois camélias stylisés irrégulièrement disposés, l'un au milieu au fond, un autre à droite sur le bord, un troisième dessous passe au-dessus de l'oreille gauche. Sur quelques chapeaux d'un aspect plus sobre ce sont des noeuds de ruban qui dominent surtout en taffetas et en gros grain. Le tulle, la dentelle auréolent d'un halo léger toutes les formes plus ou moins larges. Le petit chapeau n'a toutefois pas complètement disparu, si l'on voit beaucoup moins de bérets, toutes les variétés de toques continuent à être en vogue. Les unes sont toutes en tissu drapé, d'inspiration nettement coloniale et rappellent les foulards et mouchoirs que se nouent sur la tête les belles Antillaises. D'autres sont faites en paille ou en tissu matelassé, surmontées d'un gros bouton, elles ressemblent à un petit chapeau de mandarin. Certaines toques très allongées en arrière sont entièrement couvertes de fleurs: vers 1890 toutes les femmes élégantes possédaient déjà une de ces toques à violettes de Parme, aujourd'hui les fleurs sont en feutre moins fragile et de fantaisie. Les toques à fruits (groseilles, cassis, raisins) plus nouvelles leur font une concurrence redoutable. Ailleurs apparaissent des bouquets de légumes particulièrement décoratifs: tomates, piments par exemple, mêlés de feuillages. On voit de nouveau le soir maint petit chapeau à plumes collées, généralement de nuances vives, surmontés d'un panache, d'aigrette ou de paradis. Il serait injuste de ne pas signaler la résurrection du petit canotier 1900 cadrant si bien avec les ensembles sportifs. Et le succès du chapeau melon de feutre, de paille, voire même de soie à l'instar du chapeau haut de forme semblant créé pour compléter heureusement les tailleurs stricts.

Sans aucune autre garniture que le noeud de chapelier, ces chapeaux exigent l'auréole d'une voilette adoucissant les conours, tendant à féminiser l'aspect trop masculin.

La Blouse

Alors que le tailleur reprend de l'actualité, croît l'intérêt de la blouse.

Ce joli petit vêtement clair, coquet, féminin, ne fait-il pas le grand charme du tailleur en corrigeant ce que les lignes nettes, masculines, classiques de cet ensemble ont d'autère?

Les tissus des blouses sont souples et seyants: toile de soie, mousseline, crêpe de Chine, ottoman, moire, taffetas imprimé, etc., et de coloris aimables et frais, tels que: blanc, paille, rose, bleu, vert, rouge, etc.

Avec les blouses, réapparait également la fantaisie des plissés, soit que ceux-ci rayent le corsage tout entier, soit qu'ils soient réduits au rôle d'une simple collerette s'éventaillant à l'encolure. Quelquefois, le col plissé est plus court et se pose tout à fait au bord de l'encolure, faisant dans le haut une bordure montante. Une cordelière d'or maintient la collerette et de petites boutons d'or ferment la blouse devant. Qu'il soit plissé ou qu'il soit uni, le col sert de garniture à presque toutes les encolures des blouses; on revient même beaucoup, pour les orner, à l'emploi du feston et de la broderie anglaise.

Sur les blouses de mousseline blanche, si fraiches et si estivales, rien de plus joli qu'un grand col de même mousseline rose ou ciel, quadrillé de blanc. Avec ces blouses légères, la manche courte ballon est indiquée; on la serre du bas par un haut bracelet de mousseline rayée. Les encolures sont souvent ornées de rabats et de jabots, lesquels se piquent d'apporter une note d'originalité sur la blouse.

Avec celles qui sont très simples, encadrées à l'encolure d'un simple col de toile rond, on met des rabats de drap noir sur lesquels on brode des insignes de cartes à jouer: carreau, trèfle et coeur en rouge et en blanc.

Sur les blouses élégantes, le jabot est souvent doublé d'autre nuance, de même que les manches.

Beaucoup de soutaches sur les blouses claires, beaucoup de petits plis et de nervures travaillés en différents sens. Nous noterons, sur les manches, la fantaisie des boutonnages à l'épaule avec boutons très en relief faisant une sorte de chapelet. Le boutonnage part de l'encolure pour se terminer au bas de la manche courte.

Les blouses que l'on veut simples se font de préférence en toile de soie, de façon chemisier. Elles sont boutonnées devant et ont souvent une large patte sur l'épaule se terminant par une petite poche à la poitrine.

Un peu de tout

Les drapés, les tendus, les tissus noués, les panneaux flottants, les rattrapés, fournissent des expressions multiples aux robes, et luttent de séduction avec la vogue montante des plissés. Ces derniers sont vus partout et à toutes les heures.

Vous aimerez certainement la gentillesse des petits vêtements, jaquettes ou caracos vagues coupés dans des tissus fleuris et multicolores, devant accompagner les robes noires de l'après-midi, sur lesquelles on place une ceinture de cuir verni fort large devant et montrant, au lieu de la boucle rituelle, une plaque illustrée qui d'étoiles, qui de fleurs laquées, qui d'objets inattendus enchâssés en médaillons cernés de demi-perles ou de cabochons.

On fait une grosse consommation de galons et d'étroits rubans pour des encadrements de coutures, de vêtements, de poches et d'effets de détails, sur les robes nouvelles. Ils remplaceront je crois, les brandebourgs et les soutaches que nous avons aimés.

L'écossais, les damiers, les pieds-de-poule, les carreaux, sont accueillis avec sympathie. J'en dirai autant des rayures dont certaines sont irrégulières, tremblées, lancéolées avec des effets dégradés et ombrés. On fait aussi des rayures horizontales avec des impressions d'animaux et de fleurs dans un style rappelant l'étrusque, obtenues en camaïeu, qui sont de pures merveilles.

Vous verrez des robes boutonnées de haut en bas devant et d'autres boutonnées de haut en bas derrière; ces dernières, à partir du jarret, sont déboutonnées et livrent la jambe bien moulée dans son bas de soie. Le soir, cette hardiesse est exquise.

Joyeuse Fête

26 mars
Y. Moquin, Saint-Joseph.

28 mars
Marie-Clotilde Kerbrat, Saint-Laurent, 10 ans.
Léo-Paul Chartier, Silver Plains.

29 mars
Cécile Derrien, Saint-Laurent.
Félix Potvin, Bruxelles.

30 mars
Léandre Cyr, Saint-Laurent.
Alma Bouchard, Letellier.

1er avril
Valérie Trudel, Norwood, 5 ans.
Lucie Nadeau, Saint-Joseph
Roland Lambert, école S. Roch, La Broquerie, 14 ans.

Causerie

NOS AMIS LES OISEAUX

C'est décidément le printemps, mes chéris. Le ciel est plus bleu, plus profond, le soleil plus chaud, les arbres redressent leurs branches noires et montrent des petits bourgeons verts gonflés de sève. Les oiseaux nous reviennent, farouches et sauvages tout d'abord, mais bientôt nous les verrons voleter à l'aise dans nos bosquets.

Vous intéresserez-vous à nos hôtes ailés ce printemps? Désirerez-vous connaître leurs noms, leurs appels, leur chant? Ou les regarderez-vous sillonner les nues, se poser sur vos fenêtres, se baigner dans l'étang voisin, faire leur nid dans vos dépendances, sans manifester la moindre curiosité?

Pourtant, mes petits amis, s'il est dans votre village ou même chez le voisin des personnes inconnues, vous désirez apprendre leur nom. Si on vous les présente, vous vous intéressez aussitôt à leur histoire, à leur vie. Il en est de même, croyez-moi, avec nos amis les oiseaux. Une fois la glace rompue, c'est-à-dire lorsque vous saurez en désigner sept ou huit par leur nom, votre intérêt s'éveillera, vous aimerez savoir quelles sont leurs habitudes; vous les reconnaîtrez à leur chant, vous leur vouerez une amitié vigilante et protectrice.

"Aucun animal ne l'emporte sur eux en beauté comme en finesse, en attachement, en prévoyance, écrit le délicieux naturaliste, Charles Silvestre. Sans eux la campagne serait funèbre et la lumière même du jour serait assombrie; elle n'aurait plus ces délicieuses lueurs furtives que lui donne une aile qui passe."

Vous ne savez comment débuter dans cette science? Faites-moi la description détaillée des oiseaux que vous observez — couleur, longueur, forme du bec, de la queue, grosseur; dites-moi où vous les avez aperçus — au bord d'une rivière, d'un étang, perchés sur une branche d'arbre ou un poteau de téléphone, sautillant sur le sol ou picorant avec vos poussins. Je vous dirai le nom de cet oiseau qui vous intéresse, et si vous m'écrivez des observations intéressantes sur ces petits amis, je vous en récompenserai par un joli livret d'oiseaux illustré. Mais il ne faut pas que ce soient des observations banales comme, par exemple: "il y a un nid dans notre remise," sans autres détails, ou "les petits oiseaux nous réjouissent au printemps." S'il y a un nid dans votre remise, je désire savoir (et tous les lecteurs du "Coin" également) si vous l'avez vu construire, quels matériaux entrent dans sa construction, quels oiseaux l'habitent, comment ils protègent leurs petits, etc. Et ces petits oiseaux qui vous réjouissent au printemps par leurs manèges intelligents, leurs yeux vifs, leur chant mélodieux, vous me direz leur nom ou vous me ferez leur description; se querellent-ils avec d'autres oiseaux? à quelle fleur ressemblent-ils? mangent-ils beaucoup d'insectes?

J'attends vos lettres, mes chers vaillants. Le "Coin des Jeunes", comme toujours, sera très accueillant à toutes les merveilles que nos amis, les oiseaux vous révèlerons.

MERE-GRAND.

Date de l'arrivée de nos oiseaux

Le grand mouvement migratoire du printemps a commencé le 21 mars. Déjà avant cette date, on a signalé l'arrivée des Corneilles et du Busard des Marais (Marsh Hawk).

Voici les dates de l'arrivée de nos oiseaux les plus familiers. En avez-vous reconnu quelques-uns?

Plectrophane de Laponie (Lapland Longspur), 20-31 mars.

Alouette des Prairies (Meadowlark), 26 mars-1er avril.

Grive ou Merle d'Amérique (Robin), 5-7 avril.

Oiseau bleu (Western Bluebird), 29 mars au 15 avril.

Pinson Hudsonien (Tree Sparrow) 22-31 mars.

Junco ardoisé (Slate-coloured Junco), 1-7 avril.

Oies sauvages (Wild Geese), vers le 6 avril.

Quand est-ce qu'une vache peut servir au jeu de cartes?

Réponse:— Quand elle est lasse de trèfle (l'as de trèfle).

× × ×

Quelle différence y a-t-il entre la terre et une pipe?

Réponse:—C'est bien simple. On laboure la terre avec peine, et la pipe, on la bourre avec plaisir.

Le Coin des Jeunes

SHINGOUS

Le grand sorcier de Grassy Narrows

Jean, mon compagnon Indien, était couché par terre depuis deux jours déjà et se sentait malade; aujourd'hui il était rendu au bout de ses forces.

Il m'avait emmené en canot d'écorce de Minaki à Grassy Narrows, dans le nord de l'Ontario, et nous avions passé des endroits dangereux.

A neuf heures du soir on était monté sur une roche et on avait failli chavirer et briser notre frêle embarcation. A minuit juste on était arrivé au village Indien. Personne n'était là pour nous recevoir, seuls deux chiens maigres aboyaient terriblement.

A quelques arpents du lac, en haut sur une côte se trouvait la vieille école. Nous étions si contents de trouver enfin une place pour nous reposer! Mais l'école était dans un état lamentable. Pour y entrer nous avons dû passer par une fenêtre. A l'intérieur, absence complète de meubles. Pas de chaise, pas de lit, pas de poêle. Seule une vieille table à trois pieds était appuyée dans un coin contre le mur.

Pour dormir je m'étendis sur la table. Jean, l'Indien, se coucha par terre. Pendant la nuit j'entendis Jean plusieurs fois se plaindre, j'ai cru qu'il rêvait seulement, et je laissai passer la chose. Mais le matin, quelle scène! Jean était très rouge! La fièvre le dévorait, il avait le corps couvert de la rougeôle. Je me grattais la tête et disais: malchance pour moi, mauvaise nouvelle à annoncer aux Indiens; ils sont si superstitieux, ils diront certainement que c'est la Robe Noire qui a amené la peste sur la réserve, ils ne voudont pas venir aux exercices de la mission, même ils pourraient nous faire partir.

Je ne me trompais pas. Le matin, la nouvelle de la maladie de mon homme se répandait dans la réserve comme un feu sauvage. Il y eut seulement quelques personnes à la messe.

Pendant la journée deux ou trois seulement osèrent affronter le danger et venir me voir à l'école; personne ne voulut approcher le malade.

Un homme cependant, un vieillard, l'après-midi tournait sur place autour de l'école. C'était le vieux Shingous, le sorcier de la place. Il avait à peu près soixante-dix ans, portait une grande chevelure noire qui lui couvrait les épaules, il avait un nez pointu et le visage couleur de cuivre. Je le reconnus tout de suite et devinai ses intentions. Il cherchait à voir mon patient pour exercer son art diabolique et gagner quelques dollars. Mais j'étais là et Shingous avait peur de moi, il n'osait pas entrer.

Dans l'entretemps le soleil s'était couché et les anges là haut allumaient déjà les grandes étoiles. J'étais rentré à la maison et je me préparais à dire mon bréviaire. Je n'avais pas fermé la porte. Assis sur une boite auprès de la table branlante, à la faveur de la lumière vacillante d'une petite chandelle, je commençais la récitation du saint Office. Jean était toujours couché.

Tout à coup, un bruit sourd se fit entendre, la porte s'ouvrit et un fantôme noir hideux se glissa le long du mur jusqu'à l'endroit où couchait mon Indien.

C'était le sorcier! Il ne disait pas mot, et silencieux comme un Bouddha, il s'assit à côté du malade. Il attendait. Il ne me regarda d'abord pas, mais moi, tout en disant mon office, je ne le lâchais pas des yeux. Je connaissait ses desseins pervers.

Je priais toujours, et le sorcier attendait encore. A la fin, las d'attendre, il se leva et vint me trouver en disant à voix basse: "Robe Noire, ferme ce livre! arrête ces prières. Je ne suis pas capable de rien faire aussi longtemps que tu pries".

Je répondis sèchement: Non!

Et le sorcier désappointé se retira dans son coin, honteux et rageant.

Quelques minutes après, je finissais mon bréviaire. Je pris le livre et le déposai sur la table à côté de la chandelle et puis me levai pour voir quel temps il faisait. J'étais debout en face de la fenêtre et je regardais dehors. La nuit était belle, la lune était déjà haute— un léger nuage la couvrait. Pour un moment j'avais oublié le sorcier.

Tout à coup j'entendis un bruit comme du vent... Je me retournai et que vis-je? Monsieur le Sorcier étendu tout de son long sur le corps du pauvre Jean. Il lui soufflait dans les oreilles, dans la bouche, dans les narines et s'arrêtant subitement, il s'écria: Je le tiens ici, le mauvais esprit est dans ta gorge.—Sors-le, répondit le malade. Et le Sorcier fit un mouvement sec, en levant la main, il montra dans celle-ci trois petits morceaux de fer; il s'écria de nouveau: voilà la cause de ta maladie!

Le sorcier se dépêcha, parce que je n'étais pas loin. Il se leva, fit encore une dernière recommandation à Jean et puis s'échappa par la porte dans le bois.

J'étais de nouveau tout seul avec Jean. Je ne lui disais mot de ce qui était arrivé. Il était déjà tard et je me préparais à dormir. Je me couchai de nouveau sur la vieille table. Jean couchait par terre à mes côtés.

Vers deux heures du matin, j'entendis quelqu'un crier, c'était mon malade. Il appelait sa jeune femme qui venait de mourir, il y avait seulement quelques mois! Le sorcier en quittant avait dit à Jean: Ta femme cette nuit viendra te voir; appelle-la, elle te dira ce qu'il faudra faire pour guérir complètement. Jean avait cru le sorcier— il avait appelé trois fois de toutes ses forces sa femme, mais elle ne vint pas. Le sorcier avait trompé pauvre Jean.

Le lendemain matin, cinq sauvages seulement arrivèrent à la messe, et ils était porteurs de mauvaises nouvelles. Oljeek, un des cinq vint me trouver en secret: "Robe Noire, me dit-il, notre sorcier luimême est tombé malade cette nuit. Il a les yeux presque fermés, les lèvres craquelées, il perd connaissance et transpire terriblement. La rumeur se répand dans la réserve que c'est vous, Robe Noire, qui avez apporté cette peste dans notre village."

Je me grattais la tête en me disant: Ma position ici devient critique! Je pensais aux histoires des Jésuites, les premiers missionnaires parmi les Indiens. Je voyais déjà des haches chauffées, des tortures, le martyre pour lequel je n'étais pas prêt encore!...

Je me disais— la meilleurs chose à faire en ce moment, est de préparer mon départ. Je baptisai encore quelques enfants et à midi, je voguais de nouveau avec mon canot d'écorce sur le lac, me dirigeant vers Kenora, l'ancien Portage-du-Rat, où j'avais ma demeure dans ces temps-là.

• • •

Noël dernier, une semaine avant cette grande fête, je me trouvais de nouveau dans le nord de l'Ontario, à l'école indienne de McIntosh.

Que vis-je ici? Les gens de Grassy Narrows! Et combien changés! Il y a trente ans, quand je les visitais, ils étaient encore presque tous païens; aujourd'hui ils sont tous catholiques. Pendant trois jours, je prêchai à l'école de McIntosh la retraite aux enfants de Grassy Narrows qui se trouvent maintenant tous ici. Le dimanche, ce fut le tour des parents. J'avais devant moi plus de deux cents Indiens catholiques, tous autrefois de Grassy Narrows.

Au premier banc était assis mon ami Jean, mon compagnon malade d'autrefois; sa nouvelle femme, elle aussi une bonne catholique, était assise à ses côtés.

Un homme cependant manquait: le vieux Shingous, le sorcier de Grassy Narrows. Il était mort depuis longtemps.

M. KALMES, O.M.I.
Missionnaire.

Devinettes

Lire la phrase suivante:

pir vent venir
un vient d'un

Réponse:—Un soupir vient souvent d'un souvenir. — (Un sous pir —vient sous vent — d'un sous venir).

× × ×

Que faire pour avoir du vin à six sous la bouteille?

Réponse:— 1e Prendre un bouteille; 2e S'asseoir; 3e Elever la bouteille sur la tête: on a de suite du vin assis sous la bouteille.

MES PETITS-ENFANTS M'ECRIVENT...

Somerset, Man.
le 16 mars 1936

Chère Mère-Grand,

Je voulais vous écrire plus tôt pour vous remercier du beau prix que vous m'avez envoyé. Oui, chère Mère-Grand, je vous remercie beaucoup et je prie bien pour vous.

A Noël, j'ai eu une belle petite poupée qui a les cheveux frisés. Elle ressemble au petit Jésus de cire qu'il y avait dans la crèche de l'église.

Votre petite-fille qui vous aime.

Berthe MOREAU,
Grade II

× × ×

St-François-Xavier,
le 11 mars 1936.

Bien chère Mère-Grand,

Il y a bien longtemps que je ne vous ai pas écrit; aussi il y a eu tant de choses depuis le commencement de l'année.

D'abord, nous avons tous été malades. La grippe, la rougeole, le froid, la neige, les tempêtes, tout s'en est mêlé pour nous faire manquer la classe, si bien que nous avons été forcés de rester un grand mois à la maison. J'étais bien contente de retourner et tous mes compagnons aussi, car le temps presse, les examens approchent et nous avons encore beaucoup d'ouvrage à faire.

Voici le printemps. Les beaux jours vont nous ramener les oiseaux et les fleurs et avec eux, la santé et la gaieté, car la nature est une bonne guérisseuse, n'est-ce pas?.

Pour le moment, il faut bien faire notre carême, le bon Jésus s'attend à ce que nous soyons généreux de nos sacrifices, et nous ne pourrons jamais mieux travailler à corriger nos défauts que pendant ces jours.

Il y a un peu de mouvement chez nous depuis quelques semaines. On se prépare pour un bazar qui aura lieu à la mi-carême, paraît-il. Nous espérons bien réussir. Il y a aussi une trentaine de "team" qui charroient du gravois; le chemin du Portage en a bien besoin. Il y a longtemps que vous n'êtes pas venue le voir, chère Mère-Grand.

En attendant ce bonheur, je vous embrasse pour tous les élèves de l'Ecole Centre.

Votre affectueuse petite-fille,
Alice PREFONTAINE.

× × ×

Letellier, Man.,
le 16 mars 1936.

Chère Mère-Grand,

Notre maitresse nous a dit que pour devoir du soir il fallait écrire à Mère-Grand. Oh! c'est un devoir charmant, celui-là; j'aimerais bien en avoir un comme cela toutes les semaines.

C'est la deuxième fois que je vous écris, mais j'ai bien grandi depuis ma première lettre; à présent j'ai huit ans et je suis dans le grade IV. Maman ne m'appelle plus son petit "chicot", je suis trop grande. Je commence à avoir plusieurs leçons à étudier, mais il me reste encore du temps pour jouer et aussi à cinq heures je vais faire les commissions au couvent; j'aime bien ça, car j'ai la chance de voir les Soeurs et aussi leur petit chat tout blanc.

J'en aurais encore bien long à vous dire, chère Mère-Grand mais maman me dit toujours que je suis bavarde, alors je ne veux pas trop vous ennuyer et je termine en vous envoyant un gros bec.

Votre petite-fille qui vous aime beaucoup,

Georgette DIONNE.

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

SAINT-LAURENT

Mlles Evelyne Verrier et Blanche Coutu sont parties pour Saint-Boniface, dans le but de suivre un cours de gardes-malades. Le désir de se dévouer au service du prochain les pousse dans cette noble carrière.

Mlle Isabelle Derrien les a devancées de trois mois dans ces mêmes études, puisqu'elle est à l'hôpital de Saint-Boniface depuis les environs de Noël. A toutes trois, nous souhaitons santé et succès.

* * *

Nous avons appris avec peine l'accident qui est arrivé à M. Henri Minchin, vieillard du Lac Francis. Le cas est curieux, mais cependant très sérieux et très douloureux. Etant dans la forêt, il a trébuché et, en tombant, il s'est enfoncé dans la bouche un chicot de bois, qui a pénétré profondément jusque dans la gorge. Il eut la force et le courage de se traîner jusque chez lui, où il arriva tout couvert de sang et éprouvant des souffrances atroces. Il fut transporté d'urgence à l'hôpital de Saint-Boniface, où il est sous les soins des chirurgiens. Son état est considéré comme très grave.

* * *

La fête de Saint Joseph a été célébrée avec grande piété. Malgré l'heure matinale, il y eut à la grand-messe de 8 h. 30 plus de 300 personnes. M. le Curé nous a dit, aux annonces de dimanche dernier, qu'il avait compté entre 250 et 260 communion. Ceci démontre que la confiance en Saint Joseph est très vive dans les coeurs des Laurentiens.

Il paraît que dans le nord du Pas, les animaux à fourrures sont nombreux. Les lettres des métis qui sont allés dans ces parages sont pleines d'espérances. La chasse s'est ouverte le 23 mars. Il est à souhaiter que ces habiles trappeurs reviennent avec de l'argent plein les poches, car ils ont bien des bouches à nourrir et des trous à boucher.

* * *

C'est avec le plus grand plaisir qu'Albert Dumas et Virginie Lavallée ont vu venir une fille, qui leur est née après neuf ans de mariage. Elle a été baptisée sous le nom de Marie-Albina-Marcelle par le R. P. Ph. Giroux, O.M.I. Grégoire Ducharme et Marie-A. Chartrand l'ont tenue sur les fonts baptismaux. Elle est pleine de vie et de charmes.

Nous offrons nos plus sincères sympathies à la famille J. Guiboche pour la perte d'un petit garçon, Léon-Christophe, mort à l'âge de cinq mois environ.

Il n'y a rien de répugnant dans les Poudres à Vers de Miller. Elles sont aussi agréables à prendre que du sucre, de sorte que peu d'enfants les refuseront. Dans certains cas, lorsque l'estomac n'est pas en ordre, elles causent des vomissements. Cela indique non qu'elles sont dommageables, mais qu'elles nettoient bien. On peut compter entièrement sur elles pour expulser les vers du système.

SAINT-PIERRE-JOLYS

Séance

Mercredi dernier avait lieu à la salle municipale une séance donnée par les élèves du Couvent en l'honneur de M. le Curé qui fêtait son 56e anniversaire de naissance.

Un duo de piano, "Paix et Prospérité" (Spencer), par Mlles Marguerite Genest et Fernande Turenne, ouvrait la séance. Ensuite la plus jeune ruche du Couvent, la classe des petites, vint offrir un magnifique bouquet spirituel au jubilaire. Les classes se succédèrent sur la scène en nous donnant toutes des chants bien jolis ou des petites pièces très intéressantes: "Les Petites Ménagères", "Le Rat dans un Panier", "Le Petite Famille". Les élèves surent bien rendre la petite opérette: "Le Flageolet Magique," et se surpassèrent dans le choeur final: "Les Moissonneuses."

Un petit morceau qui mérite d'être signalé et qui a servi de commentaire dans la réponse de M. le Curé fut: "P'tit Vieux et P'tite vieille" qui, tout en donnant une leçon du plus grand prix, nous a fort intéressés. Les garçons du 9e grade ajoutèrent au brio de la fête en nous chantant la "Complainte du Missionnaire," et en donnant une jolie déclamation: "Ce que c'est que d'être saint". M. Laurent Sicotte lut l'adresse.

M. le Curé, en termes choisis, sut nous dire son émotion; son amour aussi pour les jeunes qui sont si charmants sans trop le savoir. Les enfants d'aujourd'hui seront les pères et mères de famille de demain et c'est sur eux que l'on compte le plus, vu qu'ils seront les paroissiens de demain. Nous félicitons les Révérendes Soeurs et nous les remercions pour la belle soirée qu'elles nous ont fait passer.

* * *

Si le Chemin Edouard VIII demeure fermé, ce ne sera pas la faute de M. Jos. Gagné qui a fait des efforts inouis pour le tenir ouvert. M. Gagné a pris deux jours à se rendre en ville la semaine dernière. Ce n'est guère plus d'avance que dans les charriots à boeufs d'autrefois. Espérons que dans un avenir peu éloigné nous aurons le privilège bien mérité de nous rendre en ville en moins de temps sur un beau "Highway" qui sera digne de porter le nom de notre bien-aimé Souverain.

SAINTE-ANNE-DES-CHENES

Soirée de cartes

Au cours de la deuxième semaine de mars, nos jeunes de l'A.C.J.C.. nous ont donné une intéressante partie de cartes suivie d'une désopilante comédie. On est venu en grand nombre les encourager et on ne l'a pas regretté. En temps de carême, il fait bon rire un bon moment pour se prémunir contre le danger d'avoir l'air trop triste. Ce moment nous a été donné dans la comédie. MM. F. Roque, C. et G. Bernier, Henri Boucher et L. Gauthier en étaient les héros. A eux aussi revient le mérite de l'organisation de cette soirée. Nous les félicitons sincèrement et nous les remercions, ainsi que M. C. Gauthier qui avait bien voulu les exercer.

Malades

Nous avons plusieurs malades de ce temps. M. Ed. Smith a été victime d'un malheureux accident le 7 mars. Occupé à scier du bois, il tomba sur la scie et faillit bien y laisser son bras gauche. Il est heureusement en bonne voie de guérison à l'hôpital, mais cela prendra peut-être encore quelque temps pour la guérison complète. Les membres de la Faculté de médecine ont déclaré sans ambages que M. Aimé Champagne est sérieusement malade et l'ont fait passer par une grave opération, le 17 mars. M. J. Desautels est aussi à l'hôpital pour guérir trois côtes qu'il s'est brisées en tombant. Mme A. Paille a subi une opération à la fin de février et attend patiemment son retour. MM. P. Proulx et A. Hupé font aussi de l'hôpital depuis quelques semaines. A tous nous souhaitons la guérison et un prompt retour parmi nous.

Naissances

Joseph-Edmond-Gérard, né le 25 février, enfant de Aimé Neault et de Florence Fontaine. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Neault, sr.

Eugène-Marcel-Lucien-Joseph, né le 19 février, enfant de L. Pattyn et Rosa Saint-Mars. Parrain et marraine, A. Saint-Mars et M.-R. Cadic.

Marie-Blanche-Ida-Alice, née le 23 février, enfant de J. Leclerc et de M.-Ange Nolette. Parrain et marraine, M. et Mme H. Nolette.

Hubert-Joseph-Denis-Martel, né le 20 janvier, enfant de J. Philippot et de Emma Ricard. Parrain et marraine, M. Philippot et Ant. Pineau.

Soirée d'Association d'Education

C'est devant une salle débordante que notre Cercle local a donné le programme suivant, le 15 mars. Nous avions le bonheur d'avoir parmi nous le R. P. Faure, S.J. et M. l'abbé A. Decosse. La savante conférence de M. Lafrance portait sur l'évolution de l'agriculture à travers les siècles.

Orchestre, Les Echos des Laurentides, Pot-pourri d'Airs Canadiens.

Chanson du bon vieux temps, par M. Omer Tougas.

Comédie: Mlle Florence Girard et Emma Dumaine.

Solo de violon, par M. Arthème Morin.

Chant: Un groupe de dames et de demoiselles.

Une comédie: Leçon de Musique, par les élèves de l'Ecole Centre.

Solo de violon, par Edmond Dufresne, accompagné au piano par Mlle E. Dufresne.

Chanson: "Au bon vieux temps", par M. Alfred Smith.

Solo de mandoline, par M. Arthème Morin.

Présentation du conférencier: Mlle Aurélie Duguay.

Conférence par M. Joseph Lafrance.

Remerciements au conférencier: M. François Mahé.

Trio: Violoncelle, violon et piano: Liguori Gauthier, Estelle Gauthier, et Laurette Trudeau.

Tirage de la rafle.

Certificats de jardinage remis à trois lauréats.

Orchestre: "America's Finest."

Allocution du R. P. Curé.

Letellier et St-Jean-Baptiste

M. Alexandre Bernier, avocat, de la raison légale Bernier et Bernier, sera à Letellier samedi prochain, le 28 mars, de 10 h. à 1 h. et à Saint-Jean-Baptiste, le même jour, de 2 h. 30 à 9 h.

Il sera à la disposition de tous les cultivateurs qui voudront le consulter à propos de la Loi d'Arrangement entre cultivateurs et créanciers.

SAINTE-CLAIRE

Après la soirée du 8 décembre dernier, qui a rapporté $83.10, nous avons eu tout dernièrement une autre soirée qui a donné la belle somme de $65.60 de recettes nettes, et qui fût encore au profit de notre curé.

Le programme fut: trois quarts d'heures de cartes, vente de paniers, et un concert donné par les jeunes gens. La musique, chants, quelques monologues et déclamations, puis deux pièces, dont une comédie des mieux réussie, et un drame en 2 actes, de la durée d'une heure et quart.

Les acteurs n'ont pas compté leur temps. Ils furent fidèles à venir pratiquer plusieurs fois par semaine, pendant au-delà de deux mois. L'on savait son rôle à perfection, et chacun a très bien exécuté sa partie. C'est dire le dévouement de nos chers jeunes gens.

Il y avait tout près de 500 personnes. Ceux qui ne sont pas venus, ce sont les personnes les plus éloignées, et qui auraient eu à marcher. C'est aussi dire toute la bonne volonté, tout l'encouragement et le dévouement de nos gens par ces temps de crise. Ici personne n'a rien gagné du tout durant l'hiver.

Sainte-Claire est loin, Sainte-Claire n'est pas riche, mais la paroisse compte actuellement 184 familles, avec tout près de 900 personnes. Ce sont des chiffres assez importants.

Sous le patronage de M. le Curé, nous avons organisé depuis novembre dernier des soirées de cartes gratuites. Et chaque semaine, à des jours déterminés, nous allons dans les familles à tour de rôle. Il faut voir combien l'on est intéressé! Les vieux s'y rendent, et les jeunes gens ne sont pas les derniers.

On devine qu'il y a du bon, et beaucoup de bon à retirer, et à espérer à bien des points de vue, de ces réunions honnêtes, et où tout se passe dans un ordre parfait.

SAINTE-AMELIE

Un ancien paroissien, M. Alex. McDougall, résidant maintenant à Angliers, P.Q., dont tous ici ont conservé un bon souvenir, nous apprend qu'il veut vendre son quart de section dont quelques acres donnés par lui sont, depuis, propriété de l'église, sur laquelle s'élèvent maintenant l'église et le presbytère de Sainte-Amélie.

Nous sommes sûrs que M. McDougall ne voudra vendre cette belle terre qu'à une bonne famille catholique qui aidera le prêtre comme il l'a toujours fait lui-même.

* * *

Les familles Jos. Ramsay, Willie Ramsay et Stephen Ramsay quittent Sainte-Amélie pour New Westminster, Colombie-Britannique.

Mmes W. et S. Ramsay, ont leurs vieux parents, M. et Mme H. Sauvé, qui résident là depuis un and. Espéront qu'ils n'auront pas à se repentir d'avoir quitté leur terres en ces temps de dépression, pour leur préférer le travail salarié, si exposé au chômage. Nous leur souhaitons bonne chance.

Le scalpel sous la main habile du Dr Gendreau n'a pas le temps de rouiller, du moins avec les gens de Sainte-Amélie! Depuis deux mois, ont passé par l'opération chirurgicale, Mme L. Soucy, Mme Gustave Verhaeghe, M. Fred. Pinette et l'enfant Jules Peeters; on nous en annonce d'autres pour un avenir rapproché.

* * *

Nos sympathies au jeune Alphonse Pinette, élève au Juniorat de St-Boniface, qui a dû retourner à l'hôpital peu de temps après en être sorti, pour subir l'opération de la mastoïde; nous lui souhaitons bon courage et prompt rétablissement.

SAINT-NORBERT

Le 31 mars, à huit heures du soir, aura lieu au Couvent de Saint-Norbert une séance dramatique et musicale donnée par les élèves au profit de l'église. Les billets sont de 35 et 25 sous. Le programme sera des plus intéressants. La pièce de résistance est: "Le Rayon Divin," drame biblique.

SAINTE-AGATHE

M. F. Asselin vient d'ouvrir un garage à Sainte-Agathe, sous le nom de "Ste-Agathe Motors." M. Asselin était déjà propriétaire d'un garage à Saint-Jean-Baptiste, où il était bien connu des fermiers des environs pour son service irréprochable et courtois. Nul doute qu'il réussira parmi nous. Nous lui souhaitons bonne chance.

LAC-DU-BONNET

Nos félicitations à notre institutrice du village, Mlle Ellen Wechegg, pour la belle oeuvre qu'elle a entreprise. Nous lui souhaitons bon succès.

Le Baume Persan crée et conserve les jolis teints. Son effet est tonique et stimulant. Préserve et embellit les peaux les plus délicates. Rafraîchit et adoucit toute peau rougie ou irritée par les intempéries. Ses résultats sont magiques. Un frottement léger crée instantanément une fraîcheur et une délicatesse juvéniles. Incomparable pour adoucir les mains et les blanchir. L'article de toilette parfait pour la femme élégante.

LE CHANGE

24 mars

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens: Etats-Unis ¼ p.c. prime.

Franc français	0.6340
Livre anglaise	4.9730
Autriche	0.1894
Belgique	0.1698
Italie	0.0805
Allemagne	0.4049

Cours du grain fourni par James Richardson & Sons Ltd.

1019, EDIFICE GRAIN EXCHANGE, WINNIPEG TEL. 92 451

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BLE						
Mars	16	17	18	19	20	21
Nord No 1	83⅛	82⅞	82¼	82½	81⅞	82⅛
Nord No 2	80⅞	80⅝	80	80⅛	79½	79¾
Nord No 3	76⅝	76⅜	75¾	75⅞	75¼	75½
No 4	73⅜	73⅛	72½	72⅝	72	72¼
No 5	65⅝	65⅜	64¾	64⅞	64¼	64½
No 6	55⅝	55⅜	54¾	54⅞	54¼	54½
Fourrage	48⅝	48⅜	47¾	47⅞	47¼	47½
Sur voie net	82⅝	82⅛	81½	81⅝	82	81¼
No 1 Durum	76⅝	76⅜	75¾	75⅞	75¼	75¾
No 2 Durum	71⅝	71⅜	70¾	70⅞	70¼	71
No 3 Durum	64⅝	64⅜	63¾	63⅞	63¼	63½
Inférieur Nord 1	82⅛	81⅞	81¼	81½	80⅞	81⅛
Inférieur Nord 2	78⅞	78⅝	78	78⅛	77½	77¾
Inférieur Nord 3	74⅝	74⅜	73¾	73⅞	73¼	73½
Charbonneux 1	75⅝	75⅜	74¾	74⅞	74¼	74½
Charbonneux 2	74⅝	74⅜	73¾	73⅞	73¼	73½
Charbonneux 3	70⅝	70⅜	69¾	69⅞	69¼	69½
Rej. Nord 1	74⅝	74⅜	73¾	73⅞	73¼	73½
Rej. Nord 2	72⅝	72⅜	71¾	71⅞	71¼	71½
Rej. Nord 3	70⅝	70⅜	69¾	69⅞	69¼	69½
Printemps 1	75⅝	75⅜	74¾	74⅞	74¼	74½
Printemps 2	73⅝	73⅜	72¾	72⅞	72¼	72½
Printemps 3	70⅝	70⅜	69¾	69⅞	69¼	69½
AVOINE						
C.W. No 2	36¼	36	35¾	35⅝	35¼	35
C.W. No 3	30¾	31	30¾	30⅝	29⅞	29
Fourrage No 1	27	27	26¾	26⅝	26¼	26
Fourrage No 2	24½	24½	24¼	24¼	23⅞	23½
Fourrage No3	22½	22½	22¼	22¼	21⅞	21½
Sur voie net	34⅛	33⅞	33⅝	33⅝	33⅛	32⅞
ORGE						
C.W. No 3	37⅝	37¼	37¾	38	37½	37⅛
C.W. No 4	35⅞	35⅝	36¼	36½	36	36
C.W. No 5	33⅞	34	36¾	35	35½	34⅛
C.W. No 6	32⅞	34	34¾	33½	33	33
Sur voie net	36⅞	36½	36⅞	37⅛	36⅝	36¾
LIN						
C.W. No 1	158½	158¼	158¼	158½	157	157¾
C.W. No 2	154	153¾	153⅝	154	152½	153¼
C.W. No 3	143⅛	153¼	143¼	143½	142	142¾
C.W. No 4	134⅛	134¼	134½	134½	133	133¾
Sur voie net	157	156¾	156¾	157	155½	156¼
SEIGLE						
C.W. No 2	43⅝	43⅞	43⅜	43⅞	43⅜	43⅝
C.W. No 3	39⅛	39⅛	38⅞	39⅛	38⅝	38¾
C.W. 2 rej.	36⅝	36⅝	36⅜	36⅝	36⅛	36¼
C.W. No 4	36⅝	36⅝	36⅜	36⅝	36⅛	36¼
Ergot rej. X	35⅝	35⅝	35⅜	35⅝	35⅛	35¼
Sur voie net	43⅛	43¼	43	43¼	42¾	43

OPTIONS—WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BLE						
Mai	84⅝	84⅜	83¾	83⅞	83¼	83½
Juillet	85⅜	85¼	84¾	84⅝	84	84¼
Oct	85⅜	85¼A⅜	84⅝	85	84⅝	84⅝A¾
AVOINE						
Mai	32⅛	32	31⅜	31⅜	31⅛	31
Juillet	32⅛	32	31⅜	31⅜	31⅜	31⅛A¼
ORGE						
Mai	38⅞	38½	38⅝	39	38½	38½
Juillet	39⅜	39¼	39¼	39⅜	38⅞	38⅞
LIN						
Mai	158½	158¼	158¼	158½	157	157¾
Juillet	157	156½	155¾	156½	154½	154¾
SEIGLE						
Mai	45⅛	45⅛	44⅞	45⅛	44⅝	44⅝
Juillet	46⅛	46⅛	45⅞	46¼	45½	46
Oct	47⅝	47⅝	47½	47⅝	47⅛	47⅛

LE MARCHE

24 mars

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—	
De choix	$5.00—$5.25
Bons	$4.25—$4.75
Moyens	$3.50—$4.00
Ordinaires	$2.75—$3.00
Bouvillons, au-dessus de 1,050 liv.	
De choix	$5.25—$5.50
Bons	$4.50—$5.00
Moyens	$3.75—$4.25
Moyennes	$3.00—$3.50
Génisses—	
De choix	$4.50—$4.75
Bonnes	$3.75—$4.25
Moyennes	$3.00—$3.50
Ordinaires	$2.50—$2.75
Veaux engraissés—	
De choix	$6.00—$7.00
Bons	$5.00—$5.50
Boyens	$4.00—$4.50
Vaches	
Bonnes	$3.00—$3.25
Moyennes	$2.50—$2.75
Ordinaires	$2.00—$2.25
Taureaux—	
Bons	$2.50—$3.00
Ordinaires	$1.75—$2.25
Bouvillons à engraisser—	
Bons	$3.00—$4.00
Ordinaires	$2.00—$2.50
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	$2.25—$3.25
Ordinaires	$1.75—$2.00
Vaches laitières	$20.00—$40.00
Veaux de boucherie	
Bons et de choix	$5.50—$6.50
Ordinaires et moyens	$2.50—$5.00
Porcs—	
Bacon de choix—Prime $1 par tête	
Bacon	$8.50
Bouchers—Escompte de $1 par tête	
Pesants	$8.00
Très pesants	$6.75—$7.00
Légers et maigres	$8.50—$8.65
Truies No 1	$6.75
Truies No 2	$6.75
Inférieurs	$5.00—$5.50
Verrats	$3.50—$4.00
Agneaux—	
Bon poids moyen	$7.50—$8.00
Bons pesants	$6.50—$7.00
Ordinaires	$4.50—$5.50
Béliers	$6.00—$6.50
Moutons—	
Bons pesants	$1.75—$2.00
Bons poids moyen	$2.50—$3.00
Ordinaires	$1.25—$1.50

PRODUITS

Beurre—	
Beurre de Crèmerie frais no 1 F.O.B. Winnipeg	.22½
Crème—	
Table	.20
Spécial	.18
No 1	.16
No 2	.13
Oeufs— (D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Grades A, gros, la douz	.15
Grade A, moyens, la douz	.14
Poulettes, douz	.13
Grade B, la douz.	.13
Grade C.	.11

Farine—

Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patent, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household, Robinhood, Maple Leaf Mills:

Le sac de 98 livres $3.00

Ce prix est pour le Manitoba et la Saskatchewan. Pour l'Alberta, il y a une différence de 20 sous de plus.

Alimentation—

Prix de détail

Son. La tonne	$19.00
Moulée. La tonne	$19.00

Gruau—

(Prix de détail)

Sac de 80 livres $3.20

Pommes de terre (F.O.B., Winnipeg)

Gros — Pommes de terre nouvelles du Manitoba,

Sac de 90 liv. ..... .70

Détail — Pommes de terre nouvelles,

Sac de 90 liv. ..... .80

FEUILLETON DE LA "LIBERTE"

Coeurs Torturés

—Xavier CHANTEBRUNE et Paul TERNOISE

NUMERO 5

(Suite)

—Tais-toi! coupa-t-elle avec énergie. Et laisse-moi parler... Tu répondras après, si c'est utile; mais je ne vois pas en quoi cela le serait...

"Donc, ne me voyant pas à la tête d'une somme suffisante, j'ai donné procuration au notaire pour vendre ou hypothéquer, dans les meilleures conditions possibles, la propriété des Vertes-Feuilles, en Touraine.

—Une propriété qui te vient de ton père! gémit l'autre, sourdement.

—De notre père, s'il te plaît! rectifia la jeune fille avec fermeté. Ne s'est-il pas toujours conduit comme un vrai père pour toi?

—Hélas!... Mais c'était une raison de plus...

—Tais-toi! coupa derechef la jeune fille. Je suis bien certaine que, de là-haut, il m'approuve. Que n'eût-il pas fait, vivant, pour te tirer d'embarras? Tu n'as donc pas à avoir de scrupules... Au surplus, à quoi me servait-il de garder une propiété où je ne suis pas allée trois fois dans ma vie?...

—Jacqueline, tu me fais mal!...

—C'est toi qui te fais mal, en cherchant des objections là où il n'y en a aucune!... Ecoute-moi donc quand je te parle raison, et tu verras que, loin de t'attrister, tu dois, au contraire, te réjouir avec moi.

—Me réjouir! répéta Paul Daubry d'un ton lugubre.

—Mais oui; Me Béraud s'est montré d'une extrême obligeance à mon égard. Comprenant que j'avais besoin d'argent tout de suite, il m'a proposé spontanément une avance de trente mille francs.

"Tu penses si j'ai sauté dessus! acheva la jeune fille, en riant de bon coeur.

Mais Paul Daubry ne riait pas, lui.

—Trente mille francs! prononça-t-il, consterné. Dieu sait à quel taux seront fixés les intérêts d'une telle somme!... O ma pauvre petite, j'aurai été la cause de ta ruine, moi qui aurais tant voulu que tu ne fusses mêlée en rien à cette triste affaire!

—C'est là ton grand tort, et le seul dont je te fasse grief! repartit Jacqueline avec vivacité.

"Si, d'ailleurs, tu consens enfin à me laisser parler, tu auras la preuve que j'ai fort bien su me débrouiller, et que tu te méprenais étrangement en mettant en doute mes capacités de femme d'affaires. Tu entends?

Elle prononça ces mots avec une telle emphase espiègle que, malgré sa profonde affliction, Paul Daubry ne peut réprimer un pâle sourire.

Jacqueline l'en récompensa de son plus tendre regard, et reprit d'un ton important:

—Dès que j'ai tenu le chèque de Me Béraud, je me suis empressée de téléphoner à M Romain Duchamp, pour le prier de m'accorder, pour aujourd'hui même, un rendez-vous à son bureau, entre midi et demie et une heure Je savais que c'était le moment où je risquais le moins de te rencontrer.

—Et tu y es allée! s'exclama le jeune homme, qui devint blême.

—Mais comment donc! Il m'attendait... Et je ne regretterai certainement pas d'avoir fait sa connaissance, je te le jure!... S'il y a, de par le monde, un être bon, sensible, délicat et généreux, c'est bien ce patron-là!

—Je le sais! fit Paul d'une voix étranglée.

—Je lui ai remis le chèque, reprit Jacqueline. Il hésitait presque à l'accepter. Jamais, m'a-t-il assuré, il n'aurait pris sur lui de me divulguer ce déplorable incident!

—Mais, au fait, comment as-tu su? interrompit le frère, soudain préoccupé par ce problème.

La jeune fille haussa les épaules d'un air insouciant.

—Cela, répondit-elle, c'est un détail qui n'a aucune espèce d'importance. Tout finit toujours par se savoir. L'essentiel est que j'aie été avertie à temps pour pouvoir couper court à toutes les conséquences fâcheuses.

—C'est-à-dire? interrogea Paul Daubry, avec une gêne anxieuse.

—C'est-à-dire, expliqua rapidement Jacqueline, que, très reconnaissant de l'empressement que j'avais mis à lui fournir tous les fonds dont je disposais, à un moment où il était particulièrement pressé d'argent, il s'est montré aussi accommodant que possible pour les règlements ultérieurs.

—Ce qui signifie? insista l'autre, dont la gorge se contractait...

—Qu'il ne m'impose ni date exacte, ni échéance précise ni limite formelle. Il s'en remet entièrement à ma bonne foi et à ma bonne volonté. Je lui ferai des versements selon mes moyens, au fur et à mesure de mes disponibilités. Même, il me demande instamment de ne pas me gêner soit en me hâtant trop, soit en effectuant des paiements massifs qui pourraient désorganiser mon budget.

—Et le taux de l'intérêt? questionna encore Paul Daubry. Combien, je te prie?

—Six pour cent.

—Pas plus.

—Non, je t'assure.

Le jeune homme haussa les épaules, en poussant un soupir de soulagement.

—On ne peut pas dire qu'il soit trop exigeant, avoua-t-il A sa place, il y en a tant d'autres qui auraient abusé de la situation.

—Oh! il n'en abusera pas! affirma la jeune fille. La preuve, c'est que la question étant ainsi réglée entre nous, il a été absolument entendu que tu ne serais tracassé d'aucune manière.

"Le mois prochain, tu passeras à la direction du service de correspondance, avec des appointements égaux à ceux que tu touchais, et sur lesquels il ne te sera retenu que le cinquième, pour l'amortissement de notre dette.

Paul Daubry tressaillit.

—De ma dette! rectifia-t-il.

Jacqueline haussa de nouveau les épaules dédaigneusement.

—Bah! fit-elle. Puisque nous sommes associés pour régler cette affaire-là!...

Mais le front de l'aîné s'était rembruni.

—Oui, répliqua-t-il, sombrement, N'empêche que, cette affaire étant terminée, il en restera une autre à régler, entre nous deux cette fois.

—Que veux-tu dire? demanda-t-elle, sincèrement étonnée.

Je ne puis admettre que tu te dépouilles ainsi pour moi, que tu te ruines à payer mes dettes et que tu engages ta vie à expier mes fautes.

—Oh! protesta-t-elle, comme tu es méchant, Paul! En voilà des grands mots et de vilains mots!... Entre frère et soeur, ne doit-on pas, toujours s'arranger, et, lorsqu'on s'aime, est-ce que la question d'argent doit entrer en ligne de compte?

Une subite rougeur empourpra le visage du jeune homme.

—Il n'est pas d'usage qu'un frère aîné détrousse sa jeune soeur pour solder ses fredaines, proféra-t-il avec amertume.

Jacqueline se récria, d'un air scandalisé:

—Paul, comment oses-tu parler ainsi?... Il n'est ni question de détrousser, ni question de fredaines.

"Tu as eu de graves ennuis, et mon devoir était de t'aider et de te soulager dans toute la mesure de mes moyens... j'eusse bien voulu que ceux-ci fussent plus grands... Mais à quoi bon être frère et soeur, si l'on n'avait pas le droit de compter l'un sur l'autre, de s'appuyer l'un à l'autre et de se rendre des services mutuels?

Paul Daubry secoua mélancoliquement la tête. L'éminent service que Jacqueline lui rendait en l'ocurrence, quand et comment pourrait-il le reconnaître, le récompenser. Et n'aurait-elle pas, la pauvre enfant, à payer trop cher l'excès d'une générosité inconsidérée?

Il prononça, d'un ton soucieux:

—Tu obères tes revenus et tu hypothèques tes biens pour des mois, peut-être pour deux ou trois années... Oublies-tu donc que tu dois te marier dans quelques semaines?

Disant cela, il fixait Jacqueline d'un regard attristé. Fut-ce une illusion? Il crut voir la jeune fille pâlir...

Pourtant, ce fut d'un ton ferme et tranquille qu'elle répondit:

—Je t'en prie, n'aie aucune crainte à cet égard. Je suis sûre du coeur de Christian, et, d'autre part, tante Estelle tient à ce mariage.

—Est-elle au courant, elle aussi? questionna vivement Paul, qui rougit de nouveau.

—Pas le moins du monde! répondit précipitamment la jeune fille. Elle est à Versailles, ainsi que je te l'ai dit, depuis deux jours et jusqu'à demain. Donc, elle n'a rien su... et ne saura rien, je le promets.

Puis, revenant à sa première pensée:

—Si mon union avec Christian devait être quelque peu différée, ce ne serait que pour un délai assez bref; et, tel que je le connais, il accepterait de bonne grâce ce léger contretemps.

Et, pour achever de rassurer son frère, car elle le voyait inquiet, l'adorable enfant ajouta:

—Donc, ne manque pas de prévenir ta fiancée que je serai heureuse de l'avoir pour première demoiselle d'honneur... N'oublie pas!

Elle brandissait vers lui, d'un air espiègle, un index fallacieusement menaçant.

Il se mit à rire, sans doute pour mieux contenir une furieuse envie de pleurer.

Saisissant les deux mains de sa soeurette, il l'attira à lui, et, l'espace d'une minute, la regarda profondément. Puis:

—Jacqueline! fit-il.

—Quoi donc, mon grand?

Comment te remercier? Comment te dire à quel point je...

—C'est bien inutile, Paul. Entre nous deux, pas besoin de paroles.

—Pourtant, après tout ce que tu as fait pour moi...

—Eh! ce n'est rien!... Je suis ta soeur, voilà! Ta petite soeur, très dévouée!...

—Et moi ton grand frère très indigne! répliqua-t-il dans un sangiot étouffé.

VIII

L'ODIEUSE RUPTURE

"Lorsqu'il quitta Viroflay, Paul Daubry éprouvait un curieux mélange de sérénité et de navrement. Il se sentait l'esprit plus léger, mais le coeur plus gros.

Du point de vue matériel, il se trouvait avoir, du fait de la démarche spontanée de Jacqueline auprès de Romain Duchamp, tous les apaisements qu'il lui était humainement possible d'espérer.

L'apport inattendu de la jeune fille se joignant à la valeur des vingt titres qu'il avait lui-même remis à son patron, constituait un appoint important pour l'échéance du surlendemain, et il était à espérer que, moyennant son crédit sur la place et quelques sacrifices personnels, Romain Duchamp réunirait sans trop de peine la somme nécessaire pour se tirer de ses embarras immédiats.

Par contre, du point de vue moral, le jeune homme se trouvait profondément meurtri dans sa sensibilité, qui était réelle, et humilié dans sa dignité d'homme, à la pensée que son propre salut aurait coûté des efforts si onéreux à la trop généreuse Jacqueline.

"Je n'ai pas voulu cela! se disait-il tristement. Il y a, dans cette situation paradoxale, quelque chose d'injuste et d'inadmissible qui me révolte... Si j'avais pu prévoir qu'elle se disposait à se sacrifier ainsi pour moi, je m'y serais opposé de toutes mes forces!..."

En disant cela, il était absolument sincère, car il voyait les choses telles qu'elles étaient, avec toutes leurs conséquences possibles.

Si, dans son abnégation fraternelle, dans ce désintéressement total qui était l'un des traits saillants de son caractère, Jacqueline n'avait voulu songer qu'à parer aux difficulés du présent, le frère aîné, lui, envisageait l'avenir, et cela n'allait point sans inquiétude.

"Elle se dit sûre de Christian, pensait-il, et je crois qu'elle a raison. Il l'aime vraiment, et je suis convaincu qu'aucun calcul vénal, qu'aucune arrière-pensée d'intérêt ne se mêle à ses projets de mariage...

"Mais enfin, la vie a ses nécessités. Si Jacqueline prend ma dette à sa charge, elle diminue, pour un temps indéterminé, les ressources que, normalement, elle devait apporter à son ménage. C'est une longue période de restrictions et de gêne qui pèsera sur ce jeune couple, pourtant bien innocent de mes erreurs et de mes fautes..."

Et puis, il y avait une autre hypothèse, à laquelle Jacqueline avait fait une discrète allusion: l'ajournement de son union avec Christian.

Or, cette alternative alarmait particulièrement Paul Daubry, car il la voyait pleine de périls.

"Quand je n'aurais retardé son mariage que de quelques semaines, j'en éprouverais déjà d'âpres remords, me rendant compte que c'est autant de bonheur que je lui vole sur sa vie. Mais dans son dessein, à quoi rime cet ajournement? A quelle époque prétend-elle reporter la date de ses noces?

La réponse à cette question n'était que trop facile. Ne voulant pas faire supporter à son fiancé les sacrifices qu'elle s'était délibérément imposés à elle-même et qu'elle entendait supporter seule, elle attendrait, pour se marier, que la dette de son frère fût intégralement payée, et son avoir personnel définitivement libéré de cette charge.

"Mais c'est insensé! raisonnait Paul Daubry, à la fois navré et furieux. Cela peut durer des mois, peut-être deux ans ou plus!...

"Christian aura-t-il la patience d'attendre aussi longtemps, sans même savoir pourquoi, après s'être vu à la veille d'une union si ardemment espérée, au seuil d'un bonheur si fervemment rêvé?...

"Qui pourrait garantir ces choses-là, et prévoir les variations d'un coeur soumis à de trop rudes épreuves?..."

Et le jeune homme exhala un douloureux soupir. Car en pensant au mariage de sa cadette, il songeait aussi et tout naturellement, au sien qu'il allait falloir ajourner encore, si, toutefois, Lucienne et la terrible Zénaïde consentaient à lui accorder de nouveaux délais.

Or, cela semblait d'autant moins probable que cette fois, il faudrait bien leur avouer sans ambages qu'aucun mariage n'était possible avant dix-huit mois, ou deux ans: temps minimum nécessaire à l'amortissement d'une partie de sa dette et à la réalisation des économies indispensables pour son entrée en ménage.

"Pauvre Lucienne! se disait-il avec un serrement de coeur. Si je suis obligé de renoncer à elle, du moins elle saura à quel point je l'ai aimée!

Hélas! Il l'avait aimée jusqu'à l'égarement, jusqu'à l'obnubilation de sa conscience, jusqu'à l'oubli de ses devoirs, jusqu'à la perte de l'honneur... Et tout cela pour aboutir à quoi?

Il le sut, pas plus tard que le lendemain, quand, au sortir de son bureau, il se rendit directement chez Zénaïde Richet.

Cette fois, Lucienne Dagrand se trouvait près de sa tante; mais, à l'accueil glacial et méfiant des deux femmes, Paul Daubry comprit tout de suite qu'il ne trouverait, auprès d'elles, ni complaisance ni sympathie.

D'ailleurs, à peine eut-il été introduit au salon que l'intrépide Zénaïde donna le signal des hostilités:

—Monsieur, dit-elle avec une affection d'impertinence dont le jeune homme se sentit touché au vif, je ne prendrai pas la peine de vous demander quelles nouvelles vous apportez, car, de toute évidence, elles ne sauraient être bonnes.

Et, comme il la regardait, décontenancé par cette attaque brusquée:

—Oui, reprit-elle d'un ton de féroce ironie, un hasard nous a mises au courant de vos démêlés, si je puis dire, avec la maison Romain Duchamp...

Paul Daubry se sentit rougir, mais de colère plus encore que de confusion. Il était persuadé qu'après l'avoir reçu, encouragé et favorisé de son mieux, la vieille fille avait brusquement changé d'avis et s'appliquait systématiquement à le dénigrer et à lui nuire auprès de sa nièce.

Aussi, fut-ce d'un ton bref, cassant, et tout juste correct qu'il répliqua, en foudroyant la mégère d'un regard chargé de mépris:

—Mes démêlés, comme vous dites, sont terminés depuis longtemps. Vous pourrez vous en assurer auprès de M. Duchamp, si le coeur vous en dit.

"Mais je ne suis point venu pour vous entretenir d'un incident, d'ailleurs clos, qui n'intéresse que moi. Je voulais voir ma fiancée, que je n'ai pas eu la chance de rencontrer l'autre soir, et à qui j'ai à parler sérieusement

Ce disant, il se dirigeait vers Lucienne, assise près du piano, à l'autre bout du salon. Mais la jeune fille se dressant en sursaut, l'arrêta d'un geste:

—Monsieur Daubry, prononça-t-elle lentement, — et il comprit qu'elle affectait de ne plus l'appeler par son prénom, — monsieur Daubry, je regrette que vous ne vous soyez pas épargné cette course inutile. Car, désormais, nous ne pouvons plus rien avoir à nous dire, n'est-ce pas?

Le jeune homme recula d'un pas et pâlit, atteint en plein coeur, par ce coup droit, porté par une main si chère

(A suivre)

Pourquoi souffrir inutilement? Le Liniment Egyptien Douglas apporte un soulagement sûr et rapide aux pieds brûlants, cors mous et verrues. Soulage l'inflammation. Enlève les bourgeons charnus.

Le plus satisfaisant

M. Jacob P. Calsbeck, d'Orange City, Iowa, écrit: "J'ai employé de nombreux remèdes pour la constipation mais je dois dire que le Novoro est le plus satisfaisant. Quand j'emploie ce remède mes intestins fonctionnent régulièrement et je puis bien dormir." Le Novoro du Dr Pierre règle les intestins, tonifie l'estomac, et débarrasse le système des matières empoisonnées. En ce faisant il produit un bienfaisant effet sur l'état de santé général. Il n'est pas vendu dans les pharmacies et peut seulement être obtenu chez les agents locaux. Pour renseignements écrire à Dr. Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada

Le français dans les chemins de fer

Extraits du rapport présenté sur ce sujet à l'assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste par M. Léon Bruyère, chef de gare à Letellier:

Il y a beaucoup à dire au sujet de l'influence du français dans les chemins de fer. Il y a quelques années, durant le terme de présidence de sir Henry Thornton, les autorités de l'Université de Montréal s'adressèrent à lui pour savoir s'il n'était pas possible de faire pénétrer un certain nombre de jeunes gens dans le service des Chemins de fer Nationaux, avec l'espoir que certains d'entre eux parviendraient à atteindre des postes élevés dans la direction de la compagnie.

Sir Henry Thornton déclara qu'il y avait certainement des postes qui appartenaient de droit au Canadiens français et qu'il serait heureux de voir des nôtres les remplir, mais il ajouta qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les universitaires, malgré leurs brevets, pouvaient du jour au lendemain obtenir ces hauts postes. Il suggéra aux étudiants de faire une demande à sa compagnie et d'accepter d'abord des postes de moindre importance dans un département quelconque, afin d'acquérir de l'expérience pratique, de s'appliquer à se perfectionner, à devenir des compétences, et il les assura qu'à ce prix, ils parviendraient certainement à des promotions qui les conduiraient à la tête des départements divers.

Ce qui était vrai dans le temps l'est encore aujourd'hui. Les Canadiens français qui sont à l'emploi des chemins de fer se sont rendu compte que les promotions sont lentes. Il faut se contenter d'emplois obscurs pendant de longues années. Il serait injuste que l'on ignore les années de service et l'expérience des employés actuels et qu'on les remplace par d'autres qui obtiendraient ces postes par influence politique ou autre.

Cependant, nous avouons que si un mouvement organisé se mettait à l'oeuvre pour convaincre notre population française d'exiger un service bilingue de la part des chemins de fer, il serait certainement possible d'obtenir des résultats favorables aux employés actuels et cela créerait des vacances pour des nouveaux.

Au Canadien National, nous comptons un assez grand nombre d'employés de langue française dans les divers départements: dans les gares; un bon nombre de nos villages manitobains sur nos lignes ont des agents canadiens-français. Dans le service des trains, il y a un certain nombre de serre-freins, très peu de conducteurs de trains; il en est de même parmi les mécaniciens et les chauffeurs. En plus, parmi les employés sans travail actuellement, et ne travaillant que quelques mois par année, il y a plusieurs jeunes Canadiens français.

Vous admettez que le temps n'est pas propice à faire entrer des jeunes dans le service, car il y a des centaines d'anciens employés sans travail, et il faut compter aussi avec les unions internationales qui protègent la "séniorité" des membres. Quand il y a une vacance pour un poste quelconque, la longueur de service décide du choix et il est bien difficile de surmonter cet obstacle partout.

Dans le traffic des passagers, nous avons un compatriote qui s'intéresse spécialement à la clientèle canadienne-française, M. Alphonse Brazeau, en plus de M. M.-E. Sabourin, représentant à Saint-Boniface, qui est à la disposition de tous sous tous rapports.

Dans les départements de fret et d'express, je ne connais pas de Canadiens français. Il y a un vendeur de billets Canadien français à la gare Union.

Comment améliorer la situation, me demandez-vous?

Si nous voulons obtenir l'augmentation du nombre de Canadiens français dans le service des chemins de fer, il faudrait, comme ailleurs, s'adresser en français, personnellement ou par correspondance et insister poliment, mais fermement, pour que l'on nous réponde en français.

Quand les Chemins de fer ou les autres maisons de commerce constateront que l'on a besoin d'employés bilingues pour satisfaire la clientèle, on ne tardera pas à s'en procurer.

Il y a dans les rangs des employés actuels des hommes d'expérience et qui possèdent les aptitudes pour remplir des postes plus importants.

Quand aux jeunes qui désirent entrer dans les services des chemins de fer actuellement, il leur faut faire une demande et attendre les résultats. S'il y avait amélioration dans les affaires, les retraites de vieux employés et les promotions d'autres créeraient vite des vacances et ils réussiraient à obtenir des positions. Les jeunes gens instruits, ambitieux, sérieux, jouiront de plus grands avantages que les autres. Si surtout l'on fait une pression suffisante par l'emploi de notre langue, les bilingues auront nécessairement la préférence sur les unilingues.

Prix très réduits pour Ste-Anne-de-Beaupré par les Chemins de fer Nationaux

M. M.-E. Sabourin a le plaisir d'annoncer au public qu'il est en mesure d'offrir des billets de passage pour Sainte-Anne-de-Beaupré à des prix d'excursion très réduits, sur les Chemins de fer Nationaux, pour départs tous les jours du 16 au 30 mai prochain inclusivement et que pour aller à Sainte-Anne il n'est pas nécessaire de fixer son départ au 28 mai seulement.

Les voyageurs pourront partir de l'Ouest à leur gré du 16 au 30 mai et pourront acheter leurs billets pour les endroits des provinces de l'est qu'ils désireront visiter.

Les prix seront de: 1 sou par mille pour passage dans les wagons de jour seulement; 1¼ sou par mille en classe touriste, en payant le prix ordinaire de l'accommodation de wagon-lit touriste et 1½ sou par mille en première classe de wagon-lit sur paiement de l'accomodation désirée

EXEMPLE:

De Winnipeg à Montréal	
Wagon de jour	$27.20
Billets touristes	33.95
Billets Première	40.70
De Winnipeg à Ste-Anne-de-Beaupré	
Wagon de jour	$31.65
Billets touristes	39.25
Billets Première	46.85

Les billets comporteront une limite de 45 jours et le privilège d'arrêts facultatifs en route aller et retour à l'est de Port Arthur, et d'Armstrong.

Les personnes achetant des billets au prix de 1½ sou par mille pourront faire le voyage dans l'une ou l'autre direction par les magnifiques paquebots des Grands Lacs, le "Hamonic" et le "Noronic" de la Compagnie Canada Steamships sur les lacs Supérieur et Huron via Sault-Sainte-Marie, en payant une modique somme supplémentaire pour les repas et la cabine à bord des vaisseaux.

Pour les personnes qui prendront passage dans les wagons de jour au prix minimum, le Chemin de fer National aura un service de wagons dans lesquels des lits bien confortables pourront être faits; dans ce cas, les passagers devront apporter leurs couvertures de lits et les oreillers nécessaires, bien que des oreillers peuvent être obtenus dans les trains pour la modique somme de 25 sous par oreiller, par nuit.

Les wagons colonistes et touristes Nationaux sont munis de poêles, afin que ceux qui désirent préparer leurs aliments puissent le faire à leur gré durant le voyage.

Le service de repas par les employés du réfectoire, dans les wagons de jour, à des prix très modérés, est une innovation des Chemins de fer Nationaux.

La réputation enviable dont jouit le Canadien National pour le service et le confort des voyageurs n'est surpassée par aucune autre compagnie.

L'installation prochaine de la ventilation automatique dans plusieurs des wagons-lits sera sans doute un attrait additionnel pour le public voyageur, jouissant d'une température égale et d'une propreté jusqu'ici inconnue.

De plus amples renseignements vous seront fournis volontiers si vous vous adressez à M. E Sabourin, agent à Saint-Boniface, Manitoba, ou à tout autre représentant du Canadien National.

La Revue Dominicaine

La Revue Dominicaine remercie les personnes, nombreuses et de tout rang, qui lui ont adressé des messages de félicitations pour sa tenue doctrinale, littéraire et typographique. Elle remercie en particulier les nouveaux abonnés qui lui arrivent chaque jour, ni déçus ni arrêtés par la hausse si raisonnable de ses tarifs.

Aussi la livraison de mars a-t-elle fait effort pour justifier leurs éloges et récompenser leur zèle. Notre liminaire traite à larges traits d'une question de haute politique. Vient ensuite M. Lucien Desbiens, avec une étude sur la radio américanisante, non moins poussée et non moins révélatrice que celle de février sur le cinéma. Une autre étude intitulé "Notre civilisation", rétablit des valeurs soi-disant périmées et dégage pour autant les perspectives de l'avenir. Les projections de Criticus éclairent le cas de François Mauriac, celui d'une danseuse et celui de l'Académie canadienne pour rire.

SOMMAIRE

R. P. Louis Lachance, O.P.—"Le Canada pays souverain."

M. Lucien Desbiens — L'infiltration américaine par la radio".

M. René Garneau.— "Les tendances actuelles du roman canadien"— II.

R. P. M.-A. Lamarche, O. P. — "Notre civilisation" — I.

Le Sens des Faits — A la mémoire du P. Mandonnet, par le R. P. Th.-M. Charland, O.P. — Projections: Il y a François Mauriac — A la place du Dies irae — Une Académie canadienne? par Criticus.

L'Esprit des livres. — Simon: Proelectiones Biblicae (A.-M. B.) S. Thomas: Somme Théologique (M.-A. L.) Bouvier: Le précepte de l'aumône chez S. Thomas (A.-M. E.). Petitot: Apparitions de Lourdes —Vie intérieure de Ste Bernadette (R. D.). Thuot: Le Christ notre Roi (M. L.). Brouillette: Le Canada par l'image (H.-M. H.). Mme Oligny: Entre vous et moi (J.-M. G.) Raiche: Miettes de pain (A. G.) Accusés de réception.

Vingt ans de luttes

La Presse (Montréal):

Ce n'est pas assez de féliciter l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba pour le bon combat qu'elle a mené depuis vingt ans; il faut que les Canadiens français de toutes les provinces, principalement la province de Québec, soutienne ses efforts de leur sympathie active. Ils montreront ainsi qu'ils savent apprécier l'importance de la lutte livrée par nos frères manitobains aux ennemis du français pour la défense de leurs propres intérêts nationaux, qu'ils savent encore apprécier l'importance de cette lutte au point de vue de l'intérêt général de la nationalité canadienne-française sur tous les points du Dominion où elle compte des représentants.

DÉCÈS

Carion, Mme Ursule, décédée le 21 mars à 52 ave. Frederick, Saint-Vital, à l'âge de 79 ans. Service le 23 mars à l'église de Saint-Vital. Inhumation dans le cimetière de Saint-Boniface.

Brisson, Mme Marie-Eugénie, décédée le 16 mars à Vancouver, à l'âge de 80 ans. Service à la cathédrale de Saint-Boniface le 23 mars. Inhumation dans le cimetière de la cathédrale.

Charpentier, Mme Oscar, décédée à Los Angeles le 1er mars. Elle était la mère de Mme de la Bruère-Picaud, de Winnipeg.

WINNIPEG

Jubilé d'Or de Soeur Agnès du Sacré-Coeur

Les noces d'or de profession religieuse de la Rév. Sr Agnès du Sacré-Coeur, de l'Orphelinat Saint-Joseph, ont été célébrées avec beaucoup d'éclat dans cette institution mercredi, jeudi et vendredi de la semaine dernière.

La Jubilaire, alerte et souriante, reçut les hommages d'un nombreux clergé, de religieuses et de laïques, heureux d'exprimer par leur présence leurs sentiments de joie et de gratitude pour le magnifique travail d'apostolat accompli par cette humble religieuse durant ses 47 années de vie religieuse dans l'Ouest.

Mercredi soir, les orphelins donnèrent une séance-concert qui ravit l'auditoire. Chant jubilaire, présentation d'un bouquet spirituel sous la forme de jolies roses, une saynète en français, une autre en anglais, des exercices de "drill"; tout fut parfait, précis et d'un fini exquis.

Jeudi matin, grand'messe solennelle dans la chapelle de l'institution, S. E. Mgr Sinnott était au trône. M. l'abbé Holloway, chapelain de l'orphelinat, officiait, assisté de M. l'abbé MacAulay, de l'église Ste-Anne et du R. P. Jubinville, O.M.I., curé du Sacré-Coeur, comme diacre et sous-diacre. S. E. Mgr l'archevêque avait comme assistants au trône Mgr Kessler, V.G., et le R. P. Bourque, S.J. Mgr Jubinville était aussi présent, de même qu'un grand nombre de prêtres, religieuses, laïques. Le Rév. P. Bourque fit le sermon de circonstance. S. E. Mgr Sinnott dit aussi quelques mots à la Jubilaire à la fin de la messe.

A 2 h. jeudi, bénédiction du S. Sacrement, suivie de la séance des orphelins répétée pour les religieuses.

Les fêtes se terminèrent à 8 h. 30, vendredi, par une Messe de Requiem pour les parents défunts de la Jubilaire.

La "Liberté" prie la vénérée Jubilaire d'agréer ses respectueux hommages et fait des voeux pour que son apostolat se continue encore de longues années dans l'Ouest.

Le jubilé de la paroisse de Sainte-Marie

Le comité chargé d'organiser la célébration du soixantième anniversaire de l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marie annonce les grandes lignes du programme qui s'étendra sur quatre jours. Dans l'après-midi et la soirée du samedi 25 avril, les fêtes s'ouvriront par un thé de charité et un bridge dans la salle Paul Shea, au St. Paul's College.

Le dimanche 26 avril, à 11 h. 30, Son Excellence Mgr Sinnott célèbrera une messe pontificale et donnera également le sermon de circonstance. Le soir, à 6 h., grand banquet avec discours par des paroissiens de marque.

Le lundi 27 avril, à 10 h., messe solennelle de Requiem chantée par les élèves de l'école Sainte-Marie pour tous les archevêques, prêtres, instituteurs et paroissiens décédés.

Lundi et mardi, 27 et 28, à 2 h. 30 de l'après-midi et à 8 h. 30 du soir, représentation au théâtre Dominion, par le "Catholic Theatre Guild", de l'opérette "The Marriage of Nanette."

Banquet de clôture de l'Alliance Française

L'Alliance Française du Manitoba, qui avait inauguré la saison à l'automne par un banquet, se propose de la clôturer de la même agréable façon. Ce banquet aura lieu le mardi 31 mars, à 6 h. 30 du soir, chez Moore. Plusieurs orateurs prendront la parole. Cordiale invitation à tous les amis de la culture française.

Chevaliers de Colomb

Conseil Provencher
Assemblée régulière jeudi le 26.

Bridge annuel

Le concours de bridge du Conseil Provencher doit s'ouvrir à 3 heures dimanche le 29 mars, dans une des salles de la paroisse du Sacré-Coeur. Le concours sera par élimination comme par le passé. L'on jouera le "contrat". Il y aura $45.00 en prix. Des préparatifs sont faits pour commencer avec 32 tables. Ce concours est ouvert au public. L'entrée est de 50 sous. Hâtez-vous de choisir votre partenaire et avisez l'un des membres du comité suivant: J.-E. Perras, Auguste Côté, Léo Millette, Dr Jarjour, Léon Bénard, J.-A. Blain, Edouard Blanchard et Roméo Pelletier.

Nous regrettons que notre frère l'abbé McDougall, de Saint-Georges, soit encore retenu à l'hôpital de St-Boniface.

Cours de Premiers Secours à St. John's Ambulance

L'époque en laquelle nous vivons est productrice d'un grand nombre d'accidents, quelques-uns plutôt graves. Si les soins médicaux ne peuvent être obtenus incessamment, les victimes souffrent beaucoup et de sérieuses complications, même la mort, s'ensuivent parfois. De nombreuses vies ont été épargnées grâce aux soins donnés à temps par des personnes au courant des premiers secours aux blessés.

L'étude de cette science utile et intéressante est à la portée de tous et les dames et jeunes filles—ces infirmières à la maison—devraient tout particulièrement en profiter.

Les Cours de la "St. John's Ambulance" ont commencé hier le 24 mars. Comme par le passé, les Canadiennes françaises s'y rendront nombreuses. Ces cours sont répartis sur une période de plusieurs semaines. Pour détails supplémentaires, appelez 35 532.

Le cours des hommes commencera vendredi le 27 mars.

PETITES NOTES

Une petite réunion intime a eu lieu vendredi soir, à l'hôtel Fort-Garry, pour fêter le passage de M. Henri Turcot, commissaire du commerce canadien à Bruxelles. Celui-ci a eu le plaisir de retrouver, entre autres, M. le professeur W.-F. Osborne, qu'il avait vu la dernière fois à Athènes, et le directeur de la "Liberté", qu'il avait connu en Saskatchewan. Cette soirée impromptue avait été organisée par MM. Godias et Joseph Brunet, cousins de M. Turcot.

* * *

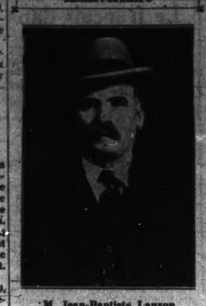
Des amis de M. Denis Bélair se sont réunis chez lui samedi soir pour lui présenter leurs souhaits de bon voyage à la veille de son départ pour Saint-Paul, Alberta, où il doit séjourner quelques semaines chez M. le Dr et Mme Décosse.

Etaient présents: MM. L. Beaudry D. Bélair, G. Bruyère, L. Comeau, J. Delorme, E. Fry, E. Gareau, L. Gareau, J. Gauthier, G. Guyot, A. Landry, H. Lemire, B. Léveillé, G. Léveillé, A. L'Heureux, P. L'Heureux, A. Royal, H. Sala et J. Talbot. Nos meilleurs voeux de prompt et complet rétablissement l'accompagnent!

* * *

Mlles Jeannette Blanchard et Yvette Pion sont retournées à Montréal après avoir passé quelques semaines chez M. et Mme Albert Blanchard, ave. Bannatyne.

Anniversaire



M. Jean-Baptiste Lauzon, de Winnipeg, ancien député de St-Boniface et de La Vérendrye, fêtait lundi son 79e anniversaire de naissance. Il est né à Montréal le 23 mars 1857. M. Lauzon est en parfaite santé et s'occupe toujours activement de ses affaires.

L'hon. M. Major à Ottawa

(Suite de la page 1)

Nous avons quatre ou cinq écoles normales dans la province. Les écoles normales sont d'une importance immense, car c'est d'elles que dépendent le caractère et la formation des instituteurs des écoles publiques. Pas un seul professeur dans aucune des écoles normales n'est catholique. Pas un seul des vingt inspecteurs d'écoles de la province n'est catholique. Je pourrais continuer et vous montrer quels soins nous avons pris pour préserver le caractère de neutralité de notre système d'écoles publiques. Je me demande parfois s'il n'y avait pas quelque fondement dans la déclaration des Lords du Conseil Privé à l'effet que les catholiques considèrent les écoles publiques de la province comme "ne convenant pas plus pour l'éducation des enfants catholiques que si elles étaient nettement protestantes."

"Les catholiques sont un peu plus de 27 pour cent de la population au Manitoba, et peut-être croient-ils avoir droit à quelque petite considération. Il est bien possible qu'ils ressentent l'ostracisme absolu et complet auquel ils ont été soumis. Si cet ostracisme n'avait pas été intentionnel, je ne doute pas que quelques catholiques ou moins se fussent glissés par accident dans le service public.

"Messieurs, je conçois facilement que nous sommes allés trop loin au Manitoba. L'Acte du Manitoba était un traité entre les colons mécontents de la vallée de la rivière Rouge et le Gouvernement fédéral. L'honneur et le nom de Sa Majesté la Reine Victoria et le Gouvernement impérial étaient impliqués dans les négociations qui aboutirent à la garantie que, quoi qu'il advint, les droits, intérêts et désirs de tous concernant la langue et la religion seraient respectés. L'enlèvement de ces droits à la minorité catholique par la Loi scolaire de 1890 fut le plus grand exemple de perfidie et de trahison jamais perpétrées dans l'histoire du Canada.

"Que puis-je dire encore? Si les écoles confessionnelles soulevaient des objections en 1890, sûrement l'école privée, nettement religieuse, est une forme aggravée du mal dont nous nous plaignions. Nous avons acculé les catholiques, partout où ils le peuvent, à ce type d'école et, ce qui est pire, nous avons laissé s'envenimer au sein de plus d'un quart de notre population un sentiment profond de tort et d'injustice.

"A quelque prix que ce soit, récrivons l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et récrivons-le d'après de larges données nationales. Les désirs de l'habitant canadien-français sont les mêmes que ceux de son concitoyen de langue anglaise. La conscience, ou même le désir du père catholique, dans l'éducation de ses enfants, a la même valeur que la conscience ou le désir du père protestant. Certainement nous sommes assez nobles et assez larges d'esprit, après l'expérience de toutes ces années, pour aborder cette question sans préjugé et trouver une solution qui, même si elle n'est pas la meilleure aux yeux de quelques-uns, donnera satisfaction en général.

"Je ne puis que rappeler en passant que sir Clifford Sifton fut le chef et le guide dans le mouvement qui amena la destruction des écoles confessionnelles et l'établissement du système d'écoles publiques au Manitoba. Dans l'ardeur et l'enthousiasme de la jeunesse, il envisageait la réforme avec satisfaction et orgueil. Quinze ans plus tard, en 1905, comme ministre de l'Intérieur à Ottawa, il rédigea les stipulations qui garantissaient les écoles séparées à la minorité de la Saskatchewan et de l'Alberta. Pour montrer le changement qui s'est accompli chez sir Clifford avec les années et le fruit de son expérience, permettez-moi de vous citer, dans sa vie écrite par M. J.-W. Dafoe, le passage significatif suivant:

"Dans une lettre portant la date du 1er juin 1926, Sir Clifford écrivait: "Je rédigeai moi-même les clauses scolaires des Actes de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je n'en étais pas très enthousiasme au moment où je les rédigeai, mais le temps prouve qu'elles ont établi incontestablement le meilleur système d'écoles possibles dans les conditions canadiennes, et si toutes les autres provinces canadiennes adoptaient ces clauses, elles s'en trouveraient mieux." Il se servit d'un langage tout à fait semblable dans une allocution préparée pour le Canadian Club de Régina, en 1925, mais qui ne fut pas prononcée à cause d'un deuil de famille: "A ce moment, j'avais quelques doutes au sujet de savoir si j'étais justifié de consentir au compromis, mais je n'ai pas de doutes maintenant. Le temps, la réflexion et l'expérience du fonctionnement de votre loi d'instruction publique m'ont convaincu que les articles scolaires de votre constitution constituent la solution le plus sage et la meilleure de la question si controversée des écoles séparées à laquelle l'on soit parvenu dans aucune province du Dominion."

"Pouvons-nous retirer une leçon de la vie de sir Clifford Sifton? Oui, messieurs, je crois que nous pouvons apprendre beaucoup de son habileté et de sa force de caractère, de son patriotisme ardent, de la vision de grandeur qu'il concevait comme la destinée propre du Canada. Nous pouvons apprendre aussi que la poursuite de politiques qui créent un ressentiment amer et durable dans toute portion de notre population n'est pas à recommander ou à suivre, mais que nous devrions plutôt mettre de côté toutes les mesquines considérations politiques et personnelles et tendre nos efforts unis vers une compréhension et une bonne volonté mutuelles, dans le désir de satisfaire les désirs légitimes de tous et dans la détermination de travailler ensemble pour le bien commun de notre pays."

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Graine de trèfle d'odeur blanc, scarifiée, qualité No 1, certificat No 55-960, germination 92%. $2.75 le cent livre, sacs inclus. S'adresser à M. H. Desilets, Elie, Man. C46

A LOUER — Belle suite privée complète, moderne, dans résidense, loyer raisonnable. Mme Daoust, 506, rue Saint-Jean-Baptiste. Téléphone 201 447.

Graines de trèfle blanc. Epreuve du gouvernement. No 1 - 95 germinations. $2.60 les cent livres. E. R. Bouchard, Elie, Man. 47P.

VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 25 MARS 1936 — NUMERO 46

Adressez toute correspondance
"LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada $2.00
Etats-Unis $2.50
Europe $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, Ltd.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Hitler déclare qu'il ne retraitera pas d'un seul centimètre

PROJET DE CONFÉRENCE POUR RÉORGANISER LA PAIX MONDIALE

Le problème de la remilitarisation de l'Ouest allemand — La formule anglo-française — Hitler l'acceptera-t-il?

LONDRES— La France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique, les quatre pays qui adhèrent encore au traité de Locarno, projettent de convoquer dans deux ou trois mois une conférence mondiale pour réorganiser la paix sur le globe — au moyen, disent les Français, d'une "superciété des nations".

Mais d'ici la convocation de la conférence, il s'agira de régler ou liquider les difficultés que soulève la remilitarisation de l'ouest allemand. Paris et Londres sont, paraît-il, d'accord sur la formule suivante: 1) l'Allemagne devra soumettre à la Cour permanente de justice internationale l'accusation qu'elle a énoncée contre la France relativement au pacte franco-soviétique; 2) au sujet de la zone remilitarisée, elle devra évacuer non pas toute cette partie de son territoire, mais une bande de 20 kilomètres à compter de la frontière, et elle devra accepter que des troupes de Grande-Bretagne et d'Italie, ou encore des pays scandinaves, fassent la police de la bande tant que dureront les négociations.

Et si l'Allemagne repoussait ces moyens de remédier à la situation résultant de la remilitarisation de la zone rhénane, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique concluraient un traité qui en somme établirait une alliance militaire les liants toutes les quatre. Elle substitueraient le nouveau traité au présent pacte de Locarno, et l'Allemagne perdrait les garanties qu'elle a à cette heure.

Pas d'un centimètre!

BERLIN — Dans un discours électoral à Hambourg, le Reichsfuhrer Hitler a déclaré samedi qu'il ne retraitera pas "d'un seul centimètre" et qu'il n'acceptera rien qui "porte atteinte à l'honneur allemand". Il a prononcé ces paroles après avoir pris connaissance du plan que les adhérents du pacte rhénan de Locarno ont formé pour mettre fin à la crise résultant de la remilitarisation de l'ouest allemand et pour permettre la convocation d'une conférence mondiale sur la réorganisation de la paix et sur les problèmes de la répartition des matières premières.

L'ALLEMAGNE EST COUPABLE DIT LE CONSEIL DE LA S.D.N.

L'histoire ne ratifiera pas ce jugement, déclare von Ribbentrop — La France est prête à soumettre le différend à La Haye

LONDRES — Jeudi, le Conseil de la Société des Nations a déclaré l'Allemagne coupable d'infraction aux traités de Versailles et de Locarno. Il a fait cette déclaration peu de temps après avoir entendu le délégué du Reichsfuhrer, M. von Ribbentrop, affirmer, dans un discours de vingt-cinq minutes, que, par suite de l'alliance franco-soviétique, l'Allemagne était justifiable d'avoir remilitarisé sa zone frontière de l'ouest.

Après le scrutin, marqué par l'abstention du Chili, M. von Ribbentrop s'est levé et a dit au nom de l'Allemagne que l'histoire ne ratifierait pas le jugement du Conseil et que le résultat du scrutin eût été autre, si les membres avaient eu plus de temps pour étudier le discours qu'il leur avait adressé quelques heures avant le scrutin. Le ministre des affaires étrangères de la France, M. Flandin, s'est aussitôt levé et a rappelé que la France est prête à soumettre le différend à la Cour permanente de justice internationale.

Dans son discours, M. von Ribbentrop avait dit quant à la proposition française de recourir au tribunal de La Haye qu'un organisme judiciaire n'a pas la compétence qu'il faut pour déterminer l'effet du pacte franco-soviétique sur le traité de Locarno, parce qu'il y a là une matière non seulement juridique, mais aussi politique.

Ce discours a déçu les Britanniques qui comptaient que l'Allemagne retirerait une partie des troupes qu'elle a envoyées le long de sa frontière ouest.

Chambre Provinciale.

LE GOUVERNEMENT S'OCCUPE DE VOIR AUX GRAINS DE SEMENCE

Les autorités fédérales coopéreront à cette fin avec les provinces — Un budget trompeur—Les cultivateurs et la loi d'arrangements.

L'hon. D.-G. McKenzie, ministre de l'agriculture, a donné l'assurance à la Chambre que le gouvernement donnerait l'attention voulue à la disette de grain de semence.

Trente-cinq municipalités ont déjà entrepris des arrangements pour financer et distribuer de la semence au montant de $305,000.

Le ministre de l'agriculture est informé que le gouvernement fédéral fera adopter une loi pour permettre de coopérer avec les provinces dans cette question des semences.

On rétablira cette année les octrois aux expositions agricoles retranchés il y a trois ans par mesure d'économie.

Les droits de la province

W. Sanford Evans, chef conservateur, a manifesté des appréhensions au sujet des répercussions que peuvent avoir les amendements à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il a exprimé le regret que des changements aussi importants à la constitution ne soient pas discutés en Chambre avant de prendre effet. Ces amendements, d'après M. Evans, pourraient ouvrir la voie à une taxation indirecte pour les provinces. Il lui semble que l'on cherche à pousser celles-ci vers de nouvelles taxes, dans le but de diminuer leurs demandes d'aide à Ottawa.

L'hon. E. A. McPherson, trésorier provincial, a dit que les droits de la province seraient pleinement protégés par les amendements.

L'hon. W. J. Major, procureur général, a déclaré que le gouvernement provincial avait approuvé les amendements projetés et qu'ils ne seraient pas soumis à la Chambre.

Budget trompeur

M. Evans reproche au gouvernement d'essayer de faire croire que le budget est équilibré. Il fait remarquer que les dépenses inévitables des secours de chômage n'y sont pas inclus, ce qui serait déjà suffisant pour dire qu'il n'est pas équilibré; mais d'autres estimés sont omis, ce qui fait que le déficit entre le revenu et les dépenses est du près de $500,000. La position financière de la province est donc beaucoup plus grave que l'indiquent les chiffres du budget.

Dette doublée

Le chef conservateur s'en prend aussi aux chiffres de la dette provinciale. D'après le trésorier provincial, elle serait de $123,000,000, mais la position actuelle est moins favorable que l'indiquent ses chiffres. En réalité, dit M. Evans, la dette nette a augmenté, l'année dernière, de $5,000,000 et non pas de $2,000,000. Elle a presque doublé depuis que le gouvernement Bracken est au pouvoir, et les taxes ont doublé dans le même temps.

La loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers

W. J. Burgess, de Hamiota, premier syndic au Manitoba en vertu de la loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers, a exposé devant le comité de l'agriculture ses opérations depuis environ dix-huit mois qu'elle existe.

Jusqu'au 1er février, 17,913 cas ont été soumis dans tout le Canada. Sur ce nombre, 9,179 ont été confirmés ou réglés; il y a eu aussi 4,645 règlements volontaires. Au Manitoba, 1,065 cas ont été soumis au bureau; 859 ont été étudiés et 436 confirmés ou réglés. Dans 66 cas, le bureau a refusé de formuler aucune proposition. De plus, 350 règlements ont été effectués par les syndics sans passer par le bureau.

UN ARCHEVÊCHÉ A MONCTON, N.-B.

Le R. P. Patrick Bray, Eudiste, évêque de St-Jean —Nouveau diocèse de Nelson, en Colombie.

CITE VATICANE — Sa Sainteté le Pape Pie XI annonce la nomination du R. P. Patrick Bray, eudiste, supérieur du Séminaire du Sacré-Coeur à Halifax, au poste d'évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Mgr Bray succède à Mgr Edouard-Alfred Leblanc, décédé l'année dernière.

Nouveaux diocèses

Sa Sainteté a annoncé en même temps l'érection de Moncton, en archevêché et la création du nouveau diocèse de Nelson, en Colombie-Anglaise.

Les diocèses de Saint-Jean et Chatham, Nouveau-Brunswick, ci-devant suffragants de Halifax, deviennent suffragants de la nouvelle province ecclésiastique de Moncton. Le titulaire du nouveau siège métropolitain de Moncton n'a pas encore été nommé.

Confirmation

OTTAWA — Monseigneur Umberto Mozzoni, chargé d'affaires de la Délégation apostolique, a confirmé la nouvelle de l'élection du R. P. Patrice-A. Bray, comme évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Le diocèse avait été administré par Mgr F.-L. Carney depuis la mort de Son Excellence Mgr Leblanc, en février 1935

Nouvelles Brèves

LONDRES — On annonce officiellement que l'anniversaire de naissance du roi Edouard VIII sera célébré à Londres et dans les Dominions et possessions britanniques le 23 juin prochain.

MONTREAL — Lady Shaughnessy, femme de Lord Shaughnessy, fils de l'ancien président du chemin de fer Pacifique Canadien, est décédée.

LONDRES — Dans un rapport d'un comité ministériel sur la radiophonie dans le Royaume-Uni, les rapporteurs recommandent le renouvellement pour une période de dix ans de la charte de la British Broadcasting Corporation.

PARIS — M. le chanoine Rivière, curé de Saint-Thomas d'Aquin à Paris, vient d'être nommé evêque de Monaco, en remplacement de Mgr Clermont, qui a pris sa retraite pour raisons de santé.

QUEBEC — Huit mille Mennonites de langue allemande actuellement au Mexique, autrefois du Manitoba, cherchent à s'établir dans la province de Québec. On leur donne peu d'espoir.

PARIS — Le Parlement français s'est ajourné samedi: la Chambre des députés actuelle pour la dernière fois; le Sénat jusqu'à la prochaine session, à moins qu'il ne soit convoqué d'urgence avant que le nouvelle Chambre soit élue, le 26 avril.

LONDON — David Meisner, qui avait été condamné à 15 ans de pénitencier pour complicité dans l'enlèvement du brasseur Labatt, de London, a été acquitté.

OTTAWA— L'hon. Pierre-F. Casgrain, président des Communes, vient de rappeler l'ordonnance présidentielle qui interdisait aux femmes de tricoter dans les tribunes de la Chambre, pendant les séances. Le président, sans doute, s'est dit que tricoter est une occupation utile et que pendant que ces dames tricotent elles se taisent.

NOUVELLES DE PARTOUT

Mussolini prédit la guerre et se prépare en conséquence

ROME — Lundi, Mussolini, en prédisant une nouvelle guerre européenne prochaine, a aboli la chambre des députés et toute grande industrie privée en Italie.

La Chambre sera remplacée par un conseil corporatif appelé la Chambre des Fascistes et des Corporations.

Les petites et moyennes industries privée restent seules intactes. Quant aux grandes, elles auront à travailler presque exclusivement pour les armées de la nation.

Les inondations dans la province de Québec

Les crues des rivières causent en ce moment de graves inondations dans la province de Québec. Les points les plus éprouvés sont: Sherbrooke, Drummondville, Richmond, la Beauce, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Gentilly, Bécancour, etc.

Les accords commerciaux franco-canadiens

OTTAWA — En réponse à une question de M. C.-H. Cahan, le premier ministre a déclaré que le Canada n'a pas encore pris de mesure pour l'échange des ratifications avec la France à propos des derniers accords commerciaux entre les deux pays. La raison de cela, c'est que la France n'a pas encore ratifié. Une commission du sénat français a simplement soumis, ces jours derniers, un rapport favorisant la ratification. Quant à la ratification par le Canada, elle est complétée depuis le 30 juin 1933.

Les ravages de l'inondation en Nouvelle-Angleterre

Les inondations continuent leurs ravages en Nouvelle-Angleterre et dans l'Ohio, portant à 167 le nombre des morts connus dans treize Etats. Les pertes matérielles, actuellement placées à $300,000,000, seront plus considérables à en juger par le commencement de la reconstruction en Pennsylvanie. Plus de 260,000 personnes ont perdu leurs maisons dans le désastre.

Mort du gérant général de la Banque Canadienne Nationale

Me Ernest Guimont, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, est décédé. Il était âgé de 52 ans.

Admis au barreau en 1907, il exerça sa profession à Québec pendant quelques mois, puis à Saint-Hyacinthe pendant sept ans.

Il fit de la politique active de 1908 à 1915 et fut deux fois candidat nationaliste dans le comté de St-Hyacinthe, étant défait par de faibles majorités dans chaque cas.

En octobre 1915, il avait accepté le poste de chef du contentieux de la Banque d'Hochelaga. Au début de 1923, il avait été nommé secrétaire général de cette institution. Devenu ensuite assistant du gérant général, il y a environ un an, il avait été nommé gérant général de la Banque Canadienne Nationale.

Le cerveau de la femme vaut celui de l'homme

MOSCOU — V.-P. Osipoff, directeur de l'Institut Bekteroff pour l'étude des cerveaux, a rapporté qu'il n'existait aucune base scientifique pouvant appuyer la théorie que le cerveau de la femme est plus faiblement construit que celui de l'homme.

Le rapport est basé sur l'étude de 500 cerveaux humains faite à l'institut depuis un grand nombre d'années.

Cinq députés catholiques en Saskatchewan

La revue "Salve Regina" note avec plaisir que la législation actuelle de la Saskatchewan compte au moins cinq députés catholiques: l'hon. J.-M. Uhrich, député de Rosthern, ministre de la santé; V.-R. Smith, C.R., député de Yorkton; Omer Demers, député de Shellbrook; John J. Mildinberger, député de Maple Creek, et E.-M. Gulliton, député de Gravelbourg.

La France donne un terrain au Canada

PARIS— La chambre des députés a adopté un projet de loi autorisant l'aliénation de cinq acres de terrain près du cimetière canadien à Vimy. Le terrain a été acheté par le gouvernement français pour être présenté au gouvernement canadien afin de permettre à ce dernier de faire les améliorations nécessaires au cimetière.

La jeunesse canadienne et la paix

OTTAWA — Un congrès de la jeunesse aura lieu à Ottawa, les 23, 24 et 25 mai. Il réunira les délégués de toutes les organisations canadiennes de la jeunesse, sans distinction de croyance ou d'opinion. Le congrès aura pour objet de définir la politique du Canada, en vue du maintien de la paix. La politique canadienne ainsi définie sera celle qu'exposera la délégation canadienne au congrès international de la jeunesse qui aura lieu à Genève, dans les premiers jours de septembre.

CITE-DU-VATICAN — Sa Sainteté le pape Pie XI vient de nommer M. Lo Pa-Hong, de Shanghai, riche industriel chinois, camérier de cape et d'épée. M. Lo, président du mouvement d'action catholique en Chine, est le premier membre de couleur de la cour papale.

Création à Montréal d'un centre d'examens pour le baccalauréat français

Le Conseil de l'Université de Paris a décidé de créer pour l'Amérique du Nord un centre d'épreuves de baccalauréat français analogue à ceux qui fonctionnent en Amérique du Sud, en Orient et dans un grand nombre de pays européens. En accord avec l'Université de Montréal, la ville de Montréal a été choisie comme siège de ce centre d'examens. La première session se tiendra dans le courant du mois de juin à une date qui sera ultérieurement fixée.

Le jury sera présidé par un professeur, désigné par la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Les épreuves pourront porter au choix des candidats, pour la première partie, sur les programmes A (latin-grec), A' (latin-langues) et B (sciences-langues); pour la seconde partie, sur les programmes de philosophie ou de mathématiques élémentaires. Les candidats à la seconde partie devront pouvoir établir qu'ils ont été reçus à la première partie du baccalauréat en France ou dans un centre d'épreuves de baccalauréat fonctionnant à l'étranger. Tous les renseignements détaillés sur les épreuves pourront être trouvés dans le "Programme pratique du baccalauréat" édité par la Maison Foucaut, 47, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

Après les épreuves orales et la proclamation des résultats, les compositions écrites seront envoyées à l'Université de Paris où elles seront revisées par une Commission. Les admissions prononcées par le jury local ne seront définitives qu'après cette revision.

La création à Montréal d'un centre d'examens pour baccalauréat français ne porte naturellement aucune atteinte au régime des équivalences dont bénéficient les diplômes d'enseignement secondaire délivrés par un certain nombre d'Universités, de Collèges et d'Ecoles canadiennes et américaines.

Les candidats désireux d'être inscrits à la session de juin devront avant le 1er mai en faire la demande à M. le Consul Général de France à Montréal qui en accusera réception; ils indiqueront dans leur lettre le programme d'épreuves (A, A', B—Philosophie, Mathématiques) qu'ils auront choisi. Les pièces qu'ils auront à fournir leur seront indiquées individuellement.

En ce qui concerne les candidats provenant des Collèges de la Province de Québec, affiliés aux Universités, il est entendu qu'ils joindront aux dites pièces une autorisation du Recteur de l'Université à laquelle l'Etablissement où ils auront fait leurs études est affilié.

UNE GRANDE ENQUÊTE QUI SERA AUSSI COMPLÈTE QUE POSSIBLE

C'est celle sur la vente des blés et autres céréales — Une commission de vingt-trois députés en est chargée.

OTTAWA — La nouvelle enquête parlementaire sur la vente des blés et des autres céréales sera aussi complète que possible. Le premier ministre, M. Mackenzie King, l'a annoncé en faisant voter par la Chambre un avis de motion qui s'y rapporte.

L'avis de motion même indique d'ailleurs l'étendue de la nouvelle enquête. Une commission de vingt-trois députés sera chargée de "s'enquérir de l'organisation du marché du blé et des autres céréales avec la garantie de l'Etat fédéral, et de toutes affaires connexes, et pour faire rapport."

Question très débattue

Depuis l'ouverture de la session, il a été question du blé et de la spéculation sur ce sujet au cours de maints débats. M. Bennett a prétendu souvent que le nouveau gouvernement, peu de temps après son entrée au pouvoir, avait favorisé certains opérateurs à la baisse sur les marchés du blé, principalement celui de Liverpool. Les libéraux ont non seulement nié cela mais ils ont fait toutes sortes d'insinuations à propos des opérations de M. MacFarland.

Les libéraux ont toujours prétendu que M. MacFarland avait spéculé, au lieu de vendre comme il aurait dû le faire, qu'il a spéculé aux risques et périls de l'Etat, en emmagasinant dans nos greniers des quantités invraisemblables de blé, quelques centaines de millions de boisseaux.

Cette année, devant les accusations que M. Bennett, passé dans l'opposition, portait contre le gouvernement, toujours à propos des blés, M. Mackenzie King, et, après lui son ministre du Commerce, M. Euler, promirent une enquête complète, aussi complète que possible.

LE PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST

Le ministre de l'agriculture présente un avis de résolution à ce sujet — Pour remplir l'engagement du gouvernement Bennett.

OTTAWA — Le ministre de l'agriculture, M. Gardiner, vient d'inscrire au feuilleton la résolution suivante:

"Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au paiement de certaines sommes d'argent à la Commission canadienne du blé pour distribution aux producteurs primaires de blé dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ont livré du blé produit en 1930 à la Canadian Co-Operative Wheat Producers Limited, par l'intermédiaire des agences de leurs cartels respectifs, afin de pourvoir au paiement, par la Commission canadienne du blé, à la Canadian Co-Operative Wheat Producers Limited, de la solde de crédit net produit par les transactions de la Canadian Co-Operative Wheat Producers Limited, sur les grains-fourrages produits durant l'année 1930; et afin de pourvoir au paiement des dépenses raisonnables encourues par l'application de ladite loi."

Responsabilité morale

Strictement, l'Etat fédéral pourrait nier toute responsabilité en cette matière. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture l'ont déjà dit. Aucun engagement formel n'a jamais été pris par le gouvernement précédent à l'endroit des producteurs de blé pour leurs récoltes de 1930. Mais le gouvernement actuel considère que le gouvernement précédent a engagé la responsabilité morale de l'Etat envers les producteurs de blé.

Pour cette raison, il acquiesce à la demande des producteurs et il entreprend de leur payer une indemnité. La responsabilité morale, en l'occurrence, entraînera l'Etat fédéral dans une dépense de quelque chose comme six millions de dollars ($6,000,000).

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES INSTRUMENTS ARATOIRES

On veut savoir pourquoi leurs prix ont augmenté, malgré un abaissement substantiel du tarif amené par le traité avec les Etats-Unis.

OTTAWA — Une autre enquête parlementaire va se mettre en voie, celle qui doit porter sur l'industrie des instruments aratoires devant la commission de l'agriculture. Cette dernière s'est choisi un avocat, M. R.-D. Graham, de Swift Current, Sask., et un comptable, M. Walter MacDonald, pour s'occuper du travail de préparation, de la convocation des témoins, de l'examen des pièces, de la préparation et de la conduite des interrogatoires.

Les enquêteurs ont, en effet, le droit d'assigner des témoins tout comme une cour de justice. Dans le cas des compagnies qui fabriquent des instruments aratoires, il n'est pas vraisemblable, toutefois, qu'elles attendent une assignation pour se faire représenter et se faire entendre à l'enquête.

Cette enquête est la conséquence d'une hausse qui s'est produite dans les prix des instruments aratoires peu de temps après la signature du traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Le traité pourtant a amené un abaissement substantiel de notre tarif sur ces instruments, en général de 12½ pour cent. Au lieu de baisser, les prix de vente ont subséquemment monté, ce qui paraît inexplicable. Les agriculteurs de l'Ouest soupçonnent là quelque chose de louche. Leurs députés aux Communes, du groupe libéral comme du groupe du Crédit social, ne se sont pas gênés pour le dire et pour réclamer l'enquête. Le gouvernement l'a accordée.

Le bill Boulanger défait

OTTAWA — Le bill de M. Oscar Boulanger, député libéral de Bellechasse, tendant à modifier la loi du service civil, a été défait aux Communes par un vote non inscrit. Un des effets de cette mesure avait pour fin d'enlever à la commission du service civil sa juridiction sur les fonctionnaires qui n'habitent pas Ottawa, d'abolir la priorité accordée aux anciens combattants aux examens du service civil, et de confier la nomination de techniciens et d'experts aux ministres du cabinet et aux sous-ministres.

Une enquête sur la Radio-Etat

OTTAWA— Un comité spécial de la Chambre des Communes, composé de vingt-trois députés, étudiera le fonctionnement de la Commission de la radio.

Les membres de ce comité sont: MM. Beaubien, Beaubier, Bertrand (Laurier), Bouchard, Campbell, Cardin, Cochrane, Dupuis, Edwards, Grand, Hanson, Howard, Howe, Johnston (Bow River), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-centre), McIntosh, Martin, Massey, Plunkett, Ryan, Slaght, Woodsworth.

PARIS — Les élections françaises ont été définitivement fixées au 26 avril par un décret publié dans le journal officiel du gouvernement.

ECHOS D'EUROPE

Socialistes et radicaux-socialistes français ne peuvent s'entendre

PARIS — Deux grands partis politiques de gauche, les socialistes, qui ont pour chef Léon Blum, et les radicaux-socialistes, qui ont pour chef Edouard Herriot, n'ont pu en venir à une entente sur un programme électoral commun, en vue des élections législatives du 26 avril.

Les pourparlers ont abouti à un échec complet. Les socialistes ont dressé un programme comportant leurs concessions maximum. Les radicaux, après l'avoir étudié, ont refusé de promettre leur appui à tous les candidats socialistes. En revanche, les socialistes appuieront, au deuxième tour de scrutin seulement, les seuls radicaux qui approuveront le programme socialiste.

Ce désaccord jette plus d'incertitude dans les résultats électoraux. On a remarqué, depuis l'armistice, que le tiers au plus des 615 députés réussissent à se faire élire dès le premier tour du scrutin, les autres ne l'étant qu'au second tour.

Il y aura au moins dix cardinaux à Paris

PARIS — On signale qu'il y aura au moins dix cardinaux présents aux cérémonies religieuses qui se dérouleront à Notre-Dame de Paris, à l'occasion de l'Exposition de 1937. Son Eminence le cardinal Verdier annonce, en effet, qu'il a déjà reçu d'Europe et d'Amérique cinq adhésions de cardinaux à son invitation pour 1937. On prévoit qu'il en recevra d'autres encore. Les cinq cardinaux français seront, bien entendu, présents eux aussi, de sorte qu'à la cérémonie principale qui sera célébrée à Notre-Dame, on assistera au déroulement grandiose d'un cortège tel qu'on n'en voit guere qu'à Rome, pour les plus grandes fêtes: à la chapelle Sixtine ou à Saint-Pierre du Vatican.

Le gouvernement italien monopolise tout le blé

ROME — Le gouvernement italien a monopolisé toute la production de blé de la nation. Un décret ordonne aux cultivateurs de transporter leurs récoltes de ce grain aux entrepôts du gouvernement et défend aux meuniers de recevoir le blé de toute autre source.

En même temps, le parti fasciste a défendu aux marchands de vendre de la marchandise provenant des pays qui ont appliqué des sanctions économiques à l'Italie. Les quatre mois écoulés depuis le 18 novembre 1935 ont suffi à épuiser la réserve de blé ici; on sait que c'est en novembre que la S.D.N. a commencé à appliquer les sanctions.

Un Français sur seize possède un appareil de T. S. F.

PARIS — Un Français sur seize possède un appareil de TSF.

Tel est le surprenant résultat du récensement de postes radiophoniques existant sur le territoire de 31 décembre 1935. Le nombre officiel en est de 2,625,677. C'est l'agglomération parisienne qui en possède le plus, soit 810,043. Parmi les autres départements, le Nord vient en tête avec 208,011. Le département qui en compte le moins — la Lozère — en a pourtant près de deux mille.

Des manifestants espagnols mettent le feu à sept églises

MADRID — Des manifestants socialo-communistes ont mis le feu aux sept églises de la ville d'Yécla. Trois personnes ont reçu des blessures. Les émeutiers ont aussi fait flamber plusieurs maisons, une pharmacie, le bureau du percepteur des taxes et le bureau d'enregistrement. De semblables scènes se déroulent à Jumilla, situé à quelques milles d'Yécla.

L'Etat libre d'Irlande et le traité naval

LONDRES — Selon une information sûre, l'Etat libre d'Irlande a fait connaître à la Grande-Brétagne son intention de refuser de signer le traité naval en préparation. L'Etat libre se dit indépendant et sans marine. Il ne voit pas de raison de signer un tel traité. Le bruit court que l'Afrique du Sud suivrait l'exemple de l'Etat libre.

Venizelos est mort

PARIS — Eleutheros Venizelos, ancien premier ministre de Grèce, est décédé dans son exil volontaire, à l'âge de 72 ans, après une brève maladie.

Venizelos était regardé comme l'un des plus grands hommes d'Etat des temps modernes. Il se retira de la politique après qu'on eut attenté à sa vie, en 1933. Il se retira d'abord dans l'île de Crète, où il naquit, afin de finir ses jours en paix, mais il n'y demeura pas longtemps. Après la révolution, dont il était le chef, il partit. Il dénonça le plébiscite de novembre 1935, qui eût pour résultat la restauration du roi Georges. Il qualifiait ce plébiscite de comédie, affirmant que 20 pour cent seulement de la population grecque était royaliste.

La Belgique renforce sa défense nationale

BRUXELLES — Dans un discours à Namur, ville par où les Allemands ont fait irruption en Belgique en 1914, le ministre de la défense, M. Albert Devèze, a dit que le gouvernement entreprend de renforcer la défense nationale à cause de la remilitarisation de l'ouest allemand et parce qu'il doute de la valeur des pactes de sécurité.

Un journal, la **Flandre libérale**, publie une information d'après quoi l'Allemagne aurait secrètement fabriqué un canon capable de lancer des obus depuis le Rhin jusqu'à Bruxelles.

Les internationales ouvrières réprouvent l'occupation du Rhin

LONDRES — Le monde européen du travail a prononcé un vibrante dénonciation de la dictature allemande dans un manifeste décrivant la remilitarisation de la Rhénanie comme un "acte éhonté."

Cette déclaration a été endossée par une assemblée conjointe des fédérations internationales de travailleurs européens représentant plus d'une douzaine de nations. Une délégation a voté contre la déclaration; on présume que c'est celle de l'Allemagne.

"La dictature nazie a essayé encore une fois d'arriver à ses fins en manquant à la parole jurée, dit le manifeste. Le travail international dénonce dans les termes les plus sévères cet acte éhonté et note avec satisfaction que la Société des Nations a condamné ce manque de parole.

"Le but de cette dernière violation est clair. Il s'agit de préparer la fortification de la zone démilitarisée et l'établissement de bases aériennes en préparation à des agressions à l'est et à l'ouest."

Si l'on ne s'occupe pas des vers chez les enfants, ils causent des convulsions et souvent la mort. L'Exterminateur à Vers de Mother Graves protégera l'enfant contre ces afflictions.

Historique de la Paroisse de Letellier

(Suite)

En 1870, M. Ritchot, curé de St-Norbert, aujourd'hui l'un des faubourgs de Winnipeg, conseilla à quelques Métis désireux de s'établir, d'aller prendre des terres à la Rivière-aux-Marais, nom que des colons venus plus tard de Saint-Pie-de-Rouville, échangèrent pour celui de Saint-Pie.

Plusieurs familles suivirent le conseil de l'abbé Ritchot et vinrent grossir le nombre des colons métis déjà sur les lieux. Leur séjour ne fut pas de longue durée. Peu à peu ils plièrent bagages pour aller planter leurs tentes au nord de la province.

Cependant la population de la Rivière-Rouge ne possédait encore qu'un petit groupe de colons canadiens-français. On était en 1876 et Saint-Pie ne comptait qu'une seule famille canadienne-française, Henri Lecuyer. Ce brave colon était, parait-il, venu de Montréal en voiture. Le trajet avait duré dix ans, notre homme n'étant nullement pressé d'arriver à destination. C'est pour cette raison sans doute qu'il fit de la culture le long de la route; ou peut-être encore voulait-il goûter aux charmes de la vie nomade. C'est alors que Mgr Taché, digne successeur de Mgr Provencher, avec le concours du Père Lacombe, un des plus grands missionnaires Oblats de l'Ouest, fit venir des Etats-Unis plus de cent colons qui étaient allés chercher fortune loin de leur patrie.

L'itinéraire de ces braves gens à travers les Grands Lacs ressemble à une aventure romanesque. Pendant que le vaisseau voguait paisiblement sur les eaux du lac Supérieur, il fut tout à coup pris dans les glaces de plus de trente pieds de profondeur, ce qui rendit tout progrès impossible. Ainsi emprisonnés au milieu d'une mer sans pitié, les voyageurs allaient mourir de faim et de froid, quand quelques-uns d'entre eux, les plus braves, descendirent du navire pour aller chercher du secours à la ville la plus voisine. C'était s'exposer à une mort presque certaine, comme le savent trop bien ceux qui ont été témoins de la débâcle sur nos grands fleuves. Mais leur confiance en Dieu—plusieurs avouèrent qu'ils n'avaient jamais prié avec tant de ferveur — ne fut pas vaine. Avec l'aide d'un plus puissant paquebot, le vaisseau emprisonné fut enfin mis en liberté et les colons tant éprouvés arrivèrent au Manitoba.

Plusieurs d'entre eux vinrent s'établir à Saint-Pie et formèrent le noyau de notre paroisse aujourd'hui si florissante.

Sous l'action bienfaisante d'une association de colonisation organisée vers la même époque, de nouveaux colons vinrent grossir les rangs de leurs frères déjà établis au Canada central.

L'arrivée des Canadiens français consolida Saint-Pie qui fut cette même année 1877, par décret épiscopal, érigée canoniquement en paroisse.

L'humble mission fut confiée au zèle de l'abbé Filion, curé de Saint-Jean-Baptiste, qui arriva sur les lieux en 1878. Il y construisit une chapelle sur un terrain donné par un Métis du nom de Benjamin Marchand, qui avait, parait-il, obtenu tout le terrain autour duquel il avait tracé un sillon dont la longueur avait complètement épuisé ses chevaux.

Rien ne manquait à ce temple pauvre et isolé pour en faire une autre étable de Bethléem. Le toit était de chaume, et les nombreuses ouvertures, le missionnaire les ferma avec de la boue, ce qui n'empêchait pas la neige d'y pénétrer.

Deux ans plus tard, M. Filion céda sa mission à l'abbé Marcil qui amena avec lui cinq nouvelles familles canadiennes.

En 1882, M. l'abbé Norbert Jutras, tout jeune ordonné, fut nommé desservant de Saint-Pie en même temps que missionnaire d'une réserve connue sous le nom de Roseau. En 1886 il venait s'établir à Emerson, juste sur la frontière américaine d'où il continua ses soins aux habitants de sa petite paroisse, dont le siège allait incessamment se déplacer, le territoire allant bénéficier de la création d'un chemin de fer. En 1889, il cédait à d'autres ses missions des Etats-Unis et au cours de 1891 il vint s'installer à Letellier, ainsi que Saint-Pie devait désormais s'appeler. Ce nom de Letellier remplaça peu à peu celui de "Catherine" donné à la gare en l'honneur d'une vieille dame anglaise qui avait sans doute fait quelque coup d'éclat — peut-être un voyage en charrette sans prendre un bain de boue — pour mériter de léguer ainsi son nom à la postérité. Quoiqu'il en soit, son triomphe fut de courte durée.

L'ancienne chapelle de Saint-Pie fut transportée au nouveau centre de la paroisse qui n'avait pas le moyen de contracter les dépenses nécessaires à une nouvelle église. Malheureusement cette humble bâtisse ne put être utilisée, ce qui obligea M. Jutras à prendre les mesures nécessaires pour en construire une nouvelle plus spacieuse et surtout moins indigne de l'Hôte Divin. Avec les matériaux de l'ancienne chapelle, on érigea le presbytère. Ces deux bâtiments forment le centre actuel de la paroisse.

Parmi nos vénérables pionniers, plusieurs se rappellent encore tous les détails de cette translation de la chapelle de Saint-Pie. Ils racontent l'émotion profonde de M. Jutras quand le convoi se mit en branle et qu'il vit son humble église quitter ce petit coin cher à son coeur de prêtre: là il s'était initié à sa sublime mission de pasteur d'âmes; là il avait peut-être espéré vivre et mourir. Aussi ses larmes coulèrent-elles abondantes mais silencieuses durant la première étape du trajet.

Notre église ne se trouvant qu'à quatre milles de celle de Saint-Joseph — chose presque unique dans l'Ouest — il ne parait pas probable que ces deux paroisses puissent jamais devenir importantes au point de vue de la population.

Les fondateurs de Letellier étaient venus pour la plupart dénués des biens de la fortune. Grâce à l'impulsion qu'ils ont reçue de leur pasteur, — un véritable spécialiste en agriculture systématique, — ils ont su faire de leur paroisse l'une des plus florissantes au point de vue matériel.

Ce prêtre admiré, estimé, aimé de tous à cause de ses éminentes vertus sacerdotales et de son inlassable dévouement, nous quitta le 9 janvier 1929 pour aller recevoir là-haut la récompense de ses quarante-six années d'apostolat fécond. Avec M. Jutras disparut l'une des plus grandes figures du Manitoba.

Pasteur pieux et zélé, prédicateur au coeur d'apôtre, il fit aimer et respecter les lois de Dieu dans sa paroisse. Son influence rayonna dans plusieurs centres de la province par les conférences agricoles qu'il donna. Il atteignit un nombre encore plus considérable de cultivateurs par les chroniques remplies de précieux conseils qu'il publia dans les pages de la "Liberté."

Depuis 1910, M. Jutras dont les forces s'étaient prématurément épuisées à la rude besogne de fondateur, avait dû partager avec un vicaire le ministère de la paroisse. M. l'abbé Dérome fut le premier de ces prêtres assistants. Il se dévoua à Letellier de 1910 à 1911.

Cinq autres lui succédèrent: M. Alexandre Defoy, 1912 à 1919. Ce prêtre tant aimé a terminé sa carrière depuis plusieurs années déjà. Il repose dans notre petit cimetière à l'ombre de la croix.

M. l'abbé Léon Roy, de 1919 à 1921. Zélé promoteur de la gloire de Dieu en même temps qu'ardent défenseur de nos droits de Canadiens français, il fait fleurir dans sa paroisse de Saint-Joseph, voisine de la nôtre, la piété, les moeurs et les traditions des anciens Canadiens.

M. l'abbé Pierre Picton (1921-1923) dont la santé débile n'a pu soutenir pendant de longues années le labeur paroissial. L'apostolat de la souffrance parait, pour le moment, être son partage.

M. l'abbé Ulysse Forest (1923-1925), dont l'ardente piété est l'âme d'une initiative qui semble se jouer de tous les obstacles que rencontre l'exercice de son zèle. Saint-Adolphe a trouvé en sa personne un digne successeur de notre bon et dévoué curé.

M. l'abbé E.-A. Chamberland (1925-1927), ami des vieillards, des pauvres et des enfants et que tous se plaisent à appeler le bon M. Chamberland, fut le soutien dévoué de M. Jutras durant les deux dernières années de sa carrière terrestre. Il desservit la paroisse quelques semaines après la mort du vénéré fondateur. Il céda la place au nouveau curé, M. Horace Messier, qui prit possession de la nouvelle paroisse le 27 janvier 1929.

En 1932, M. l'abbé J.-P. Gagnon succédait à l'abbé Messier. C'est ce prêtre, véritable imitateur de saint Paul, habile organisateur, grand intellectuel, initiateur incomparable, qui tient entre ses mains les destinées de la paroisse.

Letellier ne possède encore qu'un seul monument commémoratif du passé. C'est une large croix érigée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Pie à quelques mètres seulement de la route Lord Selkirk. Elle rappelle aux habitants que leur paroisse a pris naissance et s'est développée à l'ombre de la croix et que pour assurer sa survivance ils ne doivent pas s'éloigner de ce bois sacré.

La Société Historique de la province se propose d'élever chez nous un second monument pour perpétuer la mémoire de la Jemmeraye, neveu de La Vérendrye, qui fut au Manitoba le précurseur du grand découvreur. Son héroïque dévouement à la cause de son illustre parent lui coûta la vie, car il mourut de misère et de fatiques dans la vallée de la rivière Rouge. Il fut enterré à quelques milles au sud du village à l'embouchure de la rivière Roseau et de la Rouge.

Le climat de Letellier, comme celui de la province en général, est excessivement variable. Il est caractérisé par des hivers longs et rigoureux, des printemps froids et variant en longueur, des étés courts avec des chaleurs intenses et des automnes qui ne se ressemblent guère d'une année à l'autre.

Les hivers, quoique rigoureux, sont très vivifiants, car l'atmosphère demeure ferme et sèche et il y a abondance de soleil. La neige couvre le sol depuis la fin de novembre jusqu'au commencement d'avril. Cette neige, sans parler des sports qu'elle procure, est, pour le fermier une grande bénédiction du ciel qui empêche les gelées profondes du sol et lui procure l'humidité nécessaire à la végétation; mais quand l'aquilon s'en empare elle devient dangereuse.

La poudrerie, c'est le simoun du Sahara de neige. Elle se soulève tout à coup, souffle avec une violence ininterrompue, saisit la neige qui recouvre le sol pour la relancer avec fureur dans l'espace. Malheur au voyageur surpris par ce cyclone aveuglant! Il se voit tout-à-coup enveloppé dans une nuit blanche et tout disparait autour de lui. La crainte le fait avancer, cependant; il cherche sa route, mais guidé par le tourbillon rageur, il tourne sans cesse sur lui-même et finit par se désorienter complètement. Heureux s'il est habitué à ces tempêtes! Il réussira peut-être à atteindre quelque point de repère. Mais pour l'étranger, c'est le fantôme de la mort qui le poursuit, qui se joue de lui pendant des heures interminables, qui l'étrangle enfin pour l'ensevelir sous le blanc linceul où ses amis ne découvriront bientôt qu'un cadavre glacé.

L'hiver est pour la plupart de nos gens un temps de repos, de délassement des travaux de l'automne. Dans les fermes, l'industrie laitière et le soin des animaux n'occupent qu'une partie de la journée et durant les longues soirées les parties de plaisir, surtout les joutes de gouret, sont fréquentes. Le village a sa patinoire où grands et petits passent leurs heures de loisir.

Le printemps nous rend une première visite au mois de février. Le temps se radoucit et la neige fond aux rayons plus chauds du soleil. Mais ces beaux jours ne sont que passagers et le mois de mars nous arrive avec ses violentes tempêtes de neige. Ce n'est que vers la mi-avril que le blanc linceul disparait pour ne plus reparaitre. Le soleil est chaud, très chaud même, mais le nord envoie encore une bise glaciale qui sème souvent la mort dans les vergers en fleurs. Les pluies ne sont généralement pas fréquentes.

Dès que le sol est dégelé, les cultivateurs, avec leurs semeuses modernes, se hâtent d'ensemencer les champs labourés dès l'automne précédent. Les principales céréales sont le blé jaune, l'avoine et l'orge.

Le printemps n'est pas une saison sportive dans notre paroisse, si ce n'est pour les gens désoeuvrés.

L'été nous arrive d'une manière si soudaine que l'on se sent affaissé sous le poids de la chaleur accablante. Vers la fin de mai, le thermomètre monte jusqu'à 80 degrés au-dessus de zéro et, durant les cinq ou six semaines qui suivent, atteint 100 degrés et plus. On se croirait au delà des tropiques. Les orages électriques sont fréquents durant ces semaines de chaleur intense. Les éclairs sillonnent les nues et la foudre éclate avec fracas, causant souvent de grands dommages. Mais le cauchemar du cultivateur, c'est la grêle. Chaque année de belles récoltes sont fauchées par cet élément destructeur qui montre bien la petitesse de l'homme devant la grandeur de Dieu. Il y a quelques années, des grêlons de plus de quatorze pouces de circonférence s'abattirent sur la paroisse. Heureusement qu'ils étaient en petit nombre, autrement c'en était fait de Letellier.

La balle-au-camp, le tennis constituent nos principaux sports durant la saison estivale. Nous avons trois clubs de balle-molle et nos joueurs vont souvent se mesurer avec ceux des paroisses voisines. Les parties de pêche procurent aussi de joyeux passe-temps.

L'automne est une saison agréable. L'air est frais et le soleil brille tout en répandant une douce chaleur. Les feuillages des arbres, surtout celui de l'érable, de l'orme et du prunier, teignent de pourpre et d'or les endroits boisés, donnant à tout le paysage une beauté incomparable.

L'automne est la saison des moissons. Dès le milieu d'août on entend de tous côtés la voix crépitante des moissonneuses et le pays offre un aspect charmant. Les champs piqués de moyettes à perte de vue ressemblent à de gigantesques échiquiers garnis de leurs pions. Dans la demi-lumière du crépuscule, quelques-unes font songer aux dolmens druidiques à l'heure du sacrifice. C'est la saison des détails symboliques se mêlant aux visions de riches moissons.

C'est encore la saison de la cueillette des fruits sauvages, exquis malgré leur petitesse: prunes, pembinas, petites cerises, petites merises, framboises, etc., et toute cette abondance est soigneusement conservée pour l'hiver.

Le cultivateur est heureux, ditesvous à la perspective de toute cette abondance: il est bien dédommagé de tous ses ennuis, de ses fatigues. Cependant il ne faut pas oublier que Dieu, dont les desseins sont impénétrables, se plait souvent à éprouver son serviteur en lui envoyant des fléaux, vraies plaies d'Egypte. Qui n'a pas entendu parler des sauterelles dont l'organisme est si bien approprié à leur oeuvre de destruction. Depuis trois ans ces petites créatures voraces sèment la désolation dans nos jardins, nos prés, nos champs, et le pauvre cultivateur se voit sans défense devant cet ennemi plus puissant qu'une armée en bataille.

(A suivre)

Marthe-BRUYERE

VOLUME XXIII — WINNIPEG MAN. MERCREDI 25 MARS 1936 — NUMERO 46

D'un bout à l'autre de ma vie, je n'ai jamais rencontré que des confirmations de la vérité de l'Eglise. Rien ne tient qu'elle seule, pourvu qu'on tâche d'examiner.

René BAZIN

LA LIBERTÉ

Comme Canadien anglais, je me réjouis que trois millions de mes concitoyens parlent français, pensent en français, agissent en Français.

W.-F. OSBORNE.

La Semaine française à l'Université.

Le Français comme élément de notre nationalité canadienne

Il y a eu la semaine dernière, à l'Université du Manitoba, deux belles conférences qui ont obtenu un très grand succès. La première, que présidait M. Sidney Smith, le distingué président de l'Université, a été donnée par M. le professeur W.-F. Osborne, directeur de l'enseignement français; la seconde par l'un des nôtres, M. Louis-Philippe Gagnon. Les deux orateurs ont parlé en anglais. Au lieu d'une pâle analyse, nous avons cru préférable de publier ici la traduction de quelques extraits de leurs importants travaux. Il faut nous contenter, pour cette fois, de la conférence de M. Osborne. Celle de M. Gagnon aura son tour au prochain numéro.

* * *

L'Europe, en dépit de ses tristes erreurs, — erreurs si graves, si énormes qu'aujourd'hui même elles rendent problématique la durée de la civilisation elle-même, — surpasse l'Amérique dans la définition et l'exposition d'idées dirigeantes. Elles sont fournies, dans le cas de presque toutes les nations européennes, par une élite supérieure à tout ce que nous pouvons offrir. A cet égard, le Canada français se rapproche plus de l'Europe que le Canada anglais. La vie, l'activité et la politique du Canada français ont été moulées et orientées par un brillant ensemble d'hommes qui, en général, dépassaient en culture et en distinction personnelle tout groupe du Canada anglais.

La force nationale ne repose pas dans l'existence et le développement d'une seule race, d'une seule langue et d'une seule culture, mais dans l'émulation réciproque, le mélange harmonieux d'une variété de caractères. L'un des grands titres de respect et d'affection de sir Wilfrid Laurier est qu'il consacra ses grands talents surtout à la proclamation de cette idée, particulièrement en tant qu'elle affecte les Anglais et les Français, mais aussi en tant qu'elle affecte d'une façon importante les relations de tous les éléments de notre population canadienne.

* * *

La ténacité, — la volonté de vaincre les difficultés et de survivre, — est reconnue d'une très grande valeur parmi les qualités personnelles. Elle est également précieuse et importante comme qualité nationale. Les Français ont déployé cette qualité en Amérique d'une façon très remarquable. La population du Canada français à l'époque de la conquête était environ 60,000. Ces 60,000 représentaient l'accroissement des premiers colons, grossi par l'immigration de France durant les cent cinquante ans depuis la fondation de Québec en 1608 jusqu'en 1759. C'est un fait remarquable que l'on se demande s'il vint jamais plus de 15,000 personnes de France sur les bords du Saint-Laurent. Aujourd'hui il y a sur le continent d'Amérique probablement quatre millions de Français. De 15,000 à quatre millions en trois siècles un quart, c'est l'une des plus notables expansions de races dans l'histoire.

Le Canadien français, en dépit de sa longue séparation de la France, demeure tout à fait typiquement français. Nous avons ainsi, comme l'un des deux éléments principaux au Canada, le Français, — qui parle la langue de France avec une rare unanimité et une grande fidélité, pratique la religion qui s'accorde si bien avec le caractère français, possède le tempérament français, la psychologie française, pense d'après les méthodes qui caractérisent le Français, si différentes en beaucoup de points de celles de l'Anglais.

Comme Canadien anglais, on me permettra de dire qu'il n'y a dans aucune portion du Canada anglais un sentiment pour notre pays natal aussi vif, aussi chaleureux que celui éprouvé par le Canadien français pour la terre qui l'a vu naître.

* * *

L'esprit anglais est sans rival pour les entreprises, les affaires, le contrôle, l'action, mais l'esprit français est sans égal pour la critique, l'exposition, l'analyse. Si ce qui nous occupe est la formation d'un peuple, l'évolution d'un type, le façonnement d'une civilisation, n'est-ce pas un actif d'avoir au Canada près de trois millions de concitoyens qui sont les héritiers de cette grande tradition critique et qui peuvent ajouter à nos talents nationaux ce tempérament, cette idiosyncrasie, cette mentalité? La faculté critique est la faculté qui analyse, qui expose, qui place les éléments dans leur perspective et leur proportion convenables et qui finalement formule un jugement. N'est-il pas désirable qu'un élément intégral et précieux de notre talent national soit précisément cette capacité de formuler des jugements sur les institutions, les principes, les programmes? Vous ne pouvez avoir cette mentalité particulière sans les personnes qui la possèdent. Vous ne pouvez avoir celles-ci sans leur langue. Montrons que nous les honorons, que nous apprécions leur mentalité et leur langue. Comme Canadien anglais, je me réjouis que trois millions de mes concitoyens parlent français, pensent en français, agissent en Français.

* * *

Nous sommes les héritiers de deux grandes traditions, de deux grandes nationalités, de deux grands tempéraments, de deux grandes puissances mentales. Si l'intelligence l'emporte sur l'obscurantisme, si la largeur d'esprit l'emporte sur les préjugés, la civilisation que nous pourrons produire sera enrichie de deux langues, de deux cultures, de deux mentalités. Ajoutez la grâce française à la réalité anglaise, le goût français au pratique anglais, la tendance française à créer une élite à la disposition anglaise à élever la masse, la prose française à la poésie anglaise, l'individualisme français à la démocratie politique anglaise, la logique et l'analyse françaises à l'empirisme anglais, — et vous avez une combinaison qui garantirait un grand avenir. C'est sur des considérations de ce genre que nous devrions fixer nos yeux quand nous pensons à l'avenir de notre pays. Notre espoir ne repose pas surtout dans nos champs, nos mines, nos lacs, nos forêts, mais dans les cerveaux, les talents, le caractère de notre peuple. Le secret du succès matériel, nous le trouverons dans l'exploitation des ressources naturelles par des hommes capables, droits, bien formés, sous l'influence de grandes idées directrices proclamées et mises en valeur par des chefs ayant du discernement, de l'imagination et du dynamisme. Le secret de la supériorité parmi les Canadiens de Laurier, — cette fine fleur de la race canadienne-française, — tient au fait que telle était sa conception de la direction nationale. Je me rappelle la fierté que j'éprouvai lorqu'un Français accompli me dit un jour à Paris: "Votre Laurier, quel bel homme!" Quel bel homme! D'apparence princière, noble de maintien, il avait ces grandes manières dominantes dont parle Robert Louis Stevenson dans: "L'Emigrant amateur", — vouant sa vie à proclamer l'amitié entre les races, à incarner la grâce de France dans sa personne et dans sa vie politique gouvernée par l'instinct profond de la liberté constitutionnelle britannique.

* * *

Nous faisons bien, de temps en temps, de lever nos yeux au-dessus du miasme de l'économie politique pour scruter l'horizon de notre avenir national. Et dans ces jours d'immense menace, nous faisons bien d'étendre le regard au delà de nos propres frontières, à la vaste scène du monde sur laquelle aujourd'hui les forces de construction et de destruction, de solidarité et de chaos, de vie et de mort pour la civilisation, se livrent une lutte dont personne ne peut prédire avec certitude le résultat. Notre présence depuis dix-huit ans dans la Ligue des Nations a fait souvent poser la question: quelle contribution un petit pays comme le Canada peut-il apporter à l'organisation indispensable, mais immensément difficile, de la paix mondiale? La réponse est dans nos propres mains. Si nous pouvons réellement démontrer au jour le jour que nous maitrisons sur notre propre sol le problème d'une coopération nullement grincheuse, mais cordiale et empressée entre les races, il n'y a aucune raison pourquoi le Canada ne servirait pas à la fois de modèle et d'inspiration, aucune raison pourquoi ses hommes d'Etat, — formés à l'école de la justice, de l'apaisement et de la conciliation domestique, — ne joueraient pas un rôle honorable dans l'organisation de la technique de la paix.

W.-F. OSBORNE.

UNE DÉCLARATION OFFICIELLE DE S. E. LE CARDINAL VILLENEUVE

Mise au point à propos de nouvelles de la Presse Canadienne concernant une circulaire des archevêques et évêques de la province de Québec au clergé de leurs diocèses.

QUEBEC — S. E. le cardinal Villeneuve, cardinal-archevêque de Québec, vient de donner à la Semaine Religieuse de Québec, qui en publie le texte, la très importante déclaration suivante relative aux droits du clergé en matières politiques:

"Le service de la Presse Canadienne a donné à plusieurs journaux, tant de langue française que de langue anglaise, une analyse aussi fantaisiste que tendancieuse du document privé adressé par Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province de Québec au clergé de leurs diocèses respectifs. D'autres rumeurs non moins inexactes ont cours, de même, en divers milieux.

"On ne sait s'il faut en accuser plutôt l'imprécision commune à tant d'esprits, ou bien une passion politique aveuglée et l'habitude de faire servir à ses fins propres, par tous les moyens, les exposés les plus nets et les faits les plus évidents.

"En tout cas, il n'est pas possible de laisser circuler sans une stricte mise au point des nouvelles aussi mêlées que celles qu'on a répandues à ce propos dans tout le pays et qui sont de nature à désorienter les esprits.

"En premier lieu, il faut affirmer catégoriquement qu'il n'y a aucune contradiction ni évolution dans les divers documents publiés par l'autorité épiscopale, à propos de politique et d'élections, en ces derniers temps:

"1.—Le 26 juillet dernier, une circulaire aux curés leur donnait instruction de se mettre en garde contre divers abus électoraux;

"2.—Le 20 décembre, les prescriptions du Concile plénier de 1909 étaient publiées dans la "Semaine religieuse" de Québec, rappelant aux prêtres la conduite à tenir à propos des questions politiques, et au cours des campagnes électorales, pendant lesquelles ils doivent ne rien faire publiquement sinon sous la direction de leur évêques.

"3.—Le 18 janvier suivant, pour faire face aux rumeurs les plus sottes et mettre fin aux exploitations les moins honnêtes, une lettre pastorale affirmait énergiquement que le droit naturel et civil ne défend point, ni à l'Eglise ni au clergé, de s'occuper de politique, au contraire; quant aux règles prescrites à ce sujet par les autorités ecclésiastiques, et qui constituent le droit canonique, elles sont du ressort exclusif des évêques, non des hommes publics ni des fidèles, pas plus que l'observation, par exemple, du carême et du vendredi, prescrite aux catholiques, ne relève des politiciens. Cette même lettre pastorale stigmatisait une fois de plus les abus électoraux.

"4.—Enfin, le document privé, qu'a prétendu analyser le service de la Presse Canadienne, a renouvelé les prescriptions du Concile plénier de Québec, déjà publiées ouvertement, comme on l'a dit ci-dessus, et celles de la discipline du diocèse de Québec, déjà publiées de même. Ces textes même avec les quelques lignes de recommandation particulière qui les accompagnent, ne font que confirmer une discipline existante et n'y ajoutent rien.

"Il résulte de cela que le clergé possède indubitablement le droit naturel et civil de s'occuper de politique et d'élections, mais que les évêques, pour des motifs dont ils demeurent les seuls juges, en réglementent l'exercice, en vertu de leur autorité canonique, et selon les prescriptions qu'ils viennent de rappeler.

"Où y a-t-il en cela semblant même de contradiction pour les esprits non prévenus?

"Faut-il ajouter, pour confondre d'audacieuses calomnies, que l'épiscopat tout entier de la province a été et demeure d'une unanimité parfaite en cette matière, sans qu'il y ait eu besoin d'aucune intervention étrangère ou supérieure, mais de par la logique même de la discipline toujours et partout reçue dans la province.

"Il faut enfin déclarer, contrairement au pseudo-résumé du dernier document paru en divers journaux:

"1.—Qu'aucun acte épiscopal ne défend aux prêtres de faire allusion aux questions politiques dans leurs conversations privées.

"2.—Non plus qu'"en écoutant les confessions", ce qui du reste eût été superflu, car on n'a pas établi d'abus en cette matière.

"3.—Qu'il n'y a pas eu de Concile plénier des évêques en 1925.

"4.—Qu'aucun rituel n'y a été préparé.

"5.—Que la formule à lire à l'approche des élections n'est pas incluse dans le livre de messe des prêtres.

"Il faut penser ainsi d'autres affirmations gratuites, pour ne pas dire inconcevables, du même genre, publiées ailleurs ou répétées de bouches en bouche.

"Il y a lieu d'espérer que les journaux dont la bonne foi aura été surprise voudront bien publier cette déclaration."

(signé) J.-M.-Rodrigue, cardinal VILLENEUVE, O.M.I archevêque de Québec.

UN PAYS AVEC QUI LE CANADA FAIT ONZE MILLIONS D'AFFAIRES

Une entrevue avec M. Henri Turcot, commissaire de commerce du Canada en Belgique — Les produits canadiens qui intéressent le marché belge.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Henri Turcot, commissaire du commerce canadien à Bruxelles, un ancien professeur de la Saskatchewan, qui a fait un bref séjour à Winnipeg. Voici quelques renseignements de première main qu'il a bien voulu nous communiquer sur la situation des affaires en Belgique:

La dévaluation, décrétée le 31 mars 1935, fut sans conteste l'événement le plus marquant qui se soit produit en Belgique au cours de ces dernières années. Recul du commerce extérieur, déclin de la production industrielle, recrudescence du chômage, mévente des produits agricoles, raréfaction des capitaux, étiolement de nombreuses entreprises, resserrement du pouvoir d'achat, telles avaient été, en ce pays, les caractéristiques des années écoulées depuis 1929. La dévaluation semble avoir opéré un heureux changement. Durant ces derniers mois, les traits saillants de la situation créée au lendemain de cette opération se sont accusés: léger élargissement des débouchés à l'exportation, accroissement de la production, progrès de la marge bénéficiaire des entreprises industrielles, redressement de la situation agricole, augmentation de la circulation monétaire, abondance des capitaux, amélioration du marché intérieur, reprise dans le travail. Il reste du chemin à parcourir avant d'en revenir à la prospérité; l'on paraît être dans la bonne voie. Mais dans un pays comme la Belgique, qui, plus que tout autre, dépend du commerce international et ne peut songer à se soustraire aux influences extérieures, il va de soi que la prospérité ne reviendra qu'avec le redressement de l'économie mondiale.

Commerce avec le Canada

La Belgique, dont la population est de huit millions d'habitants mais, dont la superficie est à peine supérieure à la moitié de celle de la Nouvelle-Ecosse, présente un débouché important pour les produits canadiens. En effet, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1935, elle figurait au sixième rang parmi nos acheteurs, immédiatement après le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Australie, le Japon et l'Afrique du Sud. Durant cette période, nos exportations vers la Belgique se sont chiffrées à plus de onze millions de dollars.

Les produits canadiens qui intéressent le marché belge sont, par ordre d'importance, les denrées alimentaires, les matières premières et, à un degré moindre, les produits manufacturés.

La Belgique est un pays essentiellement industriel. Or, le sous-sol belge est pauvre en matières premières, charbon excepté. Il s'ensuit que la Belgique est largement tributaire de l'étranger pour l'approvisionnement de ses usines. Matières premières et produits semi-finis représentent plus de 50 p.c. du total de ses importations, tandis que les produits fabriqués n'y entrent que dans une proportion de moins de 25 p.c. Divers produits semi-finis et matières premières du Canada trouvent en Belgique un débouché avantageux. Par contre, nos produits manufacturés ne peuvent y être vendus qu'en quantités limitées. Encore faut-il qu'ils constituent des spécialités ou soient d'une qualité et d'un fini supérieurs. Pour l'article bon marché, il est difficile, sinon impossible, de concurrencer la production belge. Les principaux produits manufacturés vendus par le Canada en Belgique comprennent les machines agricoles, divers articles en caoutchouc (pneus pour automobiles, bottes, gants, etc.), cuirs vernis, gants de travail en cuir, bas de soie, lames de rasoir, papier, portes, panneaux isolants, appareils photographiques, porte-plumes réservoir, blaireaux, pinceaux, outils, whisky, etc.

Agriculture belge

L'agriculture belge, quoique d'un rendement assez considérable, est loin de suffire aux besoins de la nation. L'importation des produits agricoles et denrées alimentaires se fait sur une grande échelle. C'est dans cette catégorie de produits que le Canada a sa plus large part sur le marché belge. Le blé constitue la majeure partie de nos exportations vers la Belgique. Les autres produits agricoles et denrées alimentaires venant du Canada sont l'avoine, l'orge, le seigle, le sarrasin, le maïs, la farine, les pommes, le fromage, le miel, etc.

Les pêcheries sont à même de fournir la plus grande partie du poisson requis dans le pays. Il reste que les importations sont assez substantielles. Le Canada vend en Belgique du saumon et des homards en boites et différentes variétés de poissons congelés, ainsi que des sous-produits, notamment la farine et les huiles de poisson.

En ce qui concerne les bois, de charpente ou autres, la Belgique doit, en grande partie, recourir aux marchés étrangers. Le Canada participe à ces importations en des quantités qu'il serait désirable d'augmenter, ce qui est aussi vrai pour la pâte de bois.

Les Soviets nous donnent une leçon

Les journaux et publications françaises ont reçu des numéros spécimens d'un périodique de Moscou, "Le Journal de Moscou". Voici ce qu'en dit l' "Action Catholique":

Nous avons reçu la semaine dernière un numéro specimen du "Journal de Moscou", hebdomadaire politique, économique, social et littéraire. Au surplus... soviet!

Ce journal est en excellent français.

Quelle conclusion en tirer?

Si Moscou juge bon de publier un journal en français c'est que les Soviets croient fermement à l'influence de la presse. On ne s'imposerait pas les frais d'une édition française et probablement aussi d'éditions allemande, anglaise, italienne si l'on ne voyait dans le journal un merveilleux instrument de propagande communiste.

Ajoutons que le "Journal de Moscou" ne contient aucun article qui attaque de front les opinions religieuses ou politiques du lecteur. La doctrine communiste est savamment dosée dans les diverses chroniques qui portent tantôt sur la politique internationale, tantôt sur la politique italienne.

De cette présentation, il faut tirer une autre conclusion: les Soviets distillent la doctrine communiste goutte à goutte. On absorbe le poison sans s'en apercevoir...; mais on l'absorbe tout de même. Donc, en garde!

L.-P. R.

(La folie de ceux qui vont à leurs fins est de se croire habiles.

VAUVENARGUES

L'Hon. M. Major à Ottawa

Remise sur pied d'une Constitution perdue

(De la "Northwest Review" du 14 mars)

Les "remarques" de l'hon. M. Major, procureur général du Manitoba, que nous avons rapportées dans ces colonnes la semaine dernière, ne furent pas accueillies avec une approbation unanime par ses collègues de la Conférence fédérale-provinciale à Ottawa. Quelques délégués allèrent jusqu'à dire que le Manitoba n'avait aucun égard pour ses engagements et qu'il amendait sa propre constitution comme il lui plaisait. Avec un tel précédent, ajouta-t-on, il ne serait pas surprenant de voir le Manitoba, un jour, répudier ses obligations financières et dire aux créanciers qu'il n'a pas l'intention de payer un sou de l'argent qu'il a emprunté. "Après tout, a-t-on entendu dire à un délégué, un contrat est un contrat, et les contrats sont faits pour être tenus et non pas pour être brisés. Une province qui ne tient pas sa parole avec ses propres citoyens n'est pas, selon toutes probabilités, trop scrupuleuse pour tenir sa parole avec les citoyens des autres provinces. Vous pouvez m'en croire, je ne voudrais pas avoir une de vos obligations même en cadeau."

Ces paroles mordantes firent se dresser le champion du Manitoba. Le digne monsieur frappa fortement son pupitre et, se carrant les épaules, avait l'air en tout point "d'une armée rangée en bataille." Mais les premiers mots qu'il murmura rendaient un son velouté bien éloigné de l'indignation. Nous n'avons pas le texte de ce qu'il dit, mais voici, croyons-nous, ce qu'il aurait pu dire:

"Messieurs, le Manitoba a été puni, et très sévèrement puni, à cause de son attitude envers la minorité catholique. En 1905, lorsque la question se posa de donner un statut provincial aux Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba demanda très humblement une extension de ses limites à l'Ouest. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que notre requête aurait été accordée et qu'il n'y aurait eu que deux provinces entre les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses, sans les préjugés religieux qui furent soulevés et entretenus par la minorité catholique au Manitoba. Sir Wilfrid Laurier était alors premier ministre du Canada; comme Canadien français et comme catholique, il vit à ce que pas un seul acre de terre ne fût ajouté à nos limites de l'Ouest. Sir Wilfrid lui-même n'en fit pas de secret. Nous fûmes punis comme un enfant gâté, punis comme il faut, et je suis sûr qu'aucun de vous, Messieurs, n'a le désir d'ajouter l'insulte à la blessure.

"Le Manitoba fut taillé dans ce qu'on appelait la Terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest et devint une province du Canada en l'année 1870. Il n'y avait pas alors d'autorité civile constituée; la seule juridiction en exercice était celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de la charte accordée par le roi Charles Ier. Au moment de la formation de la province, la population était presque également divisée entre protestants et catholiques. Il y avait pour les enfants de chaque groupe religieux des écoles confessionnelles non établies par la loi, puisqu'il n'y avait pas de loi, mais établies par la coutume ou pratique et soutenues par les fidèles de chaque croyance religieuse. L'Acte Constitutionnel visa à perpétuer l'existence de ces écoles et, à cet effet, adopta un texte légèrement différent de celui employé dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Jusqu'à cette époque, ces écoles n'avaient reçu aucun octroi d'argent public, parce qu'il n'y avait pas de gouvernement capable de faire de tels octrois.

"A la première législature du Manitoba, en l'année 1871, la loi scolaire du Manitoba fut adoptée. Elle donnait une situation légale aux écoles confessionnelles déjà existantes et pourvoyait à leur continuation et à leur développement. La Loi Scolaire du Manitoba de 1881 fit certains changements nécessités par les conditions nouvelles, mais garda les mêmes dispositions générales que la Loi de 1871.

"Et alors, neuf ans plus tard, en 1890, la Loi des Ecoles publiques fut adoptée. Elle ne fit aucun changement "par la loi ou la pratique" dans ce qui avait été connu jusqu'ici comme les écoles protestantes. Elles devinrent automatiquement les écoles publiques. Au contraire, tout ce qui distinguait les écoles catholiques fut complètement balayé.

"Il s'ensuivit un appel aux Cours. Celui-ci alla finalement au Comité judiciaire du Conseil privé qui, en rendant jugement, déclara que la Loi scolaire de 1890 était du ressort de la Législature provinciale. Quelle qu'ait été ou que puisse avoir été l'intention des auteurs de la Constitution du Manitoba, la mesure de précaution a manqué son but, à cause d'un texte défectueux.

"Un second appel suivit. Il alla aussi finalement au Conseil privé et un second jugement fut rendu. Ce jugement est de la plus grande signification. Il déclarait que tous les droits et privilèges dont avait joui la minorité catholique avant 1890 avaient été injustement affectés par la Loi scolaire de 1890 et qu'ils devraient lui être restaurés, conformément aux stipulations de la sous-clause 2 de la section 22 de l'Acte du Manitoba. Le Manitoba refusa catégoriquement de restaurer ces droits et privilèges. Le gouvernement fédéral fit une tentative vaine pour faire observer la Constitution, mais la province cria: "Coercition!" et refusa de céder. Et l'affaire en est restée là jusqu'à ce jour.

"Il ne peut exister le moindre doute que les catholiques ont été dépouillés des droits et privilèges relatifs aux écoles confessionnelles dont ils ont joui de 1871 à 1890. Il n'y a pas le moindre doute que les catholiques ont droit à ces droits en vertu de la Constitution du Manitoba et en vertu de la décision du Conseil Privé. Il n'y a pas le moindre doute que la majorité a employé la force du nombre pour imposer à la minorité un système d'écoles auquel ladite minorité s'objectait consciencieusement. Il n'y a pas le moindre doute que la parole donnée a été brisée et que la minorité catholique a été traitée honteusement et injustement.

"Depuis 46 ans maintenant, les catholiques de Winnipeg, de Brandon et autres centres ont essayé de maintenir leur propre système d'écoles privées. De toute nécessité, si nous admirons les efforts héroïques, nous devons les admirer. Ils ont construit ces écoles et les ont maintenues de leurs contributions volontaires. Non seulement nous ne leur avons donné aucun argent public, mais nous avons, en fait, imposé une taxe sur ces écoles privées pour le maintien des écoles publiques. Je viens de lire dans un journal de Winnipeg qu'une délégation se présentait l'autre jour devant la Commission Scolaire de Winnipeg et la menaçait d'une grève possible des contribuables, si le budget était encore augmenté. Ce ne sont pas les catholiques qui ont fait cette menace, mais ceux qui, sans les sacrifices énormes des catholiques, gémiraient et murmureraient sous le poids de taxes plus élevées pour les privilèges dont ils jouissent.

"Sans nul doute, Messieurs, vous trouvez tout cela très injuste. Nos écoles publiques sont neutres, de par la loi, et il y en a qui croient que les catholiques n'ont pas de raison de se plaindre. Comme je l'ai déjà dit, les écoles protestantes de 1890 devinrent les écoles publiques sans aucun changement dans le caractère, le programme ou l'administration. Nous mîmes sur pied un Ministère de l'Education et, afin de pouvoir maintenir le caractère neutre des écoles, pas un seul catholique n'a été employé dans ce Ministère depuis 1890 jusqu'à l'an de grâces 1936. Le ministre actuel de l'éducation, l'hon. M Hoey, est un ex-ministre de l'Eglise Unie. Est-ce que cela vous fait penser à quelque chose? Vous demandez: le léopard peut-il changer sa peau? Je ne connais rien des léopards. Il n'y a pas de léopards au Manitoba, il n'y a que des lions et des ours polaires. Ce que je sais, c'est que M. Hoey n'a rien de l'onctuosité que l'on trouve ordinairement chez les ministres de l'Eglise Unie. Il a, il est vrai, un certain "coulant" — je n'emploie pas le mot en mauvaise part — il a un certain "coulant" qui, je pense, a son origine dans l'espoir qu'il peut devenir un jour Premier Ministre du Manitoba, quand le titulaire actuel se retirera.

"Voici les chefs du Ministère de l'Education du Manitoba:

Ministre—Hon. R. A. Hoey.

Sous-ministre — Dr Robert Fletcher.

Sous-ministre adjoint—C. K. Rogers.

Comptable — J. E. Millard.

Assistance scolaire — R. Wilson.

Registrateur — H. G. Mingay.

Cours par Correspondance — C. J. Hutchings.

Instruction Technique — S. T. Newton.

Administrateur scolaire—A. Tomlinson.

Bureau des Manuels du Manitoba —A. W. Brown

Percepteur de Taxes—H. H. Harris.

"A partir du ministre jusqu'au bas de l'échelle, pas un catholique. Non seulement les chefs sont protestants, mais tous les employés subalternes du Département, jusqu'au portier, appartiennent à la même croyance religieuse. Nous ne nous sommes pas arrêtés là dans nos efforts pour rendre notre système scolaire nettement neutre.

(Suite à la page 8)

Si j'avais à donner mon opinion sur la différence morale qui existe entre les hommes et les femmes, je dirais que les hommes valent plus et que les femmes valent mieux — Dumas fils.

SAINT-BONIFACE

A la Cathédrale

Les jeunes gens et hommes qui ont de la voix ont été invités à se rendre à la cathédrale mardi soir pour pratiquer en vue de la messe des hommes qui a lieu le premier dimanche du mois.

• • •

Comme on le sait, un Comité a été choisi, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste, afin de procéder au nettoyage de notre cathédrale. Notre cathédrale est un superbe temple et une espèce de monument national. Quand on songe à tous les étrangers qui viennent la visiter chaque année on se rend compte de la place que tient la cathédrale dans notre vie nationale. Bien des étrangers se souviennent de Saint-Boniface par sa cathédrale et probablement bien des souvenirs s'effacent, tandis que celui-là demeure. Il s'agit, en somme, d'une entreprise à la fois religieuse et nationale et on sait combien ces entreprises plaisent généralement à notre population.

En tout cas, le projet a été lancé et accepté avec enthousiasme et un Comité a été formé. Ce Comité va se mettre à l'oeuvre immédiatement et va percevoir des fonds. Le but est de faire un nettoyage complet de la cathédrale qui en a grandement besoin, comme chacun sait.

Le Comité choisi peut compter, croyons-nous, sur toute la coopération des paroissiens de Saint-Boniface et des environs. Souhaitons à ces messieurs la meilleure chance possible. Qu'ils puissent mener à terme cette entreprise si méritoire et si importante.

Deux belles séances au Collège de Saint-Boniface

Le Collège a l'habitude d'offrir chaque année à Son Excellence Mgr l'Archevêque une séance à laquelle professeurs et élèves apportent tous leurs soins. Celle du mercredi 18 mars, à laquelle assistait un vaste auditoire, et qui s'est répétée le lendemain, a obtenu un très beau et très légitime succès. Avec une pièce comme les "Aventures de Gilles" au programme, il ne pouvait en être autrement.

Le théâtre d'Henri Ghéon,—heureuse résurrection des mystères populaires du moyen-âge, — est d'un genre savoureux qui plait à tous, et ce miracle en trois épisodes est particulièrement réussi. Gilles, ce bon jeune homme qui fait des miracles malgré lui, cherche à se soustraire aux ennuis intolérables que lui attire sa réputation de sainteté. Il a des aventures tragico-comiques inattendues. C'est un saint aimable et simple, qui ne s'en fait pas accroire. Il a pour compagnon un espiègle Gaspard qui, lui, n'est pas un saint, mais n'en est pas moins fort sympathique. De vrais miracles se passent sous les yeux du spectateur, comme la chose la plus naturelle au monde. Songez que l'on voit le diable en personne sortir du corps d'un possédé! On assiste à une tempête formidable soudain apaisée et à plusieurs autres scènes non moins extraordinaires.

Il faut beaucoup d'art pour entremêler ainsi le matériel et le spirituel. Ghéon y réussit d'une façon merveilleuse. Il a été bien servi par les acteurs, tous pénétrés de l'esprit de leur personnage. Gaspard (Jacques Senez) et Gilles (Jean Gauthier), l'évêque Césaire (Louis Lahaye) et Dame Magloire (David Roy) étaient particulièrement réussis. A noter que la pièce comporte des rôles féminins (une innovation au Collège) et qu'ils ont été fort bien tenus par nos jeunes élèves.

Voici la distribution complète:

Gaspard, Jacques Senez; Gilles, Jean Gauthier; Un paralytique, François Deniset; Une fillette, Robert Bockstael; Son petit frère, Pierre Raymond; Pélagie, Paul Bernier; Théodore, Maurice Bernier-Deniset; Un possédé, Louis Deniset; Un démon, Alfred Picard; Polycarpe, Léo Lambert; Nicodème, Armand La Rivière; Le capitaine de "La Calypso", Léopold Labossière; Un marchand, Joseph Burley; Un touriste, Louis Létienne; Une dame, Maurice Kenny; L'évêque Césaire, Louis Lahaie; Dame Magloire, sa bonne, David Roy; Un vieux berger, Lucien Paquin; Son enfant, Bernard La Berge; Des habitants d'Athènes et des matelots.

Comme entrée et comme intermèdes, le public a applaudi: Piano: Ronde villageoise (Vincent d'Indy), M. Maurice Prud'homme; La Marche des Amis de Gilles (Marc de Ranse), par le Choeur des élèves (au piano, Richard Hines); Le Corbeau et le Renard à travers l'opéra: Mlle Yvonne Thorimbert, contralto, M. Marc Meunier, ténor, et M. Paul Dugal, baryton, au piano Mme Emile Dugal. Ce trio lyrique a été particulièrement apprécié.

Merci aux autorités du Collège et à ses jeunes artistes pour cette belle soirée.

Chorale des Enfants

M. l'abbé Levêque, dont le dévouement pour nos jeunes est si bien connu, a entrepris de s'occuper plus spécialement de la chorale des enfants à la cathédrale. La chorale sera une des branches de la "Jeunesse Catholique", dont les oeuvres sont centralisées dans le magnifique local de l'avenue Taché.

M. Levêque a demandé aux parents de donner les noms des enfants. Les meilleures voix seront choisies. Les enfants seront l'objet d'un entrainement régulier. On leur apprendra le chant et peu à peu on bâtira une solide chorale qui ajoutera à la beauté de nos cérémonies.

Décès de Mme Ste-Marie

Mme Sainte-Marie, veuve de J.-O. Sainte-Marie, est décédée à Saint-Boniface, à l'âge de 80 ans. Mme Ste-Marie demeurait 218, rue Bertrand. Elle était originaire de Ste-Marie de Monnoir et était venue au Manitoba en 1878.

La défunte laisse six enfants, 32 petits-enfants et sept arrière petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale, au milieu d'un vaste concours de parents et d'amis. Mme Ste-Marie faisait partie des Dames de Ste-Anne et du Tiers-Ordre, et les membres des deux sociétés figuraient en corps.

Mme Sainte-Marie laisse la réputation d'une femme de bien, qui a donné beaucoup de son temps à nos oeuvres religieuses et sociales.

Décès de Mlle Clara Grouette

Mlle Clara Grouette, figure bien connue à Saint-Boniface et dans les environs, est décédée à l'Hospice Taché le 18 courant. Ses funérailles ont eu lieu à l'Hospice au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Cercle Ouvrier St-Joseph

Beau succès

Chaque année, le Cercle Ouvrier se fait un devoir de donner une soirée instructive et récréative aux dames et aux demoiselles, et chaque année, il est heureux de constater que ses programmes sont recherchés, goûtés, sans compter qu'ils font beaucoup de bien.

Le succès de leur soirée de dimanche dernier ne le cède en rien aux succès des années passées.

On nous excusera de ne pas pouvoir donner un compte rendu complet du programme si instructif, si amusant, que le Cercle a bien voulu nous servir.

Que le Cercle Ouvrier sache que tous les auditeurs et auditrices qui ont rempli la vaste salle de l'école Provencher le remercient bien sincèrement de l'initiative qu'il a prise de ne pas oublier l'élément féminin dans son travail pour former les esprits aux saines doctrines et pour délasser les coeurs.

L'élément féminin, comme tout autre groupe d'ailleurs, a besoin de l'un et de l'autre.

Et des paroles telles que celles qu'il entendit de la bouche, ou plutôt, du coeur de Son Excellence Mgr Yelle, arrivent on ne peut plus à propos pour éclairer les esprits sur les grands devoirs de la vie catholique, et pour montrer les hauteurs morales où il faut monter, d'où il ne faut pas descendre, si l'on veut vraiment vivre sa vie, la rendre heureuse et bénie du ciel.

L'élément féminin a besoin de délassement pour lui permettre de reprendre haleine en face des sacrifices qui lui sont propres.

Le Cercle Ouvrier mérite toutes nos félicitations en retour de ces reposantes distractions qu'il sait si bien nous procurer. Grand merci à lui, à tous ceux et celles qui y sont allés de leur temps et de leur dévouement dans la préparation du programme qui nous a été donné.

Grand merci à S. Excellence Mgr Yelle. Que notre sincère reconnaissance et le bien qui s'accomplira soient sa consolation et sa récompense.

Jour le Cercle Ouvrier, s'il nous était permis d'exprimer un souhait en lui disant merci, ce serait d'être réuni plus souvent pour recevoir les conseils dont nous avons besoin, pour goûter quelques heures de récréation qui font oublier les soucis d'hier, refont les forces morales qu'il faut pour les sacrifices et les devoirs du lendemain.

Merci à Monseigneur, au Cercle... à tous et au plaisir de vous revoir avant trop longtemps...

Assemblée mensuelle du 17 mars

Notre vice-président, en l'absence de M. le président, indisposé, présidait cette assemblée à laquelle, au delà de 200 membres assistaient.

Une motion de sympathie fut unanimement adoptée à l'égard des familles R. et M. Bessette et J. Leblanc, lesquelles ont été éprouvées par le deuil depuis notre assemblée de février.

Le secrétaire nous donna toute une liste de noms de nouveaux membres entrés dans notre Cercle depuis le début de notre année financière, ainsi que de ceux entrés dans notre Caisse Fonds de Secours en cas de décès, depuis la même date. M. le vice-président se dit heureux de constater le nombre croissant des membres dans notre Fonds de Secours et espère que bien d'autres vont aussi nous joindre afin de pouvoir en bénéficier.

Le Cercle fera, le 7 avril, une rafle de jambons. Pour cette occasion une soirée récréative sera donnée, comme à la rafle de dindes, et l'entrée sera gratuite.

La conférence mensuelle fut donnée par M. le professeur A.-C. de la Lande, qui nous exposa la vie héroïque du Cardinal Mercier. Le conférencier nous entertint de la jeunesse, de la vie de prêtre, d'évêque et de cardinal du Cardinal Mercier. Il expliqua le rôle de première importance joué par le cardinal Mercier pendant la grande guerre, soutenant le peuple belge contre la brutalité et l'injustice allemandes qu'il a fait plier en maintes occasions. Ce fut un Cardinal héroïque et plus grand que le cardinal Richelieu, car, comme disait le peuple belge, et avec raison, "Ça c'est un prêtre, ça c'est un saint."

M. l'abbé Bouiet adressant les remerciements à M. de la Lande au nom de tous, fait ressortir la leçon qui se dégage de cette belle conférence: celle de courage et de patience en face de l'épreuve jusqu'au bout. Suivons cette leçon et nous arriverons à nos différents buts.

MM. F. Jodoin et V. Masson prirent part au programme récréatif.

MM. Henri Pambrun et J.-E. Coté furent les heureux gagnants des prix de la rafle mensuelle.

Le Secrétaire.

Tiers-Ordre de Saint-François

N. B. — 1: **La réunion mensuelle** avec vêture, le jeudi 2 avril. Que les postulants à recevoir l'habit soient à la sacristie dès 7 h. On s'attend aussi à une belle assistance le matin à la Messe de Communion. Le soir sera donnée la Bénédiction Papale que les Tertiaires peuvent recevoir deux fois par an.

2: La réunion des **Novices** (Postulants, Novices, Profès qui venaient chercher des livres à la bibliothèque et restaient pour l'instruction et l'absolutioin générale du 19 mars) était bien fréquentée: une demi salle remplie.

L'instruction roulait d'abord sur les dévotions franciscaines en l'honneur de Saint Joseph (vr. Manuel, p. 257 et suiv.), et puis sur l'art. 12 du Chap. II de la Règle: "Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent pour venir en aide aux plus pauvres des Frères, surtout en cas de maladie, ou pour le service et la dignité du culte." Le rêve de S. François était de reproduire dans son Tiers-Ordre les us et coutumes de la primitive Eglise. Il avait vu dans l'Evangile la pauvreté extrême du Fils de Dieu et son idéal était qu'il n'y eût plus ni riches d'esprit ni pauvres souffrants et méprisés. Mais tous frères et soeurs en Jésus-Christ. C'est pourquoi il veut, dans l'article cité, que les plus riches donnent davantage et que la somme mise en commun serve aux **pauvres** et aux malades et au service et la dignité du **culte.**

1—Aux **pauvres** on doit le respect: ils sont les remplaçants de Dieu et les médiateurs entre Dieu et les hommes. L'Eglise à travers les siècles s'est inspirée de cette idée dans l'appellation qu'elle a donnée aux "Hôtels-Dieu." L'Ordre franciscain dans S. François, Ste Elisabeth, S. Louis, B. Luchesius et tant d'autres a toujours vénéré les pauvres. Votre contribution consistera à vous donner vous-même en les visitant, à donner votre travail pour pauvres et missions dans les ouvroirs, à donner de l'argent en économisant quelque chose chaque semaine.

2—Au **culte** on doit le service et la dignité. S. François était d'abord "bâtisseur d'églises." Quant au **service**, si notre Tiers-Ordre pouvait faire étudier un aspirant-prêtre! Quelle gloire et quel bonheur! Quant à la **dignité**, aidez vos prêtres en tout ce qui concerne la beauté de votre église paroissiale: c'est la vôtre; aidez les missions, apprenez à vos enfants à économiser dans ce but: ce sera peut-être la semence d'une vocation chez vous. Rappelez-vous ce que j'ai dit de l'exemple des protestants et de la plainte d'un chef des Indiens du Pays d'en Haut. Quant à vous, priez et faites prier vos enfants pour les missions; donnez, et faites donner, votre soutien.

• • •

Après l'article 1, qui exclut l'élégance trop luxueuse, et l'article 2, qui fait la guerre aux bals et spectacles dangereux, voici que l'article 2 s'en prend aussi aux repas licencieux.

I—Des repas licencieux

"Ils devront s'abstenir des repas licencieux" (Chap. II, art. 2). Les repas dont il est question, joignent aux excès de la table la licence de la tenue et l'immoralité des conversations. Il est peu utile de s'étendre sur un tel sujet; les Tertiaires forment l'élite des chrétiens et on ne les trouve pas dans les assemblées où se prennent ces sortes de festins. Cependant, profitons de cette occasion pour rappeler aux Frères du Tiers-Ordre que leur place n'est ni dans les cafés, ni dans les cabarets. Si parfois la nécessité les oblige d'y entrer, que ce soit rarement. On comprend ce que l'oisiveté, la gourmandise, auraient à gagner dans ces fréquentations, mais on ne voit pas que la sobriété, l'économie, l'ordre, la paix de la famille et même la foi et la morale aient à en profiter.

II—De la frugalité

"Ils observeront la frugalité dans le boire et le manger." (Chap. III, art. 3). L'esprit de pénitence doit se trouver dans tous les actes de la vie, mais plus particulièrement dans l'action de prendre sa nourriture, action nécessaire au maintien des forces physiques, mais dangereuse à cause de notre dépravation originelle. La gourmandise s'y glisse souvent, si bien que S. François a pu dire "qu'il est difficile d'accorder à la nécessité sans satisfaire à la sensualité." Pour éviter ce danger, le Tertiaire aura soin d'observer les lois de la frugalité en usant modérément des aliments pour la qualité et la quantité, selon ses besoins personnels et aussi selon sa condition.

M. Clovis Provencher, père de M. Ernest Provencher, de notre ville, est décédé à Saint-Célestin, P.Q., la semaine dernière. Nos sincères sympathies à M. Provencher et sa famille.

A propos du français à la Radio

M. A.-C. de la Lande, après avoir écrit à M. L. W. Brockington, C.R., l'éminent avocat et orateur de Winnipeg, une lettre de félicitations après la première radiodiffusion en français d'une partie du programme "Grain Forum", vient de recevoir de ce monsieur une lettre qui mérite d'être portée à la connaissance de tous les Canadiens français du pays, et leur ira certainement au coeur à tous.

La voici en toute son intégrité, traduite en français:

Cher Monsieur,

Mon délai à répondre à votre lettre doit vous paraître une pauvre façon de politesse; je vous prie de m'excuser et désire vous remercier le plus cordialement possible pour votre générosité.

J'ai toujours été un de ceux qui pensent que nous, Canadiens anglais, devrions nous glorifier de notre association avec ces Canadiens de langue française. Je ne sais si vous avez eu connaissance de l'extrait de l'adresse donnée par l'Université de aCmbridge à M. Mackenzie King. Je crois que c'est la meilleure description du Canada que je connaisse. "Coloniarum omnium Britannicarum primaria, **gentium duarum societate fortis**, et belle et pace illustris, frugum magna parens, magna virum, mira montium fluminum lacuum camporum pulchritudine, omnibus et solium et nivium amoenitatibus amabilis."

J'espère l'automne prochain, arranger plus de programme français élaborés, et l'aimable aide d'un 'gentleman" tel que vous-même est une raison plus que suffisante pour me confirmer en mon intention présente.

Votre bien dévoué,
(signé) L. W. BROCKINGTON, C.R.

"Monseigneur Provencher et son temps"

"Le grand mérite de M. Donatien Frémont est de s'être si complètement dissimulé derrière son héros et les événements au milieu desquels il évolue, que le lecteur ne pense plus à l'auteur. Et c'est bien là la perfection de l'art."

Jules DORION
(L'Action Catholique)

"Mgr Provencher et son temps" est en vente aux bureaux de la "Liberté" et dans les librairies françaises au prix de $1.00 l'exemplaire.